



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 139 • NUMÉRO 055 • 3<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 14 mai 2004**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 mai 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

•(1000)

[Traduction]

### MESSAGE DU SÉNAT

**Le Président:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi.

---

### LA SANCTION ROYALE

•(1005)

[Traduction]

**Le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant :

Rideau Hall  
Ottawa

Le 13 mai 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre, le 13 mai 2004, à 18 h 56.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,  
Barbara Uteck

L'annexe précise que la sanction royale a été donnée au projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada—chapitre 18; au projet de loi C-20, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales—chapitre 19; au projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada—chapitre 20; au projet de loi C-15, Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles—chapitre 21; au projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004—chapitre 22; et au projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique)—chapitre 23.

[Français]

J'ai également l'honneur d'informer la Chambre qu'une autre communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général  
Ottawa

le 13 mai 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite au projet de loi mentionné à l'annexe de la présente lettre le 13 mai 2004, à 21 h 10.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Barbara Uteck

L'annexe mentionne que la sanction royale a été donnée au projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre n° 24.

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LA LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

**L'hon. David Pratt (au nom du ministre de l'Environnement)** propose: Que le projet de loi soit agréé et lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée.)

**Le Président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. David Pratt (au nom du ministre de l'Environnement)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Français]

**L'hon. Serge Marcell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais vous parler aujourd'hui d'un désastre silencieux qui a lieu le long des côtes de l'Atlantique. Il se produit chaque hiver. Les personnes qui se promènent sur nos plages, celles qui surveillent nos espèces, peuvent vous parler de ce désastre silencieux. Je parle du désastre touchant 300 000 oiseaux de mer, peut-être plus, qui meurent chaque hiver, parce que certains navires rejettent leurs hydrocarbures en mer.

Non, ils n'ont pas la permission de faire cela. Oui, il y a également des loi contre ces rejets. Puisqu'il est plus facile et rapide de faire des rejets illégaux plutôt que d'éliminer les déchets légalement, ils préfèrent courir le risque d'être pris et payer l'amende qui, actuellement, n'est pas assez élevée. Ils savent que l'application de la loi n'est pas aussi rigoureuse qu'elle pourrait l'être.

*Initiatives ministérielles*

Que rejettent-ils dans l'océan? Tous les navires produisent des déchets d'hydrocarbures. Ils s'accumulent dans les cales des salles de machines et ils sont drainés dans l'eau de la mer. Si vous prenez un échantillon de cette eau, vous constaterez qu'il y a toujours des hydrocarbures à sa surface. Le navire devrait séparer les hydrocarbures de l'eau à l'aide de séparateurs spéciaux. Il s'agit d'un processus spécial qui prend du temps. Toutefois, si l'équipage est pressé et navigue rapidement, il peut décider qu'il est plus facile de pomper ces déchets en mer. On le fait à la noirceur, évidemment, dans le brouillard et par mauvais temps.

Nous fournirions l'incitation nécessaire à faire la bonne chose.

Les personnes qui se promènent sur nos plages vous diront—nous avons des vidéos qui peuvent le démontrer—que des oiseaux sont emportés par les vagues sur la berge en très grands nombres. Ils sont morts ou se débattent pour vivre.

À titre d'exemple, un litre d'hydrocarbures peut sembler très peu, surtout lorsqu'il est dispersé sur une vaste superficie d'eau de mer. Évidemment, un litre d'hydrocarbures dans l'océan Atlantique, c'est très peu de choses. C'est microscopique. Toutefois, une petite goutte de la taille d'une pièce de 25¢ sera mortelle pour un oiseau. De la même manière, un trou d'épingle dans la combinaison d'un plongeur pourrait provoquer un dommage semblable. Les hydrocarbures font en sorte que les défenses naturelles des oiseaux ne fonctionnent plus.

Les eaux froides de l'Atlantique en hiver pénètrent par cette tache d'hydrocarbures et, littéralement, les oiseaux n'arrivent plus à se réchauffer. Ils meurent de froid. Cela n'arrive pas qu'un seul hiver. Cela arrive continuellement d'année en année.

Des bénévoles font des relevés des plages le dimanche matin le long des côtes canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique, et il est fréquent qu'ils trouvent jusqu'à 15 oiseaux chaque matin.

Les riverains du Saint-Laurent et des Grands Lacs connaissent également ce problème. Certains de ces oiseaux prennent des jours à mourir, parce qu'ils ne meurent pas de froid; ils meurent de faim faute de pouvoir se déplacer.

Les eaux au large du Canada atlantique, où le problème est le plus grave, sont un carrefour important pour les oiseaux de mer, où les eaux fécondes subviennent aux besoins de dizaines de millions d'oiseaux. Il s'agit aussi d'un point d'escale pour d'autres espèces.

Il y a des guillemots, des macareux, des mergules nains, des mouettes et des goélands. Il y a aussi des goélands argentés et des goélands marins, des guillemots à miroir, des eiders à duvet, des macareux moines, des fous de Bassan et des hareldes kakawis, des plongeurs huards et des plongeurs catmarins, des cormorans à aigrettes et des mouettes tridactyles.

Pour le commun des mortels et surtout ceux qui vivent dans les centres urbains, les gens n'ont pas la chance d'être en contact avec cette nature qui est tout à fait exceptionnelle.

On y trouve également des albatros de l'Atlantique Sud. J'en profite également pour inviter les gens à aller visiter la côte est du Canada, que ce soit dans le golfe Saint-Laurent, aux Îles-de-la-Madeleine, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve. Les gens s'apercevront que la nature est composée de choses tout à fait extraordinaires.

Il y a en outre des phalaropes, des mouettes et des goélands, des eiders et l'arlequin plongeur de l'est qui sont inscrits dans la catégorie «préoccupante» sur la liste des espèces en péril.

Nos scientifiques savent maintenant que 80 p. 100 des oiseaux morts trouvés sur les plages de Terre-Neuve seulement sont morts à cause de la pollution chronique par les hydrocarbures.

Tant de dommages sont causés à un si grand nombre d'espèces sauvages. Quelle tragédie qu'il aurait été possible d'éviter!

La mesure législative devant nous s'attaquera à ce problème en augmentant les amendes en vertu de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs pour atteindre une somme aussi élevée qu'un million de dollars pour les personnes qui ignorent nos lois environnementales et rejettent des déchets d'hydrocarbures en mer.

•(1010)

Elle rendra ces marins et ces compagnies exploitantes, ainsi que leurs directeurs, responsables de leurs actes et aidera à harmoniser notre approche avec celle des États-Unis où les amendes ont toujours été plus élevées.

La Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement que nous avons adoptée à la Chambre en 1999 fourniront aussi une clarté pour les agents de l'application de la loi ainsi que pour les propriétaires et exploitants de navires dans les eaux relevant de la compétence canadienne, y compris la zone économique exclusive de 200 milles.

À l'heure actuelle, nous pouvons dire qu'aucune des espèces dont j'ai parlé aujourd'hui n'est en voie de disparition. Voilà qui est heureux. Cependant, avec une mortalité atteignant de tels nombres, pendant combien de temps pensez-vous que nous pourrions empêcher que leur nom soit ajouté à la liste des espèces en péril?

Nos propres scientifiques affirment qu'il est clair que la mort par le mazoutage en mer peut gravement diminuer l'abondance et la croissance des populations pour les espèces d'oiseaux de mer qui vivent longtemps, notamment lorsque les taux de mortalité sont soutenus, que les adultes sont touchés ou que les espèces ayant de petites populations subissent les incidences du mazoutage.

Voulons-nous être responsables de l'inscription de certaines de ces espèces? Je pense que personne en cette Chambre ne désire cette chose lorsque nous aurions pu agir, faire quelque chose qui est si simple et qui aura une si grande répercussion.

Le projet de loi devant nous enverra un message très clair. Il dira aux personnes qui oeuvrent dans l'industrie du transport maritime et qui ne se préoccupent aucunement des espèces avec lesquelles ils partagent l'océan, que leurs gestes nous sont répugnants et que nous allons les poursuivre, conformément à toutes les dispositions de la loi.

Il y a certaines personnes qui oeuvrent dans l'industrie du transport maritime qui trouvent déplorable le fait que le gouvernement du Canada puisse adopter des lois qui puniraient des personnes pour des incidents de pollution et qui les traiteraient comme des criminels en ce sens qu'elles pourraient être poursuivies personnellement en justice.

Permettez-moi de préciser que ce sont les gens qui polluent, et non les navires. La pollution maritime ne devrait pas équivaloir à une infraction de stationnement. Il convient parfaitement que le Canada exige des marins et des exploitants de navires qu'ils respectent les pratiques exemplaires de leur propre industrie et les lois de notre pays.

*Initiatives ministérielles*

Il dira aux habitants de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de la Colombie-Britannique et des autres provinces côtières que nous aussi, chérissons les espèces sauvages marines qui nous rendent uniques et qui nous enrichissent. Il dira également aux Canadiennes et aux Canadiens que nos lois environnementales sont conformes à la visée de leur conception, c'est-à-dire conserver et protéger.

Voilà les messages que nous pouvons transmettre en adoptant le projet de loi qui est devant nous, un geste qui pourra faire une différence dès l'hiver 2005, alors que nous serons mieux en mesure de détecter les contrevenants à la loi, alors que nous serons en mesure de poursuivre ceux que nous attraperons, alors que nous serons mieux capables de décourager les autres par l'imposition de lourdes amendes qui élimineront la pratique de rejeter des déchets d'hydrocarbure comme coût de faire des affaires. Voilà les messages que nous pouvons transmettre.

Ce ne sont pas toutes les compagnies maritimes, tous les armateurs, ni tous les navires qui défont la loi. La plupart des ports sont équipés d'équipements permettant, justement, la vidange de ces navires. La majorité des compagnies maritimes sérieuses utilisent ces équipements. Ceux qui ne le font pas sont souvent ceux qu'on peut appeler «des vagabonds de mer», des gens qui profitent justement de l'obscurité et qui attendent d'avoir quitté le pays. Évidemment, lorsque cela se produit à l'intérieur de nos terres, que ce soit dans les Grands-Lacs, le fleuve Saint-Laurent, ou la voie maritime, il est plus facile d'intervenir car ils ne sont pas sortis des eaux territoriales. Donc, on peut toujours les contraindre en arraisonnant les navires.

●(1015)

C'est souvent lorsqu'ils quittent la Voie maritime du Saint-Laurent, lorsqu'ils quittent nos côtes, dans les 200 miles prévus comme zone économique, que ces vagabonds des mers profitent de l'occasion pour faire la vidange de leurs hydrocarbures, et c'est toute la nature qui en subit les conséquences.

En comité parlementaire, on nous a posé la question à savoir pourquoi arriver maintenant avec un tel projet de loi et pourquoi ne pas l'avoir fait avant. En ce qui concerne la loi de 1994 et celle de 1999 également, vous savez que lorsqu'on établit une loi au sein de ce Parlement, il faut beaucoup de temps pour la mettre en application; il se passe un laps de temps assez important. Lorsqu'on mesure ces lois par la suite de façon factuelle et concrète, on s'aperçoit souvent qu'il y a des vides ou des trous dans la loi qui nous empêchent d'intervenir comme nous avions pensé pouvoir le faire au moment de légiférer.

Que ce soit la Loi sur l'environnement de 1997 ou autres, évidemment, lorsque tous les parlementaires travaillent sur un projet de loi, les fonctionnaires le rédigent à partir de causes et de faits. On nous apporte cela et nous l'étudions en Chambre et en comité parlementaire. On l'adopte en Chambre et on apporte les amendements. On le retourne au Sénat, qui fait le même travail. Les sénateurs consultent les gens, retravaillent le projet de loi, l'adoptent, le ramènent en Chambre ici pour une dernière lecture avant de l'adopter. On pense qu'une fois adopté, le projet de loi est infaillible.

Dans ce cas-ci, il y avait eu des causes assez importantes, soit le cas du *Tecam Sea* et du *Olga*. Ces deux causes nous ont justement permis de découvrir les trous qui existaient dans notre loi. Nous nous sommes aperçu que même avec les preuves que nous avons pour les poursuivre, nous n'avions pas la certitude d'être capables d'aller jusqu'au bout et de les punir soit par des amendes, soit par la réquisition des bâtiments et ainsi de suite. Il a fallu que nous laissions tomber les charges.

Dans la dernière année, les gens ont été obligés de travailler sur un nouveau projet de loi afin de nous donner des mesures plus contraignantes pour ceux qui ne respectent pas nos lois, pour les rendre plus implacables, afin que nous puissions réellement intervenir et donner l'exemple.

Dans ce cas-ci, le projet de loi que nous avons devant nous vient justement amender la loi de 1994 et celle de 1999. À partir de l'expérience que nous avons vécue dans l'application de ces deux lois que je viens de mentionner, nous avons rédigé un projet de loi qui nous donne réellement les moyens nécessaires pour intervenir de façon musclée, pour faire en sorte qu'on puisse punir ces vagabonds des mers, les gens qui profitent du mauvais temps, des tempêtes ou du brouillard pour passer outre nos lois et évacuer leurs hydrocarbures dans nos eaux.

Plusieurs consultations ont été faites aussi. Les gens se disent qu'on aurait dû entendre des témoins en comité parlementaire. Évidemment, un travail de fond a été fait avec les provinces et avec des groupes environnementaux, à la demande de certains groupes.

Je vous donnerai tout simplement l'exemple de la Fédération maritime du Canada, constituée en 1903 par une Loi du Parlement, qui représente les navires engagés dans le commerce international du Canada, leurs armateurs et opérateurs ainsi que leurs agents. La fédération, qui représente 90 p. 100 du trafic en provenance ou à destination des ports de l'est canadien, de Terre-Neuve jusqu'aux Grands Lacs, encourage et promeut un système de transport responsable sur le plan environnemental et soutient les initiatives visant à sanctionner les opérateurs qui ne respectent pas les normes environnementales.

En d'autres mots, quand les gens font bien les choses, c'est comme dans n'importe quel environnement économique. On veut avoir des normes claires, nettes et précises pour tout le monde. Les gens qui veulent bien faire les affaires le font toujours dans un environnement positif. Il y a toujours des délinquants, il y en aura toujours qui voudront passer outre les lois.

●(1020)

Cependant, il faut que nos lois soient assez sévères pour qu'on puisse au moins intervenir et être capables de les sanctionner.

Également, la Fédération canadienne de la nature intervient et donne son appui à ce nouveau projet de loi, de même que le Sierra Club, la World Wildlife Fund et l'International Fund for Animal Welfare. Ce sont tous des organismes qui applaudissent l'effort du gouvernement canadien qui veut protéger la nature et nos espèces en adoptant cette loi.

En terminant, j'aimerais inviter tous les parlementaires à appuyer ce projet de loi. Ils l'ont déjà fait en première lecture, de même qu'en comité parlementaire. Évidemment, on peut remettre en question parfois la rapidité du processus. Cependant, je pense que c'est un état d'urgence. Nous avions déjà adopté deux lois, en 1994 et 1999 et il fallait absolument intervenir. On sait aussi que la mise en application de cette loi va prendre un certain temps. J'invite donc tous les parlementaires à appuyer ce projet de loi.

●(1025)

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec intérêt. Effectivement, ce projet de loi, globalement, est un bon projet de loi. D'ailleurs, le député de Davenport qui a consacré une grande partie de sa carrière politique à la question environnementale doit sûrement être heureux du contenu de ce projet de loi. Je le souhaite en tout cas.

*Initiatives ministérielles*

Cependant, le député s'interrogeait quant à savoir comment il se fait qu'on arrive, tout d'un coup, avec ce projet de loi. Je voudrais lui poser une question. Est-ce que, finalement, ce n'est pas l'échéance électorale qui a amené le gouvernement à agir de façon précipitée? En effet, il y a quelques mois, la Canada Steamship Lines a été condamnée à 120 000 \$ d'amende pour avoir rejeté ses eaux de ballast au large de Terre-Neuve. Le premier ministre a donc été pris, en quelque sorte, en flagrant délit d'un comportement inacceptable de la part des compagnies dont il était encore président, il n'y a pas très longtemps.

Est-ce que c'est cela qui a incité le gouvernement à faire qu'en comité on ait refusé tout témoignage? Il y a des gens qui voulaient témoigner, comme la Fédération maritime du Canada, la SODES, Canards Illimités Canada et d'autres groupes également. On aurait pu aller vérifier pour avoir une loi encore meilleure. Je vous donne un seul exemple: il n'y a pas d'amende minimale prévue à l'article 9. Il s'agit d'amende maximale. Cela n'aurait-il pas été pertinent de lancer aux utilisateurs, aux intervenants maritimes, le message que, effectivement, il y aura une amende minimale importante et qu'on ne laissera pas cette question à la décision des juges?

Est-ce que nous ne sommes pas devant un projet de loi dont l'objectif est sain, qui est globalement bon, mais que la consultation insuffisante va faire en sorte que nous n'aurons pas tout l'effet mordant que l'on souhaiterait avoir, et ce, tout simplement parce qu'on a déposé le projet de loi à la limite, à cause de l'échéance électorale qui s'en venait?

**L'hon. Serge Marcil:** Monsieur le Président, j'en profite pour remercier mon collègue. Évidemment, les gens voient toujours l'échéance électorale. Je ne pense pas qu'un projet de loi comme celui-là a comme impact d'aller chercher des votes supplémentaires. Cela n'a aucun rapport avec l'échéance électorale. Ce n'est pas un engagement qui faisait partie du programme du gouvernement du Parti libéral du Canada. En fait, c'est une réaction, un ajustement de deux lois qui n'ont pas la musculature nécessaire pour permettre au gouvernement de poursuivre de façon précise les délinquants dans le domaine maritime.

Si je reprends les remarques de mon collègue quand il parle de la Canada Steamship Lines, cela démontre quand même que la loi est bonne pour tout le monde. Personne n'est au-dessus des lois. Donc cette compagnie a été pénalisée et elle a payé une amende.

Cependant, il y a d'autres compagnies, souvent des compagnies de l'extérieur du Canada, qui sont en infraction mais pour lesquelles nous n'avons pas les moyens nécessaires pour pouvoir les poursuivre.

Donc oui, plusieurs groupes ont déjà donné leur accord à ce projet de loi. Justement, nous avons reçu beaucoup de communications écrites au ministère de l'Environnement, demandant au gouvernement d'agir plus rapidement et de faire en sorte que le projet de loi soit adopté dès que possible. Nous corrigeons donc une situation et des lois qui ne nous donnent pas assez de moyens. Je pense qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Dans ce cas-ci, il était temps qu'on le fasse et que tout le monde puisse se conformer à cette loi.

● (1030)

[Traduction]

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, il y a un problème de taille et je crois que le député d'en face en est conscient. Lorsqu'on a demandé aux fonctionnaires s'ils avaient consulté les citoyens et l'industrie, essentiellement, leur réponse a été négative. Ils n'ont pas fait de consultations parce qu'ils savaient que c'était la bonne décision.

Il va sans dire que mon parti et moi appuyons ce projet de loi, mais notre tâche est d'exercer une diligence raisonnable. Il nous incombe également de consulter les citoyens sur la question et de nous assurer que rien n'a été oublié. Il est abusif de faire adopter cette mesure législative à toute vapeur, au cours de la dernière semaine de la session. Cela fait déjà plusieurs décennies que ces oiseaux meurent sur les côtes. Certaines années, on a même rapporté la perte de 500 000 oiseaux. Cette situation fait les manchettes nationales depuis 30 ans. Or, soudainement, les libéraux en prennent conscience et veulent adopter une mesure législative en catastrophe, sans consulter qui que ce soit pour s'assurer qu'ils prennent la bonne décision. Je n'accepte pas cette façon de procéder.

[Français]

**L'hon. Serge Marcil:** Monsieur le Président, je comprends la réaction de mon collègue, mais il est faux de dire que cela se produit depuis 30 ans et qu'on réagit tout d'un coup. C'est faux d'affirmer une chose comme celle-là dans cette Chambre.

D'abord, une loi a été mise en place en 1994. Puis une autre loi a été mise en place en 1999, il y a à peine cinq ans. Maintenant, on vient d'adopter une loi sur les espèces en péril, qui sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> 2004.

Il est donc faux de dire que le gouvernement réagit tard, que cela fait des années que c'est ainsi, et que tout d'un coup, on se réveille en disant qu'il faut faire une loi. Je regrette, mais il existait des lois avant. Nous avons déjà cerné le problème. Nous avons adopté des lois en cette Chambre en 1994 et en 1999, soit il y a à peine cinq ans.

Cependant, malgré ces lois, on s'aperçoit maintenant qu'il a fallu laisser tomber les poursuites que nous avons intentées et les preuves que nous avions montées. En effet, il y avait des trous dans ces lois. Ce faisant, on vient corriger et amender ces deux lois pour renforcer notre action à cet effet.

On pourrait donc reprendre l'argument de mon collègue et dire: «Pourquoi le faire tout de suite? Vous auriez pu attendre. Des centaines de milliers d'oiseaux sont déjà morts.» Allons-nous attendre une autre année et laisser encore mourir 300 000 oiseaux? Telle est la question qu'il faut se poser.

Lorsqu'on est conscients de l'existence de cette situation et qu'on en a des preuves, lorsqu'on voit des espèces en voie de disparition mourir ainsi, et qu'on s'aperçoit que les lois qu'on avait adoptées ne sont pas assez musclées, il me semble que, comme gouvernement responsable, on doit agir. On ne doit pas attendre, revenir dans six ou sept mois et laisser mourir encore des oiseaux entre-temps.

Le projet de loi actuel a donc sa place. Depuis 12 mois, les fonctionnaires travaillent afin de trouver une solution plus musclée quant à l'application de nos lois. C'est pourquoi on est arrivé à ce stade, et c'est aujourd'hui que cela se fait. Je suis fier de voir que mon collègue appuie justement cette loi.

[Traduction]

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, laissez-moi d'abord dire aux députés que, il y a environ deux ans et demi, nous avons constaté que la loi existante ne fonctionnait tout simplement pas. Nous avons mis de l'avant un projet de loi et, dans notre plate-forme, nous avons parlé de ces déversements de pétrole et de ce qu'il faudrait faire à leur sujet.

Soudainement, il est renversant que le gouvernement y trouve un enjeu intéressant, en particulier sur notre côte ouest et dans les provinces atlantiques. Que les libéraux affirment qu'ils n'ont tout simplement pas réussi à présenter ce projet de loi plus tôt, ce sont d'étranges propos dans la bouche du secrétaire parlementaire.

*Initiatives ministérielles*

Maintenant, parlons de ce qui va vraiment arriver au sujet de ce projet de loi. Il a été présenté la semaine dernière. Il a été renvoyé à un comité et, évidemment, nous n'avons pas eu le temps d'entendre des témoins, nous n'avons pas eu le temps d'entendre l'opinion d'experts et nous n'avons pas eu le temps de débattre du sujet, même si nous sommes évidemment favorables au projet de loi.

C'est une bonne mesure législative. Elle avait besoin de quelques amendements. Nous aurions dû procéder à des consultations pour être sûrs de ne rien omettre, mais il s'agit de notre projet de loi. Voilà ce que nous aurions fait, j'espère, très rapidement si nous arrivions au pouvoir.

Or, les libéraux ont présenté ce projet de loi la semaine dernière en pensant que l'opposition n'y serait pas favorable et qu'ils pourraient ensuite nous blâmer pour sa non-adoption, parce que, après tout, croyaient-ils, l'opposition ne se prononcerait pas en sa faveur. Nous avons mis le gouvernement au défi à ce sujet. Nous nous sommes prononcés en faveur du projet de loi, mais qu'ont fait les libéraux?

Je vais le dire à la Chambre et à tous ceux qui nous observent : ils ont fait franchir au projet de loi l'étape du rapport et nous avons donné notre assentiment à celui-ci. Le projet de loi a été ensuite lu pour la troisième fois, et nous avons encore une fois donné notre accord. Mais les sénateurs libéraux ont quitté la ville; ils sont partis. Ils ne sont plus ici. Ils ne siégeront pas avant le 25 mai.

Si le premier ministre avait à décider entre manger, au déjeuner, des flocons de maïs et des flocons de maïs, je ne crois pas qu'il arriverait à prendre une décision. Il devrait probablement mettre sur pied un comité pour décider s'il devrait ou non manger des flocons de maïs. La situation est pratiquement la même pour le projet de loi. Peut-être ne déclencherait-il pas d'élections. Cependant, s'il déclenche des élections, le projet de loi ne verra jamais le jour.

Le gouvernement a perdu sa carte maîtresse. Il ne peut aller à Terre-Neuve-et-Labrador ou en Colombie-Britannique et dire que ce sont les ignobles députés de l'opposition qui l'ont rejeté. Il devra admettre que ce sont les ignobles libéraux qui ont fait échouer le projet de loi à cause d'une mauvaise planification et du fait qu'ils auraient dû le présenter il y a dix ans et demi. Les libéraux sont responsables de ce qui arrive.

Ce projet de loi, c'est uniquement une affaire de politique. Les libéraux n'ont nullement l'intention de le faire adopter. On est en droit de se demander si c'est en raison de la CSL ou de qui sait quoi. Les libéraux ne lui donneront pas force de loi puisque le Sénat ne siège pas. Qui a demandé l'ajournement du Sénat hier soir? Les libéraux bien entendu. Qui est à blâmer pour le fait que cette mesure n'aura pas force de loi? Les libéraux sont à blâmer.

Ils peuvent être assurés que dans les circonscriptions qui sont préoccupées par cette question, où l'on trouve des centaines de milliers d'oiseaux morts, on sait qui est responsable de la situation.

Ce beau discours que nous venons d'entendre sur les préoccupations profondes des libéraux à l'égard de ces oiseaux et de l'extinction de certaines espèces et ainsi de suite est un argument fallacieux. Ils n'ont nullement l'intention d'adopter ce projet de loi, car si c'était le cas, ils auraient au moins avisé les sénateurs de leur intention. C'est uniquement une affaire de politique. Plus d'oiseaux mourront parce que ces gens-là n'arrivaient pas à se décider et à prendre les mesures qui s'imposaient.

Qu'est-ce qui aurait dû se produire? C'est là l'aspect le plus intéressant de la question. Comment un gouvernement compétent a-t-il pu gérer un dossier de cette façon? Un gouvernement compétent se serait attaqué au problème il y a des années.

Il y a deux ans et demi, pendant une période des questions, j'ai demandé au ministre pourquoi le Canada n'imposait pas les mêmes amendes que celles en vigueur aux États-Unis. J'ai entendu le secrétaire parlementaire dire qu'il s'agissait d'une bonne idée. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas cru à ce moment-là qu'il s'agissait d'une bonne idée? De toute évidence, si les amendes sont dérisoires, les navires vont vidanger leur mazout de cale dans l'océan parce qu'il en coûte moins cher de procéder de cette façon—et on risque peu de se faire prendre—que de l'apporter dans des installations de recyclage.

● (1035)

La raison pour laquelle on ne déverse pas de mazout de cale dans les eaux étasuniennes, c'est que l'amende minimum est d'un million de dollars. Au Canada, elle n'est que de quelques milliers de dollars, de sorte que les armateurs prennent évidemment des risques. Selon ce que j'en sais, le recyclage d'une quantité équivalente de mazout peut coûter près de 30 000 \$.

Qu'advient-il lorsqu'un navire se fait pincer? Nous pourrions citer les noms de navires pris sur le fait et auxquels on a imposé des amendes de 20 000 \$ ou de 30 000 \$. L'amende la plus considérable, soit 120 000 \$, a frappé le *Olga*. Qu'est-il donc advenu du *Olga*? Les membres d'équipage ont été arrêtés, mais ils ont été renvoyés chez eux et n'ont pas payé l'amende. Le navire a été abandonné à cause de l'amende de 130 000 \$ et les responsables ont déclaré faillite. L'amende n'a jamais été payée et elle ne le sera jamais. Belle dissuasion!

Nous avons affecté, semble-t-il, un aéronef pour patrouiller l'Atlantique. On voit là que nous risquons de prendre en défaut grande quantité de navires sur ce vaste océan.

Le gouvernement ne prend pas la question au sérieux. Si c'était le cas, il aurait établi les amendes à un niveau comparable à celui des États-Unis, soit un million de dollars. S'il l'avait fait, les CSL de ce monde ne déverseraient pas leur mazout au large, au risque de se faire prendre à l'occasion.

Dans le cas d'un autre navire, les autorités judiciaires ne savent pas sur quel pied danser. Transport Canada et Environnement Canada se disputent la compétence en la matière. Les entités gouvernementales sont tellement absorbées dans leurs guerres intestines que le navire disparaît dans la brume sans payer d'amende. C'est ça l'incompétence.

Lorsque ce genre de chose se produit à répétition, on s'imagine que les autorités vont songer à donner plus de mordant à la loi. C'est ce que nous tentons de faire, mais il est trop tard. Le Sénat est parti. Qu'il est donc intéressant de voir les députés ministériels affirmer, imbus d'eux mêmes, qu'il s'agit de régler le problème.

Quels types de questions devrait-on poser? Le député de l'autre côté a dit qu'il reçoit des lettres. J'en reçois aussi. Je reçois des télécopies et des courriels. Des gens communiquent avec moi pour me dire que nous devons tout faire pour que ce projet de loi soit adopté. Toutefois, il y en a d'autres qui demandent une occasion de se faire entendre.

*Initiatives ministérielles*

Un avocat m'a fait valoir que ce projet de loi sous sa forme actuelle contrevient à des conventions internationales signées par le gouvernement canadien. Il soutient dans sa lettre que ce projet de loi va violer le droit canadien dans lequel s'inscrit la Loi sur la marine marchande du Canada. Voilà pourquoi nous tenons des audiences. Nous aurions appelé des experts et constaté que cette mesure contrevient à des accords internationaux que nous avons signés. Peut-être que, selon la mentalité libérale, ils ne tiennent pas d'audiences parce qu'ils n'auraient aucune raison de tenir compte de faits établis par des professionnels.

Qu'est-ce qui aurait dû se passer? Nous aurions dû poser des questions. Nous aurions dû faire preuve de diligence raisonnable. Nous aurions dû avoir du temps pour faire cela. Nous aurions dû le faire il y a dix ans et demi, lorsque bon nombre d'entre nous sont arrivés ici. Peu de temps après, nous aurions dû corriger cela. Ce problème était évident.

Si j'en avais eu l'occasion, une des questions que j'aurais posées est la suivante: dans quelle mesure ce projet de loi a-t-il des incidences sur le secteur des croisières, secteur énorme en Colombie-Britannique et sur l'Atlantique? Ces bateaux mettent aussi des choses dans l'océan. Ils les recyclent. Quelles sont les restrictions? Quelles sont les conséquences pour eux? Nous devrions le leur demander, me semble-t-il.

Nous devrions demander aux gens du secteur du transport maritime de nous indiquer les conséquences de cette mesure pour eux. Ils ont envoyé beaucoup de documentation sur la façon dont cela les touche et sur leurs préoccupations.

Quelles répercussions ce projet de loi a-t-il pour les gens qui pratiquent la pêche sportive? Quelles sont les conséquences pour le secteur de l'observation de baleines? Il nous faut poser ces questions-là.

Il nous faut protéger les oiseaux, mais nous devons poser des questions aux gens qui utilisent ces océans. Nous devons poser des questions sur le fait que la ville de Victoria déverse des eaux usées non traitées dans l'océan. Nous devons demander si, en vertu de ce projet de loi, cette ville pourrait être accusée et se voir imposer une amende d'un million de dollars pour avoir fait du mal aux oiseaux.

• (1040)

Nous devons analyser ces eaux usées. Nous devons savoir si elles renferment des toxines qui vont nuire aux oiseaux. Contiennent-elles des hormones qui auront des effets sur les oiseaux? Les villes de Victoria ou d'Halifax, qui déversent des eaux d'égout brutes, ne devraient-elles pas avoir la chance de dire qu'elles ont besoin d'argent au titre de l'infrastructure, car la Chambre va adopter un projet de loi qui touchera chacun de leurs contribuables? Le projet de loi dit cela.

Lorsque j'ai rendu visite au gouverneur Locke, dans l'État de Washington, nous avons parlé du projet Sumas. Le gouverneur Locke a déclaré que si je voulais parler de la qualité de l'air dans la vallée du Fraser, il m'amènerait avec lui dans le port de Seattle et me montrerait les eaux usées et me dirait d'où elles viennent. Il a déclaré qu'elles venaient de Victoria. Il m'a dit que si je ne voulais pas entendre parler des eaux usées, je ne devrais pas lui parler de la qualité de l'air.

Comment pouvons-nous avoir un pays moderne déversant des eaux d'égout brutes dans l'océan? Ces eaux usées renferment des toxines, des hormones et toutes sortes de choses. Ce n'est probablement pas très bon pour un canard de manger un condom comme je l'ai vu dans le port de Seattle.

Le projet de loi ne nous a pas donné le temps de poser ces questions. C'est à cause de l'incompétence du gouvernement que ce projet de loi n'a pas été présenté il y a deux ans et demi lorsque j'ai commencé à poser des questions à ce sujet. J'ai écrit aux ministres des Transports et de la Justice. J'ai écrit au ministre de l'Environnement et je lui ai parlé. Ce n'est pas comme si ces ministres n'étaient pas au courant. Ils savaient ce qu'il en était, mais ils n'ont rien fait jusqu'à la dernière minute. Suis-je furieux? Vous pouvez le croire.

Nous ignorons ce qui manque dans le projet de loi. Nous devons savoir si RADARSAT sera financé. Nous devons prendre ces gens la main dans le sac et retenir leurs navires si nous voulons leur imposer une amende d'un million de dollars, car autrement ils se sauveront.

Qu'en est-il des propriétaires de navires? Le projet de loi dit que nous allons arrêter les propriétaires de navires. Ce devrait faire une belle première page: le premier ministre du Canada et ses fils arrêtés et traduits devant un tribunal parce qu'ils ont pollué. Le projet de loi dit que nous allons arrêter les administrateurs et les propriétaires de navires. Est-ce ce que cela signifie? Allons-nous vraiment faire cela? Allons-nous saisir un navire enregistré aux Bahamas et traduire devant nos tribunaux les propriétaires? Nous devons le savoir.

Nous avons parlé brièvement du nez et de la queue des Grands bancs. Ce sont des zones importantes pour les oiseaux migrateurs. Nous n'en assurons pas la protection dans le projet de loi et nous devrions discuter de cette question. J'aimerais voir les rapports ornithologiques précisant les espèces d'oiseaux fréquentant ces zones, les espèces qui meurent et les populations selon les espèces. Ce sont toutes des questions pour lesquelles il faut obtenir des réponses afin de fonder nos décisions sur des données scientifiques. Le gouvernement n'est vraiment pas porté à fonder ses décisions sur des données scientifiques, comme en témoigne l'accord de Kyoto, qui est plutôt fondé sur des tactiques de peur.

J'aimerais savoir quelles espèces d'oiseaux meurent sur les côtes est et ouest et dans l'Arctique, ainsi que les mesures que nous prendrions pour arraisonner les équipages de ces navires. Bon nombre de ces marins, notamment ceux de la société CSL, sont payés 2 \$ par jour. Si c'est le cas, ils sont supposés bénéficier de la protection accordée aux dénonciateurs. J'aimerais vraiment savoir comment le gouvernement compte accorder cette protection à un marin étranger payé 2 \$ par jour qui dénonce son capitaine.

Au Canada, nous n'avons pas de loi sur la dénonciation pour nos propres fonctionnaires. Comment diable allons-nous garantir à un marin étranger une protection face à son employeur lorsqu'il donne de l'information sur ce qui se passe en mer?

• (1045)

À la page 9 du projet de loi, on peut lire qu'on recourra à la force. J'aimerais savoir ce que cela signifie. Va-t-on avoir un capitaine Canada qui lancera des coups de semonce? Va-t-on avoir des gardiens armés? La menace est grande, mais j'aimerais savoir ce qu'elle signifie.

À l'instar du député du Bloc, j'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas d'amende minimale. L'amende maximale est d'un million de dollars. Est-ce à dire que les juges auront le loisir d'imposer une amende de 1 000 \$ à telle société qui porte tel nom? Je ne comprends pas.

Le projet de loi prévoit le versement de dommages-intérêts pour les pertes financières occasionnées par un déversement pétrolier. Comment fera-t-on cela dans le cas d'un pêcheur qui affirmerait ne pas avoir pris de homards parce qu'un navire a déversé du pétrole dans l'océan? Comment déterminera-t-on le montant à payer? Le budget prévoit-il les indemnités? Le projet de loi ne comporte manifestement aucune disposition à cet égard. Quelle approche scientifique utilisera-t-on pour déterminer les pertes financières? C'est un peu comme si un agriculteur disait qu'il aurait eu une meilleure récolte s'il avait plu. Indemniserait-on cet agriculteur?

L'énoncé à la page 17 du projet de loi est très vague.

J'aimerais connaître le rôle du procureur général. Celui-ci a huit jours pour donner son consentement aux poursuites intentées contre le propriétaire d'un navire accusé d'avoir déversé du pétrole. Cette période est-elle suffisante ou trop longue? Pourra-t-on empêcher un navire de rentrer à son port d'attache? Je n'ai pas la réponse, mais j'aurais voulu que des experts me la donnent. Or, étant donné l'empressement du gouvernement à vouloir adopter le projet de loi à la dernière minute, nous n'avons pas pu poser ces questions.

Je viens de Red Deer et j'aimerais savoir ce qu'il en est des activités d'exploration pétrolière dans l'Arctique et des résidus qu'on laisse sur la glace. Cela est nocif pour les oiseaux.

Le projet de loi ne concerne pas que les oiseaux souillés par les hydrocarbures au large de Terre-Neuve. Il concerne aussi les industries qui comptent pour une bonne part de l'Ouest du Canada, de l'Est du Canada, des régions de l'Atlantique et du Nord du Canada. Il a une grande portée, et c'est bien. Il devrait protéger les oiseaux et l'environnement.

En tant que porte-parole principal en matière d'environnement, je serais hypocrite de ne pas dire que je veux un projet de loi mordant. Je veux qu'il soit le plus mordant possible pour protéger l'environnement, mais je veux que les parties touchées par la mesure soient consultées. Je veux des réponses à cette page de questions. Je suis convaincu que d'autres ont aussi des questions à poser.

Je sais que l'industrie du transport s'interroge. Je connais un constitutionnaliste qui se pose des questions. Il veut savoir pourquoi nous avons enfreint deux conventions internationales que nous avons pourtant signées. Sommes-nous conscients du fait que ce projet de loi est en contradiction avec ces conventions internationales? Nous n'avons pas eu le temps d'obtenir cette information car le gouvernement nous a annoncé cette mesure législative de but en blanc.

Ce qui me choque le plus, c'est que j'ai rencontré le ministre de l'Environnement. C'est une histoire cocasse. J'avais beaucoup de peine à obtenir une rencontre avec le ministre de l'Environnement, mais un jour, j'ai pris l'avion pour me rendre à Calgary et le ministre de l'Environnement se retrouve sur le même vol et vient prendre place dans le siège voisin. Nous avons finalement eu notre réunion. Cependant, devinez quoi? Il y avait du brouillard, ce que j'avais naturellement organisé d'avance, et nous avons dû atterrir à Vancouver. Le ministre de l'Environnement et moi avons donc dû rester dans l'avion trois heures de plus. Sur le vol de retour vers Calgary, en pleine nuit, le ministre était toujours assis à côté de moi. J'ai fini par avoir 10 heures de réunion avec lui.

L'une des questions que j'ai posées au ministre pendant cette réunion concernait les projets de loi que nous pourrions nous attendre à voir adopter. Je lui ai demandé s'il avait des idées concrètes, de façon à ce que je puisse me préparer. Il a répondu qu'il n'y avait encore rien sur la table, mais il m'a demandé si j'avais des

### *Initiatives ministérielles*

suggestions. J'ai suggéré ce projet de loi, mais j'aurais souhaité qu'il s'y mette beaucoup plus tôt qu'il ne l'a fait.

• (1050)

[Français]

**L'hon. Serge Maril:** Monsieur le Président, je désire faire un commentaire. Le député de Red Deer comprend exactement la situation. Sauf qu'il est un peu démagogue à certains égards, parce qu'on arrive à une période pré-électorale.

D'abord, ce qu'il nous faut comprendre—mais surtout pour le bénéfice des gens qui nous écoutent—, c'est que ce n'est pas une nouvelle loi. Il existe déjà deux lois: la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de 1999.

La plupart de ces inquiétudes soulevées sont corrigées et apparaissent dans ces deux lois. Le projet de loi C-34 propose des amendements à ces deux lois. Des consultations publiques ont été tenues concernant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, également.

Aujourd'hui, par le projet de loi C-34, on dépose des amendements à ces deux lois. On ne crée donc pas de nouvelles lois.

Le député demande pourquoi on n'impose pas une amende minimale et que viennent faire les chasseurs de canards et ainsi de suite. Je le comprends de poser de telles questions. C'est parce qu'ils sont déjà inclus dans les lois existantes de 1994 et de 1999. On en parle déjà dans ces lois.

Quant à l'imposition d'une amende minimale, je donne un exemple. Mon collègue de Red Deer et moi-même, le député de Beauharnois—Salaberry, allons à la pêche ensemble. Par erreur, le moteur du bateau frappe une batture et perd de l'huile. Est-ce qu'on va m'imposer une amende d'un million de dollars parce que j'ai eu un accident?

C'est la même chose pour le père de famille, pêcheur de crabe, qui possède une petite entreprise de pêche et qui va à la pêche avec son fils ou sa fille. Il faut donner la chance au juge qui appliquera la loi de pouvoir mesurer les répercussions de l'accident.

Qu'un bateau appartienne à une compagnie ou à une autre, celle-ci est en mesure de payer, et cela la punira davantage si on lui impose une amende d'un million.

C'est donc pour cela qu'on ne peut pas introduire dans la loi un minimum en ce qui a trait aux amendes. En effet, c'est une loi qui vient amender deux lois existantes dans lesquelles apparaissent justement les mesures environnementales relatives à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et également à la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, dans laquelle on touche aux chasseurs et à toute cette panoplie d'intervenants dans le domaine de la nature.

Je comprends. Notre collègue de Red Deer peut être frustré parce qu'il n'y a pas eu de consultations aussi ouvertes et larges que s'il s'était agi d'une loi de répercussions majeures, mais des consultations ont été tenues en 1994 relativement à la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, et elles ont également été faites en 1999 relativement à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

*Article 31 du Règlement*

Ce qu'on fait aujourd'hui, par le projet de loi C-34, c'est d'apporter quelques amendements pour donner plus de muscles à la loi. Nous pensions que, dans les lois existantes, nous avions ces instruments. Nous pensions que nous étions capables de poursuivre sans réserve et de punir les gens. Cependant, on s'est aperçu qu'avec les preuves qu'on montait, il y avait des trous dans la loi et qu'on ne nous permettait pas d'aller jusqu'au bout.

Oui, on corrige cette situation par des amendements. Ce n'est pas une nouvelle loi. Ce n'est pas une loi qui vient modifier le fond de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il s'agit d'une loi qui apporte des amendements aux deux lois que je viens de citer.

En ce qui concerne les Américains, je peux comprendre certaines choses. Les États-Unis sont ce qu'ils sont, et le Canada est ce qu'il est. Nous avons notre souveraineté, nos valeurs canadiennes. Nous voyons les choses différemment, et nous essayons toujours de nous...

• (1055)

**Le Président:** Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire. Comme il est 11 heures, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, mais du temps sera alloué pour les questions et commentaires après les questions orales.

L'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre désire invoquer le Règlement.

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il a consentement unanime, à la suite de consultations de tous les partis, pour que la motion suivante soit adoptée:

Que, si le débat d'aujourd'hui sur la motion M-300 se termine, toute question nécessaire pour disposer de la motion principale soit réputée mise aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé et différé conformément à l'article 98(4) du Règlement.

**Le Président:** Est-ce que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a le consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu l'énoncé de la motion, lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, après un siècle de coupes à blanc dans les forêts de peuplement mûr de la Colombie-Britannique, la chouette tachetée est maintenant en voie de disparition. Il ne reste plus qu'environ 33 couples adultes.

Une stratégie scientifique efficace de rétablissement a été préparée dans le but d'atteindre un objectif de 125 couples adultes, mais le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a versé à l'heure actuelle que 3 p. 100 des fonds demandés à cet égard.

Le chercheur Andrew Miller du groupe de travail sur le rétablissement de la chouette tachetée de la Colombie-Britannique

recommande l'imposition d'un moratoire temporaire dans certains secteurs pour protéger l'habitat des chouettes et l'affectation des fonds nécessaires pour aider à la survie des chouettes qui restent.

Pour empêcher la disparition de la chouette tachetée, le gouvernement fédéral peut invoquer la disposition d'urgence de la Loi sur les espèces en péril, comme on avait prévu de le faire au départ. J'exhorte le ministre de l'Environnement à prendre des mesures au niveau fédéral.

\* \* \*

• (1100)

### LE RACISME

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, il y a eu une augmentation troublante du nombre d'attaques antisémites violentes au Canada au cours des derniers mois. Les incidents comme la bombe incendiaire qui a détruit une école juive de Montréal ou la profanation des pierres tombales à Toronto sont réellement un coup porté à la tradition de tolérance religieuse de notre pays.

C'est dans ce contexte que nous devons considérer la visite et la tournée de conférences que fera ce mois-ci le Sheikh Abd al-Rahman al-Sudais d'Arabie saoudite. Al-Sudais parle des Juifs comme étant «les rebuts de la terre», et il exhorte ses partisans à lutter contre les «adorateurs de la croix» et les «idolâtres hindous». Il a milité publiquement en faveur de la destruction du peuple juif qui n'est selon lui qu'un ramassis de gens fraudeurs, entêtés, dévergondés, malfaisants et corrompus.

Les Canadiens, y compris les musulmans canadiens qui rejettent en grande majorité ce type de sectarisme, ne peuvent accepter ce genre de haine.

Lorsque al-Sudais arrivera au pays, il faudra lui faire savoir que ce genre d'encouragement à la violence raciste et religieuse n'est pas acceptable au Canada et le renvoyer chez lui.

\* \* \*

[Français]

### LA FOIRE GOURMANDE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-EST ONTARIEN

**M. Gilbert Barrette (Témiscamingue, Lib.):** Monsieur le Président, hier, j'avais l'honneur d'annoncer, au nom de la ministre responsable de Développement économique Canada, une contribution de 71 516 \$ pour la tenue de la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du nord-est ontarien.

Cette initiative, échelonnée sur une période de deux ans, sert non seulement à faire connaître les produits locaux disponibles à la population, mais également à voir naître des alliances entre les producteurs, les consommateurs, les distributeurs et les grossistes des deux côtés du lac Témiscamingue.

Grâce au travail exceptionnel des organisateurs et des participants, la foire est l'occasion de permettre l'éclosion d'alliances économiques, en plus d'être un attrait touristique de grande envergure pour la région.

Merci à toute l'équipe et bienvenue aux visiteurs pour la troisième fin de semaine du mois d'août 2004.

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**LA DÉPUTÉE DE THORNHILL**

**L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour faire quelque chose que je n'ai pas fait assez souvent au cours des 25 dernières années, en l'occurrence dire merci.

Je tiens à remercier mon époux Wilf, mon meilleur ami et mon amoureux; mes enfants, David et Leigh, Mark et Claire, Zane et Meredith; mes petits-enfants, Findlay Lillian, Talia Jane, Benjamin Russell, Max Louis, Angus John et Jacob Isaac, tous des Caplan; ainsi que ma soeur Carol Lou et sa famille qui ont toujours été disponibles pour moi et m'ont manifesté beaucoup d'amour même quand je n'avais pas de temps à leur accorder.

Je remercie également les électeurs du quartier 13 de North York, de la circonscription provinciale d'Oriole et de la circonscription fédérale de Thornhill de m'avoir accordé l'honneur et le privilège de les représenter et de faire valoir leurs intérêts de 1978 à 2004.

J'exprime aussi ma reconnaissance au personnel fantastique qui m'a appuyée et qui a fait de son mieux pour présenter de moi une image positive, tâche souvent fort ardue car je ne leur ai pas fait la vie facile.

Je remercie également l'ex-premier ministre provincial David Peterson qui m'a accueilli dans son Cabinet et m'a donné la chance d'être la première juive de l'histoire canadienne à siéger comme ministre. J'ai agi à titre de présidente du Cabinet, présidente du Conseil de gestion, ministre des Services gouvernementaux et ministre de la Santé.

J'exprime aussi ma gratitude au premier ministre Chrétien qui m'a donné la chance de faire partie de son Cabinet à titre de ministre de l'Immigration et de ministre du Revenu national.

Je salue également les vieux amis qui attendent mon retour depuis 25 ans et mes nouveaux amis, dont l'amitié durera certainement longtemps, de même que mes collègues que je n'oublierai jamais.

Je salue enfin Bill Graham, à qui je sais gré de ses remerciements et, enfin, le premier ministre...

**Le Président:** Le député de Hull—Aylmer a la parole.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, mercredi soir, j'ai eu le plaisir d'assister au Gala de *L'Étudiant Outaouais*, qui avait pour but de décerner des prix en journalisme et de mettre en valeur des artistes dont la prestation frôlait le professionnalisme. Ces jeunes sont tous issus de nos écoles secondaires. Outre les prix de journalisme, on a remis, pour la première fois cette année, une bourse d'études et des bourses de la relève culturelle.

*L'Étudiant Outaouais* est un journal réalisé par et pour les étudiants. Cette initiative démontre la vivacité et la créativité de notre jeunesse. Nous pouvons être rassurés: la relève journalistique est bien présente en Outaouais.

Le journal *L'Étudiant Outaouais* est l'initiative des hebdomadaires Transcontinental, qui ont su s'allier la participation d'importants partenaires du milieu. J'aimerais féliciter tout particulièrement le directeur régional des hebdomadaires Transcontinental, M. Jacques Blais, ainsi que MM. Martin Godcher et Sylvain Dupras et toute leur remarquable équipe pour avoir mis en place cet heureux projet.

Bravo à toutes et à tous, et à l'an prochain.

\* \* \*

● (1105)

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, dans quelques jours, soit le 17 mai, l'Assemblée mondiale de la Santé se réunira à Genève. L'adhésion de nouveaux membres et de membres associés sera à l'ordre du jour. Tous les participants voudront savoir si le Canada appuie ou non la demande de Taiwan d'y adhérer à titre d'observateur.

Le 27 mai de l'an dernier, les députés de la Chambre se sont prononcés à 163 voix contre 67 en faveur d'une motion appuyant l'adhésion de Taiwan et recommandant que le Canada exerce une influence sur les autres États membres et les ONG pour qu'ils appuient cet objectif.

Taiwan est une démocratie. C'est une société autonome depuis 55 ans. Des milliers d'étudiants taiwanais viennent au Canada chaque année pour apprendre l'anglais et poursuivre des études supérieures. Ce pays étant notre septième principal partenaire commercial, les échanges commerciaux sont nombreux et beaucoup de personnes voyagent entre le Canada et Taiwan. En raison de la propagation rapide de maladies transmissibles à l'échelle mondiale, il faudrait être ignorant ou arrogant ou refuser de voir la réalité pour rejeter la demande d'adhésion de Taiwan.

Le Parlement a examiné la question et décidé d'agir. S'il ne défend pas bien la cause de Taiwan le 17 mai prochain, le gouvernement et son chef auront, aux yeux des Canadiens et du monde entier, bafoué de façon flagrante le processus démocratique. La démocratie mérite mieux que cela, les Canadiens méritent mieux que cela et les Taïwanais méritent mieux que cela.

\* \* \*

**LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, à l'Université Western Ontario et dans les hôpitaux universitaires de l'ensemble du pays, des chercheurs effectuent des recherches innovatrices en santé. Or, ces recherches ont sans doute obtenu un financement du gouvernement du Canada par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada.

Signalons également que ces recherches n'auraient pas non plus été possibles sans les efforts de près de 1 000 hommes et femmes qui, à titre bénévole, consacrent d'innombrables heures au sein des comités d'examen par les pairs des IRSC.

Chaque année, les IRSC reçoivent des milliers de demandes de financement qui sont ensuite transmises pour évaluation aux comités d'examen par les pairs et de sélection des subventions, constitués de chercheurs experts. Ces derniers vérifient si chaque demande répond aux normes internationales d'excellence scientifique, afin que l'argent public soit utilisé à bon escient et ne serve qu'à financer les meilleurs et les plus brillants chercheurs.

Le dévouement des IRSC permet de soutenir une recherche innovatrice en santé qui renforce notre système de santé et améliore la santé de tous les Canadiens.

*Article 31 du Règlement*

[Français]

**LA SANTÉ**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, lorsqu'il était ministre des Finances, l'actuel premier ministre affirmait que la santé était sa priorité. Or, chaque budget, il a refusé de réinvestir dans les transferts pour la santé.

Dans son discours de couronnement comme chef du Parti libéral, tout comme dans son discours du Trône, il affirmait que la santé était sa priorité. Après tous ces beaux discours, le gouvernement a déposé un budget, et il n'y avait pas un sou neuf pour la santé. Rien!

Lorsqu'il a pris le contrôle des finances fédérales, en 1994, son gouvernement versait 2,8¢ en transfert au Québec pour la santé, pour chaque dollar de revenu du gouvernement fédéral. Dix ans plus tard, il n'y consacrait plus que 1,7¢, une baisse de 40 p. 100. Belle priorité!

À la lumière du scandale des commandites, les véritables priorités du premier ministre ont été mises au grand jour. Au fil des ans, il a tellement renié sa parole que lorsqu'il met son clignotant à gauche, on sait qu'il tourne à droite. C'est de cette façon qu'il a fauché les malades. Vraiment, cet homme est l'incarnation des fausses promesses libérales.

\* \* \*

**LE DÉPUTÉ DE MADAWASKA—RESTIGOUCHE**

**M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de servir mon pays à titre de représentant des gens de Madawaska—Restigouche depuis 2000, et je les remercie de m'avoir accordé ce privilège.

Je salue tous les collègues de la Chambre qui sont ici pour servir leurs concitoyens et concitoyennes, trop souvent au prix de leur santé et de leur famille.

Aux collègues des divers comités où j'ai servi, merci de m'avoir aidé à grandir à l'occasion des nombreux échanges que nous avons eus. Vous savez, «du choc des idées jaillit la lumière».

À tous ceux et celles qui travaillent dans l'ombre pour nous faire avancer dans nos travaux sur la Colline, particulièrement mes adjointes, Diane, Marlyne et Rita, un sincère merci.

Enfin, merci à ma famille: mon épouse, Sylvia, et mes enfants, Roger, Julie et Marc-André, pour l'appui inconditionnel qu'ils m'ont accordé au cours de mon passage ici à titre de député de Madawaska—Restigouche.

Sur ce, je tire ma révérence et je dis au revoir.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PREMIER MINISTRE**

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC):** Monsieur le Président, notre talentueuse équipe de chercheurs a monté un dossier complet sur la Norvège et nous souhaitons partager l'information avec le premier ministre. Nous agissons de la sorte parce que, selon certaines rumeurs, il se pourrait qu'il traverse la promenade Sussex pour se rendre à Rideau Hall très prochainement.

Le premier ministre devrait informer son navigateur du fait qu'il ne souhaite pas visiter la gouverneure générale à Norway Bay. L'endroit est plaisant, mais il y manque une piste d'atterrissage pouvant accueillir un Challenger.

Il pourrait ce pendant convenir de la rencontrer au petit déjeuner au café-couette Norway Spruce, en Ontario.

Il devrait éviter de se rendre à New Norway, en Alberta, puisqu'il n'y serait pas le bienvenu.

Nous lui conseillons d'éviter Norway House pour la même raison.

En cours de déplacement, il voudra peut-être apprendre quelques anecdotes sur l'épinette de Norvège. C'est l'espèce qui croît le plus rapidement dans la famille des épinettes.

Il lui importera de savoir qu'il existe en Norvège une Société de l'art de vivre pieds nus. Elle compte six membres pour l'ensemble du pays, donc quatre seulement ont rendu publique leur identité. Il devrait songer à devenir le septième membre de cette société de vanu-pieds, étant donné que, après les élections, il devra vraisemblablement lever le pied.

\* \* \*

● (1110)

[Français]

**LE DÉPUTÉ DE OUTREMONT**

**L'hon. Martin Cauchon (Outremont, Lib.):** Monsieur le Président, ayant pris la décision de ne pas solliciter un autre mandat, je désire aujourd'hui remercier toutes les électrices et tous les électeurs du comté de Outremont qui m'ont fait confiance à trois reprises. C'est grâce à leur appui si j'ai pu contribuer pendant 10 ans à la vie publique canadienne et à l'essor de notre démocratie, unique au monde.

Je profite également de l'occasion pour exprimer ma grande reconnaissance à l'égard du très honorable Jean Chrétien, qui non seulement a su me faire confiance en m'octroyant des responsabilités ministérielles importantes, mais qui a également, par sa vision et son leadership, contribué à faire du Canada un pays cool aux yeux du monde entier.

[Traduction]

J'aimerais également souligner le travail du personnel politique et des fonctionnaires avec lesquels j'ai eu la chance de travailler dans le cadre de mes fonctions de secrétaire d'État et de ministre. Ils m'ont accompagné et appuyé fidèlement, et je tiens à les remercier tous.

[Français]

Je veux également remercier mon épouse Dorine, ainsi que mes enfants, Charles, François et Catherine, pour leur soutien durant toutes ces années.

J'aimerais aussi m'adresser aux jeunes du pays, à la relève, et leur dire que leur implication active dans le processus politique est un des éléments essentiels au changement.

En terminant, je veux souhaiter tous mes vœux de succès à l'équipe libérale de Paul Martin aux prochaines élections.

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**HAMILTON-EST**

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, hier la députée néo-démocrate Andrea Horwath a été élue, par une majorité écrasante, pour représenter la circonscription provinciale de Hamilton-Est. Elle a recueilli 63 p. 100 des voix. Les électeurs de la circonscription ont dit clairement aux libéraux provinciaux qu'ils ne pouvaient pas rompre leurs promesses et faire preuve de mesquinerie en refusant d'accorder au NPD le statut de parti officiel à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Ils ont également envoyé un message aux libéraux fédéraux en leur faisant part de leur mécontentement quant au traitement infligé à l'actuelle députée fédérale de Hamilton-Est. Je me suis rendu dans la circonscription à quelques reprises, et les messages que j'ai entendus des électeurs étaient très clairs.

Hier, c'était le jour de gloire d'Andrea et de ses partisans. Je les félicite tous pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

\* \* \*

[Français]

**LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, nous avons appris qu'un nouveau concept de télé-réalité verrait le jour pour devenir Scandale Académie. Agissant comme le Collège professoral, des libéraux reconnus pour leurs grandes qualités de patroneux seraient réquisitionnés comme maîtres à penser en plus des simples exécutants à qui on fera porter le chapeau à la toute fin.

Le concept a ceci de particulier: plutôt que d'éliminer un participant chaque semaine, le public serait invité à voter pour celui que l'on inculpera et qui viendra ainsi grossir les rangs de l'Académie.

Déjà une longue liste d'individus tous aussi amnésiques les uns que les autres n'attend que la mise en ondes pour se faire valoir et le choix d'un seul coupable par semaine ne se fera sans difficulté.

L'émission aura aussi un thème musical. Après consultation, il semble bien que malgré l'à-propos de la chanson de Stéphane Venne «Ce n'est pas fini, c'est rien qu'un début», ne correspondrait pas aussi bien que «Les portes du pénitencier».

À n'en plus douter, le Parti libéral du Canada est mis en danger. Au public de décider!

\* \* \*

[Traduction]

**HAMILTON-EST**

**L'hon. Sheila Copps (Hamilton-Est, Lib.):** Monsieur le Président, il est plutôt difficile de résumer 20 ans en une minute, mais voici.

Lorsque je suis arrivée dans cette enceinte, j'en connaissais peu sur moi-même et encore moins sur mon pays. Je pars aujourd'hui après avoir vécu un extraordinaire voyage de découvertes. Je me suis découverte et j'ai découvert la ville que j'aime tant, Hamilton, et le Canada. Je n'aurais pu faire ce voyage seule.

Aujourd'hui, je veux remercier en particulier les gens qui ont cru en moi et qui m'ont appuyée, même au cours de l'élection partielle sur la TPS; les gens solides comme l'acier de Hamilton. Nous sommes forts. Nous fabriquons de l'acier. Cela nous endure. Je sais que ma collectivité réussira à relever les défis qui l'attendent.

Je veux remercier mes collègues de tous les côtés, les critiques, et il y en a quelques-uns, les membres de notre caucus, les secrétaires parlementaires, les libéraux, les fonctionnaires qui ont facilité notre travail, le personnel et les dirigeants de tous les partis politiques, mais surtout le très honorable Jean Chrétien qui m'a donné la chance de servir de mon mieux le Canada.

Je voudrais surtout remercier ma famille: mon mari, mon amoureux, mon coéquipier et mon compagnon de vie, ma fille Danelle qui, à 17 ans, ne m'a jamais connue autrement qu'en politique et les enfants de mon conjoint, qui ont toujours été là pour moi, ma mère, mon père décédé, les membres de la famille qui ont vu les difficultés de la politique et qui ont également connu les joies, les hauts et les bas qui accompagnent une carrière politique.

Je tourne la page aujourd'hui en étant persuadée que nous avons bâti un Canada plus fort.

[Français]

J'aimerais aussi remercier les femmes du Canada qui ont toujours cru dans le fait que d'être ici, c'était important pour chacune d'elles. Aujourd'hui, c'est un au-revoir, mais ce n'est pas un adieu.

\* \* \*

●(1115)

[Traduction]

**LE DÉPUTÉ DE FRASER VALLEY**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC):** Monsieur le Président, au cours des derniers jours, beaucoup de députés qui se retirent ont profité de leur dernier discours pour remercier leurs électeurs de leur confiance et de l'honneur qu'ils leur ont fait en les choisissant pour les représenter au Parlement.

Je ne me retire pas vraiment, mais je perds presque la moitié de ma circonscription à la suite du redécoupage électoral. Je remercie les citoyens d'Abbotsford de leur appui et de leur gentillesse. Je les représente et les défend de mon mieux depuis 1993. Les gens de Abbotsford sont simplement le sel de la terre. Cela a été un privilège pour moi d'apprendre à connaître un si grand nombre d'entre eux et de travailler avec eux au cours des dix dernières années.

Pour la nouvelle circonscription de Chilliwack—Fraser Canyon, la question clé pour les prochaines élections n'a pas encore été établie. Je voudrais en proposer quelques-unes. Ces élections sont l'occasion pour les gens de juger la conduite des libéraux fédéraux qui sont embourbés dans les scandales, qui font fi des souhaits démocratiques des gens de la Colombie-Britannique, qui gaspillent leurs deniers publics durement gagnés et qui n'offrent pas vraiment une vision quant à la façon d'améliorer les soins de santé offerts aux Canadiens ou leur niveau de vie.

Au cours de ces élections, les Canadiens peuvent exiger mieux en votant pour les conservateurs.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ FORD DU CANADA LIMITÉE**

**Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux rendre hommage à la société Ford du Canada Limitée qui, en 2004, célèbre son centième anniversaire de présence au Canada. Ford s'est établie à Windsor en 1904 et elle est le plus ancien fabricant d'automobiles du pays. Depuis 1904, elle a produit environ 25 millions de véhicules.

### Questions orales

Au cours des dix dernières années, Ford a investi 9,5 milliards de dollars dans ses installations canadiennes. C'est l'un des plus importants employeurs du pays; cette société compte 16 000 employés, 11 000 retraités et 500 concessionnaires qui emploient à leur tour 22 000 Canadiens.

L'année dernière, Ford a fabriqué plus de 460 000 véhicules et un million de moteurs, et ces produits ont été exportés vers 24 pays sur la planète.

Le siège social de Ford se trouve dans ma circonscription, Oakville. Je félicite donc tous les membres de la grande famille de Ford du Canada Limitée à l'occasion de ce centième anniversaire.

\* \* \*

#### LE DÉPUTÉ DE CYPRESS HILLS—GRASSLANDS

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, j'ai eu le privilège d'être élu à la Chambre des communes en l'an 2000. Je me souviens à peine de la première session. Il n'existe aucun programme de formation pour le métier de député et assumer cette fonction, c'est un peu comme poser le pied sur un tapis roulant qui tourne à 100 milles à l'heure.

Les trois années et demi ont passé comme en un éclair. Pendant deux ans et demi, j'ai travaillé avec le député de Selkirk—Interlake, surtout au sein de notre équipe responsable de l'agriculture. C'était le mentor qu'il fallait à cette nouvelle recrue de député que j'étais alors.

Durant presque toute la dernière année, j'ai eu le privilège de participer activement aux travaux de l'équipe responsable de la période des questions à titre de directeur pour l'opposition officielle. J'ai eu le plaisir de partager ce poste avec mon compétent collègue et voisin, le député de South Shore, au cours des derniers mois.

Je remercie ma famille des énormes sacrifices qu'elle a consentis. Avant d'être élus, nous ne savions pas à quel point le prix à payer serait élevé pour nos familles. Je remercie donc mon épouse, Sheila, ma fille Amy et mon fils Andrew. Ils ont souvent dû fournir un effort supplémentaire et subir les contrecoups de ma présence ici.

Je remercie aussi les gens extraordinaires de ma circonscription, Cypress Hills—Grasslands, la meilleure de tout le pays. J'espère que j'ai été à la hauteur de leurs attentes. J'espère aussi pouvoir revenir et continuer à les représenter.

\* \* \*

#### L'ORDRE DU CANADA

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, l'une des syndicalistes et des féministes les plus connues et les plus populaires est à Rideau Hall ce matin pour être nommée officier de l'Ordre du Canada. C'est un grand honneur pour Nancy Riche, une femme à l'esprit vif, courageuse et des plus expressives.

J'ai eu le privilège de travailler avec Nancy lorsqu'elle a été élue secrétaire-trésorière du Syndicat national de la Fonction publique provinciale en 1984. Deux années plus tard, Nancy est devenue vice-présidente exécutive du Congrès du travail du Canada, où elle s'est élevée par la suite aux fonctions de secrétaire-trésorière.

[Français]

Au cours de ces années, elle s'est faite l'avocate d'innombrables causes, des droits des femmes, des soins de santé en passant par l'assurance-emploi, la sécurité au travail, le commerce équitable, et toujours, la justice sociale.

[Traduction]

Nancy a également été présidente de la commission des femmes de la Confédération internationale des syndicats libres, qui représente 157 millions de travailleurs dans le monde entier.

Je félicite chaleureusement soeur Nancy Riche.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA SANTÉ

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que la Société canadienne des postes et la Banque de développement du Canada, deux sociétés d'État, assument les frais médicaux de leurs cadres supérieurs qui reçoivent des services de santé de base dans des cliniques privées. Je répète. Des hauts fonctionnaires, qui sont déjà couverts par un généreux régime public d'assurance-maladie, se font soigner dans des cliniques privées qui leur fournissent des services de base, notamment des examens.

Le ministre de la Santé va-t-il enfin confirmer si oui ou non le gouvernement approuve cette pratique et le recours à des cliniques privées pour fournir des soins de santé au Canada?

• (1120)

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé exige que tous les services médicalement nécessaires soient fournis à tous les Canadiens, sans égard à leur capacité de payer. Les services couverts par les régimes d'assurance-maladie des cadres ne sont pas considérés médicalement nécessaires et ne relèvent donc pas de la Loi canadienne sur la santé.

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, la semaine dernière, la vice-première ministre a dit que cette clinique était ouverte au public. Or, quand nous avons vérifié, nous nous sommes aperçus que les consultations initiales n'étaient pas couvertes par l'assurance-maladie publique. Les utilisateurs doivent payer. Cette clinique offre même des milles aériens pour encourager les gens à revenir. Il semblerait que le gouvernement approuve l'existence d'un système privé pour ceux qui ont les moyens de payer.

Je répète ma question au gouvernement : est-ce la politique du Parti libéral? Quelle est la position du gouvernement concernant la prestation de services de santé par le secteur privé?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la position du gouvernement est très clairement exprimée dans la Loi canadienne sur la santé. La prestation de services doit se faire conformément à toutes les dispositions de la Loi canadienne sur la santé.

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement permet-il que les cadres des sociétés d'État s'adressent à une clinique privée? Le gouvernement doit répondre à cette question.

Le fait est que les libéraux sont sur la corde raide. On a découvert que le premier ministre allait dans des cliniques privées. On découvre maintenant que des hauts fonctionnaires s'adressaient eux aussi à des cliniques privées. Or, le gouvernement s'attend à ce que tous les autres Canadiens fassent la queue pour se faire servir par le système de santé public où les listes d'attente s'allongent de jour en jour. Il y a clairement deux poids deux mesures.

*Questions orales*

Pourquoi les libéraux sont-ils admissibles à des soins répondant à une norme donnée alors que tous les autres Canadiens doivent faire la queue pour recevoir des soins répondant à d'autres normes? Pourquoi y a-t-il deux poids deux mesures?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, devant ce torrent d'accusations et de sous-entendus, je serai très clair. Quand le premier ministre voit son médecin, il utilise sa carte santé pour payer, comme n'importe qui d'autre.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PCC):** Monsieur le Président, nous savons maintenant que le premier ministre et des cadres supérieurs de deux sociétés d'État bénéficient d'un accès particulier à des cliniques privées.

Le premier ministre affirme qu'il paie avec sa carte d'assurance-maladie. J'ai une nouvelle pour vous. J'ai appelé la clinique du premier ministre aujourd'hui pour savoir si je pouvais obtenir un examen par IRM. On m'a dit que oui, tout à fait, je pouvais en obtenir un dans deux semaines moyennant 585 \$ et une recommandation. Le hic, c'est que ma carte d'assurance-maladie ne couvre pas cela.

Pourquoi le premier ministre induit-il délibérément les Canadiens en erreur?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, voilà à nouveau une allégation dénuée de fondement.

Lorsque le premier ministre obtient des services de santé, il le fait avec sa carte santé, conformément à la conduite et à la pratique de tous les autres Canadiens. Je signale au passage qu'il n'a jamais payé pour un examen IRM.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PCC):** Monsieur le Président, juste avant que nous quittions cet endroit pour les élections, ce serait bien que les libéraux disent la vérité en matière de santé. La vérité, c'est qu'ils n'ont pas de position du tout sur les cliniques privées. Ils sont disposés à fermer les yeux si cela convient au style de vie du premier ministre.

Ma question est simple. Y a-t-il d'autres hauts fonctionnaires ou membres du Cabinet qui recourent aux services de cliniques privées?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, voilà à nouveau une allégation dénuée de fondement.

En vérité, lorsque le premier ministre reçoit des soins de santé, il le fait comme tous les autres Canadiens, se servant de sa carte d'assurance-maladie pour les services médicalement nécessaires et visés par la Loi canadienne sur la santé.

\* \* \*

[Français]

### LA FONCTION PUBLIQUE

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, après avoir détourné 100 millions de dollars du programme des commandites au profit des amis du régime et de leur parti, les libéraux n'ont pas hésité à piger à nouveau dans le Trésor public, en demandant aux fonctionnaires d'écrire la plate-forme électorale libérale.

Le premier ministre a beau prétendre que les choses vont changer, mais avec lui, n'est-ce pas du pareil au même, bref, que les libéraux sont incorrigibles quand vient le temps de s'approprier les fonds publics?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le rôle de la fonction publique est de fournir des services à la population. Voilà ce que le gouvernement attend d'elle.

Lorsque les fonctionnaires proposent des politiques, le gouvernement examine ces propositions et prend la décision ultime sur ce qu'il faut faire.

Le très bon travail effectué par la fonction publique sur le long terme et au cours des dernières semaines a produit d'excellents résultats. Notons, par exemple, la proposition du ministre des Anciens combattants quant à une toute nouvelle façon de traiter les avantages consentis par notre pays à ses anciens combattants ainsi que le geste posé récemment par le ministre des Pêches et des Océans pour défendre les droits des Canadiens sur le nez et la queue des Grands Bancs.

Voilà des interventions effectuées dans l'intérêt public.

● (1125)

[Français]

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, ce même premier ministre qui disait vouloir changer les choses a demandé aux ministres de mettre leurs fonctionnaires à l'oeuvre pour rédiger, à même les fonds publics, des propositions sur mesure pour la plate-forme électorale libérale.

Est-ce que le gouvernement va admettre que la direction politique pour la rédaction subventionnée de la plate-forme libérale, c'est le premier ministre lui-même qui l'a donnée?

[Traduction]

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je réfute totalement l'allégation de la députée. En fait, ce que le premier ministre nous a demandé de faire, nous les nouveaux ministres, c'est de travailler avec nos fonctionnaires à examiner des idées, d'échanger sur les défis que doivent relever nos ministères dans leur recherche continue d'améliorations.

L'objectif de tout gouvernement est de constamment proposer à la population canadienne des mesures nouvelles et meilleures.

[Français]

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a mis à contribution des fonctionnaires fédéraux pour qu'ils élaborent une plate-forme électorale à peu de frais pour le Parti libéral du Canada, détournant ainsi, encore une fois, des ressources publiques à des fins basement partisans.

Comme il s'agit de fonds publics, doit-on comprendre que le gouvernement a l'intention de rendre publique sa plate-forme électorale avant le déclenchement des élections, ou devra-t-on, encore une fois, s'en remettre à la Loi sur l'accès à l'information pour y voir clair?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, dans notre système, la fonction publique—qui est d'ailleurs l'une des plus professionnelles au monde et la plus compétente—est chargée d'appuyer le gouvernement dans sa gestion, dans sa gouvernance.

### Questions orales

Or, je voudrais donner un exemple relativement aux circonstances décrites par mon collègue d'en face. C'est un exemple très concret de gouvernance où nous avons été aidés. L'allégation ne va pas tenir car nous venons d'annoncer, il y a à peine deux jours, un secrétariat à la réforme démocratique, le lancement d'un site web et des processus de consultation. Tout cela faisait partie du travail qu'on refuse de reconnaître à l'heure actuelle. Cela n'a pas de sens.

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, si nous avons une fonction publique exemplaire, il ne faut pas l'utiliser à des fins basement partisanses comme le Parti libéral le fait.

Toutefois, puisque le gouvernement a mandaté le procureur, Me Gauthier, pour récupérer les millions de dollars du scandale des commandites, est-ce que le gouvernement entend élargir le mandat de Me Gauthier pour faire payer au Parti libéral les salaires des fonctionnaires qui ont été réquisitionnés par le Parti libéral du Canada pour écrire sa plate-forme à rabais?

[Traduction]

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, je réfute sans hésiter toute allégation d'une utilisation inappropriée de la fonction publique. Celle-ci a fait le travail qu'on lui a toujours demandé de faire.

Pour ce qui est de la récupération de fonds, je souligne aujourd'hui l'annonce du recouvrement de 147 millions de dollars à la suite d'une entente avec HP, grâce au travail très proactif de ces mêmes fonctionnaires. Nous devons les féliciter au nom du Canada.

\* \* \*

### LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

**L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, un candidat libéral récemment nommé par le premier ministre a déclaré que voter pour le Nouveau Parti démocratique c'est renoncer à avoir une voix forte, ignorant le fait que je parle rarement d'une voix faible et que ce n'est pas non plus l'habitude des autres députés néo-démocrates. En outre, ce candidat passe sous silence l'élection de maires progressistes, à Toronto et à Vancouver, la réélection de gouvernements néo-démocrates au Manitoba et en Saskatchewan, la hausse de l'appui accordé à notre parti lors d'autres scrutins provinciaux, et, évidemment ce qui s'est produit hier soir à Hamilton.

La vice-première ministre ne pense-t-elle pas que le fait d'avoir viré une candidate progressiste comme l'ex-vice-première ministre et celui de faire fi de l'industrie de l'acier ont quelque chose à voir avec cette soi-disant voix faible qui est en train de devenir un puissant cri de ralliement contre les libéraux à Hamilton?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement est fort heureux de susciter énormément d'intérêt et de rallier des appuis solides, un peu partout au pays. Dans ma province, par exemple, je suis ravi que M. Chris Axworthy brigue les suffrages sous la bannière libérale. En Colombie-Britannique, je suis enchanté de voir l'ex-premier ministre de la province, Ujjal Dosanjh, se présenter pour le Parti libéral. En outre, Dave Haggard se présente lui aussi.

Je crois que le député ferait mieux de vérifier sa liste avant de crier victoire.

\* \* \*

### LES PÊCHES

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP):** Monsieur le Président, en 1997, 15 pêcheurs de rivage

à la ligne et à l'hameçon indépendants et à faible revenu ont manifesté leur mécontentement en pêchant illégalement, et le gouvernement du Canada a fait tout ce qu'il a pu contre eux. Il a intenté des poursuites qui ont duré cinq ans. Six de ces pêcheurs ont fini par être accusés. Les pêcheurs avaient quelques centaines de livres de poisson en tout. En revanche, que fait le gouvernement à l'encontre de Portugais qui pêchent illégalement 65 000 livres de poisson? Il ne leur donne qu'un avertissement, bien que ce soit un avertissement sérieux.

Je demande au gouvernement ceci: pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il à des pêcheurs à la ligne indépendants, à faible revenu, exploitant de petites entreprises...

• (1130)

**Le Président:** Le ministre de l'Environnement a la parole.

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas deux poids, deux mesures. C'est plutôt le contraire. Pour pouvoir nous assurer que les Portugais qui pêchent dans les eaux internationales, sur le nez et la queue des Grands Bancs, respectent l'entente internationale sur les pêches dans l'Atlantique-Nord, nous devons montrer que nous appliquons la loi au Canada.

Ces pêcheurs de la Southwest Fishermen's Rights Association ont reconnu avoir délibérément pêché la morue, l'églefin et la gobeberge hors saison, en contravention de la loi...

**Le Président:** Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

\* \* \*

### LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, le prix de l'essence est censé dépasser 1 \$ le litre cet été. Une grande partie du coût doit être absorbée par les Canadiens parce que les libéraux imposent la TPS en plus des taxes sur l'essence. Avec la taxe d'accise et la TPS, les libéraux s'assurent de soutirer le maximum aux conducteurs canadiens.

Pourquoi les libéraux refusent-ils d'aider les Canadiens en supprimant cette taxe supplémentaire sur l'essence?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement partage manifestement la préoccupation des consommateurs en ce qui concerne ces hausses de prix.

Pour ce qui est de l'incidence de la TPS, j'ai eu l'occasion, ces derniers jours, de faire les calculs. Il semble que l'augmentation de la TPS résultant des hausses de prix des dernières semaines est d'environ 1¢ le litre.

Cela change à peine la donne. À mon avis, nous devons chercher consciencieusement des solutions plus réelles, car une diminution de 1¢ le litre ne fera pas la différence que les consommateurs recherchent.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, pas plus que les taxes que le gouvernement impose actuellement. Le moins qu'il puisse faire, c'est laisser un peu de cet argent aux Canadiens, surtout avec la saison de grande activité qui approche.

*Questions orales*

Les libéraux essaient de faire passer les Canadiens pour des idiots. Ils ont perçu des milliards de dollars en taxes sur l'essence et en TPS ces 10 dernières années, mais des villes comme Edmonton sont jonchées de nids-de-poule. De toute évidence, le seul engagement des libéraux à l'égard d'une nouvelle entente avec les municipalités, c'est le montant d'argent qu'ils peuvent soutirer aux conducteurs.

Les Canadiens méritent un répit avant la période de grande activité des vacances. Pourquoi les libéraux refusent-ils d'agir et de supprimer cette taxe sur la taxe sur l'essence?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le changement simpliste que le député propose ferait une différence d'environ 1¢ le litre. Cela serait à peine perceptible.

La recherche d'une solution est un peu plus compliquée que les paroles en l'air de l'opposition.

En ce qui concerne les municipalités, nous sommes en train de rembourser toute la TPS à chaque municipalité, ce qui représente 7 milliards de dollars. Cela est vraiment profitable aux Canadiens.

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, compliquée ou non, l'augmentation exagérée du prix de l'essence fait mal aux automobilistes de la Saskatchewan et de partout au pays.

Les taxes sur le carburant représentent plus du tiers du prix de l'essence à la pompe. Hier, le ministre des Finances a dit que l'augmentation des taxes sur le carburant et de la TPS ne faisait pas partie de la politique du gouvernement du Canada.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens si cette politique prévoit la réduction des taxes perçues sur l'essence?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je suis toujours désireux de trouver de nouvelles façons de réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

En ce qui a trait à la TPS et à la taxe sur le carburant, nous devons actuellement trouver des façons de permettre aux municipalités de tout le pays de recueillir plus d'argent pour qu'elles puissent améliorer leur infrastructure et accroître la qualité de vie de leurs communautés.

Comme je l'ai dit plus tôt, la proposition présentée par la députée n'apporterait qu'un soulagement d'un cent ou deux. À un dollar le litre, c'est loin d'être suffisant pour aider les consommateurs. Nous devons trouver une meilleure solution que celle-là.

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement prétend que la hausse vertigineuse du prix de l'essence est un problème qui touche tout le monde, tant en Europe qu'ailleurs. Je tiens à souligner que l'on ne peut comparer les déplacements au Canada avec ce qui se passe en Europe. La circonscription de Blackstrap que je représente est en grande partie rurale. Bon nombre de mes électeurs n'ont pas la possibilité de prendre le train ou l'autobus pour se rendre au travail.

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il a l'obligation envers les Canadiens d'alléger les taxes sur le carburant?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, si la solution était aussi simple, il serait évidemment tentant de la saisir.

J'aimerais souligner que la taxe fédérale d'accise n'a pas changé depuis 1995. Le taux de la TPS est toujours au même niveau qu'en 1991. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucune augmentation de taux imposée par le gouvernement du Canada.

Au cours des deux dernières semaines, la différence attribuable à la TPS n'est que d'environ un cent le litre. Nous devons trouver une meilleure solution.

• (1135)

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, hier, la ministre de l'Industrie a démontré son peu d'intérêt pour les préoccupations des consommateurs face à l'augmentation du prix de l'essence et a surtout démontré qu'elle et son gouvernement n'avaient pas l'intention de prendre leurs responsabilités dans ce dossier.

Puisqu'il existe des solutions, puisqu'on s'apprête à payer 1 \$ le litre d'essence, qu'attend le gouvernement pour reconnaître qu'il y a un problème majeur et enfin créer ce que tout le monde attend, soit l'Office de surveillance du secteur pétrolier?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la responsabilité directe d'intervention en ce qui concerne les prix à la consommation incombe historiquement aux provinces.

Les questions qui cessent d'être purement civiles et pourraient avoir des conséquences pénales ou concerner des restrictions commerciales ou un comportement anticoncurrentiel relèvent plutôt de la compétence fédérale, par le truchement du Bureau de la concurrence.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, plutôt que de répéter ce qu'on lui dit de dire comme un perroquet, pourquoi le ministre n'essaie-t-il pas d'écouter un peu l'ancien commissaire du Bureau de la concurrence, M. Konrad von Finckenstein, qui disait, et je cite: «[...] la loi actuelle ne donne pas au Bureau le pouvoir de mener une étude sur l'industrie [...] il me semble qu'il serait préférable qu'une étude sur l'ensemble de la situation soit faite par un organisme indépendant.»

Compte tenu de ces propos, qu'attend le gouvernement pour enfin agir et mettre sur pied l'Office de surveillance du secteur pétrolier?

**L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est très préoccupé par le prix du pétrole. Toutefois, il faut que vous sachiez que le Bureau de la concurrence procède maintenant à un examen du prix de l'essence. Il est donc important qu'on le laisse continuer à faire le travail que lui a demandé de faire le gouvernement du Canada.

\* \* \*

**LA CONSTRUCTION NAVALE**

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, hier, la ministre de l'Industrie a tenté, tant bien que mal, de masquer l'attitude inacceptable du ministre de la Défense nationale qui affirme que les navires de ravitaillement seront construits au Canada si, et seulement si, l'environnement est concurrentiel.

*Questions orales*

Est-ce que le ministre de la Défense nationale peut confirmer que, par ces propos, il se laisse une porte ouverte pour pouvoir construire ces trois navires à l'étranger?

[Traduction]

**L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit dans le passé, les navires seront construits au Canada si nous pouvons soutenir la concurrence. Cela est tout à fait conforme à la politique de construction navale du gouvernement fédéral. La réaction de l'industrie canadienne de la construction navale à cet égard a été, de façon générale, très favorable.

J'ai été vivement déçu que le Bloc n'appuie pas le rapport du Comité de la défense déposé il y a deux ans, qui préconisait l'acquisition de ces trois navires de ravitaillement. Ma déception a en effet été très grande.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, aujourd'hui, alors que le premier ministre est à Lévis, le ministre de la Défense nationale va-t-il cesser de laisser flotter l'ambiguïté et confirmer si, oui ou non, les bateaux seront construits au Québec, assurant ainsi l'emploi de 1 200 travailleurs pendant plusieurs années? Oui ou non?

[Traduction]

**L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait faire un peu plus confiance à l'industrie canadienne de construction navale et aux travailleurs canadiens.

\* \* \*

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, 25 heures ont passé depuis que la Cour suprême a décidé que John Schneeberger ne pouvait plus faire appel. Il a perdu tous les appels qu'il a interjetés pour rester au Canada. Il appartient maintenant à la vice-première ministre de signer son avis d'expulsion pour qu'il quitte notre pays.

Schneeberger se trouve-t-il toujours au Canada? Si oui, pourquoi? Quand sera-t-il expulsé?

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

M. Schneeberger s'est adressé aux tribunaux, mais en vain. En ce moment, nous agissons rapidement pour que les personnes considérées comme criminelles fassent l'objet de mesures expéditives. Dans ce cas-ci, nous agirons le plus vite possible pour que justice soit faite comme il se doit.

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, ce type se trouve peut-être à Regina en ce moment. Il y a des députés que cela doit intéresser.

Schneeberger a perdu tous ses appels. Ses victimes et leur famille seront terrorisées tant qu'il ne sera pas expulsé. Le gouvernement a perdu la trace de 36 000 autres personnes qui sont sous le coup d'une ordonnance d'expulsion. Va-t-on perdre la trace de Schneeberger aussi?

La ministre peut-elle promettre à la Chambre que Schneeberger sera sous surveillance jusqu'à son expulsion, pour assurer aux femmes et aux enfants cette protection dont les libéraux parlent tout le temps?

● (1140)

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers), Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement se préoccupe beaucoup de la sécurité de tous les Canadiens, mais il tient aussi à ce que la loi suive son cours normal.

Il est absolument certain que le député a tort de faire du sensationnalisme au sujet de l'affaire en question. Nous nous occuperons de Schneeberger le plus rapidement possible. Nous ne ménagerons aucun effort pour assurer l'application régulière de la loi.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux ont mis un terme à l'enquête publique sur le scandale des commandites cette semaine parce qu'il était essentiel, selon eux, de produire un rapport provisoire pour la population. Mais vous savez-quoi? Après deux jours de réunions inutiles, ils n'ont absolument rien produit: aucun rapport, aucune conclusion et aucune recommandation.

Les libéraux admettront-ils ce qui crève les yeux, soit qu'ils ont mis un terme à la seule enquête publique sur le scandale des commandites parce qu'ils ne voulaient pas que la vérité éclate au sujet de la corruption des libéraux avant les élections?

**L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le député est un peu mêlé. L'enquête publique se poursuit, le conseiller spécial fait son travail et la GRC poursuit ses enquêtes.

Le Comité des comptes publics a siégé de nombreuses heures et de nombreuses journées et a dû composer avec l'obstruction effectuée par le député et l'opposition. Il a diffusé des éléments de preuve sous la forme de résumés de témoignages, de mises à jour et de documents de travail, refusant de se plier au petit jeu politique auquel s'adonnent le député et son parti.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, n'est-il pas intéressant d'entendre cela? Le gouvernement a mis un terme aux travaux du Comité des comptes publics après 11 semaines d'audiences, avant même que nous ayons l'occasion d'entendre 90 témoins, et il faudra attendre deux ans, soit bien après les élections, avant d'obtenir le rapport de l'enquête publique.

En parlant d'obstruction, permettez-moi de poser la question suivante: si le gouvernement tenait vraiment à ce que le comité poursuive ses travaux, comme la vice-première ministre l'a répété cinq fois cette semaine, alors pourquoi a-t-il refusé de poursuivre les audiences, d'entendre des témoins du lundi au vendredi la semaine prochaine? Pourquoi a-t-il voté pour déguerpir d'Ottawa plutôt que de faire la lumière sur le scandale des commandites?

**L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement et le premier ministre ont réagi sans tarder et ont mis sur pied l'enquête publique, nommé le conseiller spécial, demandé à la GRC de faire enquête et au Comité des comptes publics de faire la lumière sur cette affaire. Le député et bon nombre de ses collègues ont fait de l'obstruction et ont fait perdre des heures et des heures au comité.

*Questions orales*

Tous les éléments de preuve recueillis seront diffusés sur Internet, soit les résumés des témoignages, les mises à jour et les documents de travail, ce qui éliminera tout le caractère sectaire que le député et son parti ont voulu donner aux travaux du Comité des comptes publics.

\* \* \*

[Français]

**LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

**M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, la Cour fédérale du Nouveau-Brunswick a rendu son jugement: elle renverse la décision de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de transférer certaines municipalités de la circonscription de Acadie—Bathurst à celle de Miramichi, au Nouveau-Brunswick.

Le leader à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique peut-il nous dire si le gouvernement respectera la décision de la cour ou s'il portera la cause en appel?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, le gouvernement libéral est toujours attaché et est le meilleur défenseur des droits des minorités. De plus, nous avons introduit un programme de réforme démocratique où on laisse la parole aux comités et aux parlementaires. Les parlementaires eux-mêmes, au Comité permanent des langues officielles, se sont prononcés d'une façon unanime sur la question.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que le gouvernement a décidé de ne pas en appeler de la question Raïche.

\* \* \*

[Traduction]

**LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION**

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, la Saskatchewan est toujours désavantagée par la formule de péréquation. Elle se réjouit certes du paiement récent de 120 millions de dollars, mais il ne représente qu'une fraction des 300 millions de dollars que le gouvernement fédéral lui doit. Pour être juste, la formule devrait prévoir le versement d'un montant supplémentaire de 150 millions de dollars à la Saskatchewan.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, qui vient de la Saskatchewan. Quand cette injustice va-t-elle être réparée?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir apporter la correction qui s'est traduite effectivement par le paiement à titre gracieux de 120 millions de dollars jusqu'à présent.

Le premier ministre de la Saskatchewan a dit croire qu'il y avait d'autres anomalies, d'autres questions à régler, dans le fonctionnement de la formule existante. J'ai entrepris un examen de ces questions avec lui et ses collaborateurs. Le processus est amorcé.

Des fonctionnaires fédéraux et provinciaux travaillent ensemble depuis quelques semaines. J'espère que, s'il y a d'autres erreurs, nous les trouverons rapidement et veillerons à ce qu'elles soient corrigées.

\* \* \*

● (1145)

**L'AIDE GOUVERNEMENTALE**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, alors que les Acadiens et les non Acadiens s'apprennent à se

réunir cet été pour célébrer le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Acadie, la merveilleuse adaptation musicale du roman d'Antonine Maillet *Pélagie-la-Charette* commence sa tournée sur la scène canadienne.

L'adaptation musicale *Pélagie* relate l'épopée de la déportation des Acadiens vers les États-Unis, puis leur retour en Acadie; elle est présentement à l'affiche dans les salles de Toronto et d'Ottawa. Malheureusement, *Pélagie* n'atteindra pas sa destination finale en Nouvelle-Écosse, près du lieu historique de Grand Pré parce que, dans un geste absolument incroyable, le gouvernement fédéral a refusé le financement à la toute dernière minute.

Le gouvernement va-t-il accepter aujourd'hui d'annuler cette décision et de faire en sorte que *Pélagie* soit...

**Le Président:** La ministre du Travail a la parole.

**L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.):** Monsieur le Président, je peux assurer à la députée que la célébration de l'année 2004 est très importante pour nous tous. Je vais me pencher sur sa question et je parlerai personnellement au ministre en son nom.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE**

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens qui ne vivent pas à proximité d'Ottawa ne peuvent même pas soumettre leur candidature pour la moitié des postes affichés sur le site Web d'emploi du gouvernement, [www.emplois.gc.ca](http://www.emplois.gc.ca).

La plupart des postes affichés excluent la majorité des Canadiens en raison de considérations géographiques dont le facteur déterminant est le code postal.

Il s'ensuit une situation très inéquitable. Ainsi, les habitants de la partie urbaine de l'agglomération de Napanee peuvent poser leur candidature pour certains emplois parce que leur code postal commence par K0J, alors que ceux de Selby, qui correspond à la partie rurale de l'agglomération de Napanee, ne peuvent le faire parce que leur code postal commence par K0K.

Qu'est-ce qui justifie cette politique arbitraire?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, cette question a déjà été longuement discutée avec des députés des deux côtés de la Chambre, et j'ai offert, à maintes occasions, d'examiner toute cette question avec les députés.

En réalité, cette politique a été instaurée à la fin des années 60, tout simplement par souci d'économie. Les gens désireux d'obtenir une promotion au sein de la fonction publique ne sont toutefois pas assujettis à cette politique. Elle ne vise que les postes ouverts aux nouveaux venus dans la fonction publique.

Cela étant dit, la Commission de la fonction publique étudie actuellement de nouveaux outils de recrutement. Elle a fait un travail colossal à ce sujet et s'appête à lancer un formulaire de recrutement par courriel qui lui permettra de recevoir des demandes de toutes les régions du Canada, mais elle évalue toujours les coûts...

**Le Président:** Le député de Lanark—Carleton a la parole.

*Questions orales*

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, cette question a été soulevée pour la première fois à la Chambre le 15 février 2001. Presque tous les employeurs du secteur privé au Canada disposent de systèmes électroniques pour filtrer les curriculum vitae reçus électroniquement en fonction de certains mots-clés et ramener ainsi à un nombre raisonnable les trop nombreuses candidatures reçues.

Combien de temps faudra-t-il à ces gens-là pour se ressaisir? Combien de temps leur faudra-t-il pour faire quelque chose de simple, quelque chose qui se fait partout dans le secteur privé afin de simplement garantir un fonctionnement juste et équitable au sein de l'institution canadienne qui devrait, plus que n'importe quelle autre, avoir à coeur la justice et l'équité?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, au lieu de faire ces comparaisons simplistes avec le secteur privé, le député devrait comprendre que le gouvernement, ce n'est pas le secteur privé. Le gouvernement a une responsabilité envers ceux qui posent leur candidature.

C'est justement pour cette raison que les coûts ont tant augmenté. C'est justement pour cette raison que la Commission de la fonction publique essaie, d'une manière très responsable, de gérer ces coûts afin de pouvoir fournir un service nouveau et amélioré aux Canadiens.

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC):** Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens à faible revenu cotisent à l'assurance-emploi, mais ne seront jamais admissibles à des prestations. Les plus petits salariés peuvent réclamer un remboursement de cotisations, mais un tiers n'en font rien. Bon nombre de ces gens sont des étudiants.

Le ministre va-t-il corriger cette injustice en prévoyant une exemption pour les cotisations d'assurance-emploi dans le cas des étudiants et des salariés à faible revenu?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait, des députés des deux côtés de la Chambre ont présenté une série de propositions pour s'attaquer à certaines des anomalies qu'on retrouve dans le régime d'assurance-emploi.

Une série de mesures très utiles ont été proposées. J'ai précisé que j'en tiendrais compte dans le cadre de l'examen de la Loi sur l'assurance-emploi.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC):** Monsieur le Président, la mesure a été recommandée par deux comités permanents de la Chambre des communes représentant tous les partis ainsi que par l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des hôtels du Canada, la Commission canadienne du tourisme et le Conseil canadien du commerce de détail.

Ce n'est pas nouveau. Cela remonte à 2001-2002. Les avantages sont nombreux et il est évident que les salariés à faible revenu sont victimes d'une injustice.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'imposer une taxe déguisée aux salariés à faible revenu et aux étudiants?

• (1150)

**L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, nous pourrions avoir un débat intelligent sur le pour et le contre du régime, mais c'est certes impossible si nous jouons à de petits jeux quant à la façon dont les gens contribuent à un régime.

Permettez-moi de rappeler au député que grâce aux mesures prévues dans le régime d'assurance-emploi, le taux de chômage est tombé à 7,3 p. 100. Le mois dernier, par exemple, 50 000 nouveaux emplois ont été créés. Nous avons le plus fort taux d'activité parmi les pays de l'OCDE et notre taux de chômage a baissé.

\* \* \*

[Français]

**L'AFGHANISTAN**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires étrangères, faisant référence à la Croix-Rouge, a affirmé que les prisonniers détenus à Guantanamo étaient traités correctement. Or, on apprend aujourd'hui qu'un nouveau rapport du CICR concernant les conditions de détention à Guantanamo est dévastateur.

Comment le ministre a-t-il pu faire cette déclaration avec une telle certitude concernant le traitement des prisonniers de Guantanamo, quand la teneur du rapport du CICR affirme tout à fait le contraire?

[Traduction]

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, les rapports de la Croix-Rouge sont toujours transmis directement au gouvernement responsable. Le ministre des Affaires étrangères a répété ce qui s'est déjà dit à la Chambre. Nous sommes convaincus que les Américains traitent tous les prisonniers dans le respect des conventions de Genève. Nous avons fait valoir notre point de vue par le passé. Nous avons reçu l'assurance—que nous acceptons—que ces conventions sont appliquées avec transparence.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, ce n'est pas tout. La situation est également dénoncée par Human Rights Watch, qui réclame la tenue d'une enquête sur les abus commis à l'endroit des prisonniers et le massacre de civils en Afghanistan par les forces de la coalition, notamment par l'unité canadienne d'intervention spéciale JTF2.

Comment le ministre peut-il multiplier les déclarations rassurantes quand des organismes comme la Croix-Rouge et Human Rights Watch, de leur côté, dénoncent le sort réservé aux prisonniers et aux populations civiles en Afghanistan?

[Traduction]

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux les observations transmises au niveau international par la Croix-Rouge et Human Rights Watch. En même temps, nous avons une étroite collaboration avec nos alliés américains en Afghanistan.

Nous sommes au courant de la situation qui existe là-bas. Une réunion des ministres des Affaires étrangères du G-8 se déroule en ce moment à Washington. Ils discutent des violations qui se sont produites en Irak et des préoccupations au sujet de ces actes consternants. Au même moment, nous félicitons les plus hauts échelons de l'administration américaine d'avoir pris exactement les mesures qui s'imposaient pour que les responsables soient traduits en justice.

*Questions orales***L'AIDE INTERNATIONALE**

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, la politique du gouvernement à l'égard de Taïwan et du Tibet est décidée par la Chine. Sa politique à l'égard du Sri Lanka est commandée par sa volonté de plaire au groupe terroriste des Tigres tamouls. Son initiative en matière de VIH-sida lui est dictée par Bono. Visiblement, l'ordre du jour du gouvernement libéral est décidé par des étrangers.

Où est la politique décidée au Canada dont parle le premier ministre?

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. La semaine dernière, lorsqu'il m'a posé une autre question, je n'avais pas les idées claires. Aujourd'hui, j'ai les idées bien claires.

Laissez-moi assurer à la Chambre et au député que notre réponse à hauteur de 100 millions de dollars à l'initiative «3 millions d'ici 2005» de l'Organisation mondiale de la santé a bien été décidée au Canada et que notre engagement à doubler notre participation au fonds mondial l'année prochaine est bien décidé au Canada par le premier ministre et le gouvernement. À la suite de mes appels téléphoniques d'aujourd'hui à la Grande-Bretagne et à Genève, j'ai appris que notre initiative s'est répercutée partout dans le monde. Ils comprennent que nous jouons un rôle de chef de file.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, il est étrange que cette annonce ait été faite juste avant les élections. À la veille des élections, nous assistons à une orgie de dépenses de la part des libéraux. Toutefois, il s'agit de vieilles politiques recyclées. Même la deuxième tournée de Bono est une politique recyclée. Dépensons, dépensons et dépensons encore.

Où est la gestion financière prudente dont se réclame le premier ministre?

• (1155)

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je rassure le député, il ne s'agit pas là de la répétition d'une annonce déjà faite et il n'y a aucun recyclage là-dedans.

Dans le budget, l'ACDI a reçu une augmentation de 8 p. 100 de ses crédits globaux et le gouvernement s'est engagé à continuer à augmenter sa participation au développement international. Il n'y a pas eu d'annonce réchauffée. Il s'agit clairement d'une initiative qui témoigne du leadership du gouvernement canadien, et tout cela correspond à de l'argent neuf.

\* \* \*

**L'INFRASTRUCTURE**

**L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Infrastructure. Bien que j'aimerais féliciter le ministre d'avoir travaillé en collaboration avec la province de l'Ontario et la ville de Toronto pour fournir un milliard de dollars à la Toronto Transit Commission, ma question portera plutôt sur l'engagement du gouvernement à l'égard du transport en commun dans la région du Grand Toronto, en Ontario et partout au Canada.

Le ministre pourrait-il dire à mes électeurs de la région de York, qui attendent anxieusement la construction de la phase un du plan de transport urbain de la région de York, ainsi qu'à tous ceux qui espèrent l'expansion du réseau de transport en commun GO Transit et aux collectivités canadiennes qui appuient le transport en commun...

**Le Président:** L'honorable ministre d'État chargé de l'Infrastructure a la parole.

**L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord profiter de l'occasion pour remercier la députée de Thornhill de tout ce qu'elle a fait pour le pays, tant dans cette enceinte qu'à Queen's Park.

Notre gouvernement est fier de son engagement à l'égard du financement des projets d'infrastructure à l'appui de collectivités durables. C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes heureux d'appuyer les projets de transport urbain. Nous avons signé la semaine dernière, en collaboration avec nos partenaires, des ententes prévoyant des améliorations au réseau de transport urbain qui se chiffreront à un milliard de dollars pour Go Transit et à quelque 150 millions de dollars pour le transport rapide dans la région de York. Ce travail peut débuter dès maintenant.

\* \* \*

**LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, écoutez les mots du premier ministre en mars:

Ce ne sont plus les gens que l'on connaît qui permettront d'ouvrir des portes à Ottawa. Nous reléguerons aux oubliettes de l'histoire la pratique et la politique du copinage.

Belles paroles, mais voyons les actes. Le premier ministre nomme le député de Brampton-Centre conseiller spécial pour le Moyen-Orient, la députée de Vancouver—Kingsway, conseillère spéciale pour le commerce et le député de Charleswood St. James—Assiniboia, lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Il s'était peut-être croisé les doigts derrière le dos lorsqu'il a fait cette promesse. Pourrais-je demander au gouvernement...

**Le Président:** Passons à la réponse. Le ministre des Finances a la parole.

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, on ne sait pas vraiment ce qu'aurait été la question. Alors, permettez-moi de revenir à l'observation antérieure du député qui a posé la question au sujet de produits recyclés, de choses empruntées à l'extérieur du Canada, et ainsi de suite.

Je ferais remarquer que la proposition de son chef en première page du *Globe and Mail* ce matin a été tirée directement du site Web des États-Unis d'Amérique.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, oubliez Burger King et ses sandwiches énormes; c'est maintenant le cabinet du premier ministre qui, au Canada, essaie de nous faire avaler des énormités. Écoutez les mots du premier ministre: «La meilleure preuve de ce que je vais faire à l'avenir est ce que j'ai fait par le passé». J'espère que les Canadiens consulteront ce bilan.

Qu'a-t-il fait? Il a mis fin à l'enquête sur les commandites, a invoqué la clôture après six jours, et il a à son actif des séances de photo sans queue ni tête, des messages publicitaires négatifs, le parachutage de candidats, des nominations par favoritisme, la politique de l'assiette au beurre, pas d'enjeux, beaucoup de mousse et beaucoup de battage.

Burger King n'est peut-être pas inquiet. Où est la substantifique moelle du gouvernement?

*Questions orales*

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, selon un vieux dicton en politique, «si vous ne pouvez pas attaquer la politique, vous attaquez la personne». La réponse à cela a été donnée dans *La Presse* il y deux jours par André Pratte, qui dit que l'enquête chaotique du Comité des comptes publics n'avait montré aucune indication crédible que le niveau politique était impliqué. Il a ajouté que le salissage de réputations était une tactique politique, mais une tactique immorale.

\* \* \*

● (1200)

[Français]

**LA FISCALITÉ**

**M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ):** Monsieur le Président, on apprend que le gouvernement du Québec n'est pas en mesure de mettre sa part dans le programme d'infrastructure, parce qu'il n'a pas assez d'argent. Voilà une autre preuve tangible du déséquilibre fiscal.

Qu'attend le premier ministre pour reconnaître qu'il a trop d'argent et que les besoins du Québec et des provinces sont criants? Qu'attend-il pour reconnaître et résoudre enfin le problème du déséquilibre fiscal?

[Traduction]

**L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.):** Monsieur le Président, nous avons connu beaucoup de succès avec les projets d'habitation et d'infrastructure au Québec. En fait, nous avons eu plus de succès avec les projets d'habitation au Québec que dans d'autres régions. Le Québec a les fonds pour participer à nos programmes, et nous sommes heureux de prendre part à ces investissements.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle concerne l'incapacité du ministère de la Justice d'appliquer la loi visant à protéger les oiseaux migrateurs.

En dépit de preuves flagrantes de la découverte d'une nappe d'hydrocarbures de 116 kilomètres de longueur à proximité du *Teacam Sea*, le ministre de la Justice n'a pas engagé de poursuites. Pourquoi? Le mécanicien du navire n'a pas pu rendre compte de 15 000 litres d'huile usée qui ont été repérés par image satellite et par les navires de surveillance de la Garde côtière.

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, l'incident du *Teacam Sea* qui s'est produit en novembre 2002 a été examiné l'année dernière. Le problème, bien sûr, c'était l'utilisation d'une nouvelle technologie, soit la technologie des satellites radar, et l'hésitation des tribunaux à reconnaître une nouvelle technologie sans corroboration.

Cependant, nous utilisons maintenant les ressources de surveillance accrues qui accompagnent les nouvelles mesures de sécurité pour accroître la surveillance, non seulement des bateaux de pêche, mais aussi des déversements d'hydrocarbures en mer, sur les côtes est et ouest. En outre, la Chambre est saisie du projet de loi C-34, qui modifiera certaines sanctions.

**LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION**

**M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En vertu de la Constitution, le ministre doit verser des paiements de péréquation appropriés aux provinces. Le revenu disponible et le produit intérieur brut de la Saskatchewan sont bas, mais cette province reçoit tout de même les paiements de péréquation par habitant les plus bas.

Malgré le paiement compensatoire de 120 millions de dollars qu'il a versé à cette province, le ministre lui doit encore le trop-perçu au titre de la récupération fiscale pour les revenus tirés du pétrole et du gaz ainsi que d'autres concessions de la Couronne, parfois calculée à un taux de 200 p. 100.

Quand le ministre va-t-il cesser de nous voler nos ressources et de sous-financer le système de soins de santé et d'autres services et quand...

**Le Président:** Le ministre des Finances a la parole.

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de dire au député que les anomalies relevées dans la formule de péréquation ont été présentées par le professeur Courchesne de l'Université Queen's. Nous avons examiné les documents du professeur pour la période comprise entre 1999 et 2001 et nous avons constaté que des correctifs étaient nécessaires. Nous avons fait ces correctifs, et la Saskatchewan recevra sous peu 120 millions de dollars.

Il est intéressant de noter que tous les députés de l'opposition ont voté contre le versement de ces fonds à la Saskatchewan. Nous allons néanmoins envoyer ce montant à la Saskatchewan. De plus, nous tentons de déterminer s'il y a d'autres erreurs et nous corrigerons...

**Le Président:** Le député de Winnipeg-Centre a la parole.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, voici un aperçu de la politique des libéraux en matière de santé publique. Tout d'abord, les libéraux nous disent qu'il est acceptable d'inclure des gras trans toxiques dans nos aliments, pour autant que le tout soit étiqueté convenablement. Ils sabrent maintenant le budget de la campagne nationale anti-tabac et, parallèlement à cela, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire accorde 71 millions de dollars aux producteurs de tabac pour les aider à promouvoir leurs produits dans les pays du tiers monde.

Comment le gouvernement peut-il justifier l'hypocrisie dont il fait preuve en réduisant le financement accordé à la stratégie anti-tabac et en trouvant tout à coup 71 millions de dollars pour que l'industrie du tabac fasse la promotion de ses produits?

**L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a reconnu que, ces dernières années, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour réduire le tabagisme partout au Canada. Nous reconnaissons que ces mesures ont eu des répercussions sur les familles et sur les collectivités des régions rurales du Québec et de l'Ontario.

Le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité des mesures qu'il a prises à la suite de la signature du protocole international sur la réduction du tabac et, conformément à ce protocole, il a fait ce que la communauté internationale lui a enjoint de faire pour assurer l'adaptation des gens visés.

*Hommages*

• (1205)

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour faire une brève déclaration louant l'engagement de notre collègue, la députée de Hamilton-Est.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**LA DÉPUTÉE DE HAMILTON-EST**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je rends aujourd'hui hommage à la députée de Hamilton-Est, une authentique combattante de la ville de l'acier, une partisane passionnée, une épouse, une mère et une fille dévouée, en plus d'être une Canadienne au patriotisme acharné.

Lorsqu'elle a présenté un projet de loi visant à protéger les gais et les lesbiennes, une pierre a été lancée à travers la fenêtre de son bureau, mais elle n'a pas reculé. Lorsque les aciéries de sa ville natale étaient mécontentes de son appui franc aux retraités veufs, elle n'a pas reculé. Lorsqu'elle essayait les attaques des conservateurs de Mulroney, ce membre de la meute, du «Rat Pack», comme on les appelait, n'a pas reculé, bien qu'elle ait sauté par-dessus une ou deux chaises.

Lorsque ses critiques, y compris des néo-démocrates, l'ont forcée à démissionner à cause de la TPS, elle n'a pas reculé, bien que j'aie moi-même renoncé à l'affronter dans Hamilton-Est car je savais que ce serait de la folie.

Lorsque son propre parti a conspiré pour l'évincer, elle n'a pas reculé.

La députée de Hamilton-Est a lancé sa campagne à la direction de son parti dans le plus ancien établissement Tim Horton's du Canada, pour montrer sa volonté de se faire la porte-parole des gens ordinaires.

Dans sa ville natale bien-aimée, Hamilton, elle est reconnue pour son dévouement à l'égard des nouveaux Canadiens, toujours prête à saisir l'occasion de faire des pressions pour le regroupement des familles, pour la modification des lois obscures du Canada sur l'immigration et pour ouvrir les portes donnant accès aux possibilités en matière d'emploi et d'éducation. Ne serait-ce que pour cela, sa présence sur la scène nationale nous fera cruellement défaut.

Je sais que la députée de Hamilton-Est adore cet endroit. Elle devrait réaliser en partant que davantage de députés qu'elle ne le pense continueront de l'aimer, auront de la difficulté à se passer d'elle et célébreront sa compassion, son courage et son dévouement pour le Canada.

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.)** Monsieur le Président, permettez-moi de dire, en mon propre nom et en celui de mes collègues ministériels, que la journée d'aujourd'hui revêt une importance toute particulière dans l'histoire de notre pays. C'est peut-être aujourd'hui, en effet, que se présentera pour la dernière fois à la Chambre, jusqu'à nouvel ordre tout au moins, la députée de Hamilton-Est.

Au cours de sa très longue carrière dans la vie publique, elle s'est associée à un grand nombre de causes d'importance capitale, tant à l'échelle provinciale qu'au niveau fédéral. Je pense par exemple au rôle qu'elle a joué en se portant à la défense du secteur de l'acier, que l'on n'associe peut-être pas spontanément à un député de sa trempe. Elle a assumé l'enjeu et tout ce qu'il comportait, avec brio et détermination.

Un dossier ressort nettement dans les hauts faits d'une carrière bien remplie: sa défense de la culture canadienne. Elle n'a jamais vacillé dans la lutte pour garantir la promotion et la défense de la culture canadienne, tant ici au Canada qu'à l'étranger.

Elle a toujours préconisé l'inclusion, la nécessité de veiller à ce que des gens d'origines, de cultures, de langues et de racines diverses puissent se sentir chez eux dans son pays.

Également, la députée a parlé avec passion de son amour du Canada, un amour qu'elle clamait haut et fort, partout en tout temps. Elle a toujours été capable de prononcer un discours à pied levé en lançant une charge enlevante à la défense de son pays. Elle a toujours été soucieuse de trouver les moyens et les chemins par lesquels tous les Canadiens pourraient se raconter, à eux-mêmes et au reste du monde.

Plus récemment, la députée a assumé au Cabinet le rôle de ministre du Patrimoine. J'imagine mal qu'autre chose conviendrait mieux et la rendrait plus fière que d'associer son nom à un apport durable et profond au patrimoine du Canada, qu'elle a défendu et dont elle a assuré la promotion toute sa vie durant. Nous sommes fiers d'elle.

• (1210)

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC):** Monsieur le Président, je suis également heureux de rendre aujourd'hui hommage à la députée de Hamilton-Est, dans l'éventualité où elle se trouverait à la Chambre pour la dernière fois.

Je suis arrivé à la Chambre en 1993, et, à cette époque, la députée de Hamilton-Est était déjà une vedette dans les milieux libéraux; en tout cas, elle retenait l'attention générale.

Je vais raconter une petite anecdote, si je peux me permettre. À cette époque, il n'y avait pas de limite de temps pour les réponses des ministres. Nous étions tous plus ou moins novices à notre bout de la Chambre, et je me souviens qu'elle a pris la parole pour pourfendre de A à Z la position que nous avions adoptée au sein du Parti réformiste. À la fin, nous étions pour la plupart ébranlés et troublés. Herb Grubel, qui était alors député, s'est tourné vers nous en disant: «Je l'aime bien; elle ne manque pas d'entrain.» Cela a été moment béni, et c'est authentique.

Si je devais dire en quelques mots ce que, pour ma part, je retiens de la carrière de la députée, je dirais qu'elle a été, en effet, pleine d'entrain, combative et passionnée. Même si, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons eu parfois des désaccords sur certaines initiatives politiques, nous n'avons jamais douté de son dévouement au Canada ou aux électeurs de Hamilton-Est. Cela n'a jamais soulevé le moindre doute.

Nous avons cru assister au premier exemple de campagne de destitution dirigée par le public lorsque la députée a quitté son poste et qu'elle a dû se présenter en vue d'être réélue lors d'une élection partielle à Hamilton-Est. Nous avons alors pensé qu'il y avait une chance à saisir, mais nous avons reçu une nouvelle leçon de sa part en apprenant qu'il n'était pas si facile d'engager la lutte contre la députée de Hamilton-Est à la légère et dès que l'occasion s'en présentait.

Je sais qu'elle jouera encore un rôle public et qu'elle n'a pas encore mis fin à son engagement public, mais elle nous manquera dans cette enceinte. Elle y insufflait un certain dynamisme dont nous ne sommes pas nécessairement avantagés ici. Nous apprécions son dévouement au Canada, notamment sa défense passionnée de la condition féminine, des minorités ethniques et de la culture canadienne.

*Affaires courantes*

Je lui souhaite de réussir dans ses futures entreprises, quelles qu'elles soient. Je sais que sa famille sera heureuse de la voir un peu plus souvent, mais elle laissera des regrets à la Chambre.

[Français]

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage aujourd'hui à la députée de Hamilton-Est, que je ne connaissais pas avant d'avoir été élue ici en 1993. Elle a su, par son travail, relever plein de défis depuis ces 10 ans que je la connais.

Je me rappelle que lorsque je suis arrivée, j'étais porte-parole de mon parti en matière d'environnement. Elle doit se le rappeler elle aussi. Elle m'a alors prouvé son sens de l'énergie. C'est une batailleuse hors pair. J'ai beaucoup appris en travaillant avec cette députée. Même si nos visions ne sont pas les mêmes en ce qui concerne le Canada, un respect s'installe toujours entre collègues.

Je tiens à la féliciter pour tout le travail qu'elle a accompli pour la cause des femmes, afin qu'il y ait plus de femmes en politique. J'espère que, même si elle n'est pas en cette Chambre, elle continuera ce travail, parce que nous nous devons d'être plus nombreuses ici. Je sais que c'est un dossier qui lui tient à coeur.

Je lui réitère donc mes félicitations pour le travail qu'elle a fait en ce sens et je lui souhaite bonne chance et bonne vie.

[Traduction]

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de remercier la députée de Halifax pour son heureuse initiative d'aujourd'hui. Je veux, moi aussi, remercier la députée de Hamilton-Est pour son excellente contribution au Parlement et à l'élaboration de bonnes lois pour le Canada et l'ensemble de la collectivité.

Je me souviens du temps où elle était ministre de l'Environnement, la période la plus excitante de ces 10 dernières années sur la Colline, où elle a présenté des mesures, surtout celle concernant l'élimination du manganèse comme additif à l'essence.

Elle est ensuite devenue ministre de Patrimoine canadien. J'aimerais la remercier pour le formidable travail qu'elle a accompli en renforçant l'identité canadienne et les politiques culturelles et pour le respect dont elle a fait preuve à l'égard de nous tous à l'UNESCO, à Paris, en faisant connaître la culture canadienne.

Je me joins à mes collègues pour lui rendre hommage et j'ajouterais que je suis heureux qu'elle ait employé les mots «au revoir» et non «adieu» dans son intervention aujourd'hui.

• (1215)

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je vous ai transmis une note vous demandant de m'accorder la parole au nom de ce qui fut appelé «la Meute».

[Français]

J'ai été élu député au palier provincial en 1981, en même temps que l'honorable députée d'Hamilton-Est. La chance a voulu que nous partagions le même bureau à Queen's Park et les mêmes locaux. Mes enfants ont grandi avec leurs cahiers à dessin sur le coin du pupitre de l'honorable députée de Hamilton-Centre, comme s'appelait à l'époque le comté au niveau provincial. Tous ensemble, en quelque sorte, nous avons grandi. Mes enfants ont grandi, elle et moi aussi nous avons grandi. Je n'ai qu'une soeur, mais j'ai l'impression que pendant les dernières 25 années, en fait, j'en avais deux. J'ai l'impression que j'en aurai encore deux à l'avenir.

Les citoyens de Glengarry—Prescott—Russell et tous ceux et celles qui représentent des minorités au Canada, que ce soit des minorités linguistiques ou toute autre minorité, ont reçu de grands services de la part de l'honorable députée. Que ce soit pour le Collège d'Alfred dans ma circonscription, menacé de fermeture par certains gestes du gouvernement Harris de l'époque, ou bien d'autres groupes qui avaient besoin de son aide, elle était là. Je ne parle que d'une circonscription.

D'un océan à l'autre, ce fut la même chose. La ministre, et maintenant l'honorable députée, avait toujours le temps pour ces minorités. Il n'y avait pas de groupes suffisamment petits pour être disqualifiés. Elle était là pour eux.

[Traduction]

Au nom de toute ma famille et de mes électeurs, je lui souhaite bonne chance pour ces prochaines années. Elle a déjà quitté la Chambre pour y revenir. Les députés se souviendront que, ce jour-là, j'avais placé un bouquet de fleurs sur son pupitre.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### L'AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES

**L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux copies du rapport annuel 2002-2003 de l'Agence de logement des Forces canadiennes.

\* \* \*

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

\* \* \*

### LE RAPPORT D'ÉQUIPE CANADA INC.

**L'hon. Gar Knutson (ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents), Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 2003 d'Équipe Canada inc.

• (1220)

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, des consultations ont été menées avec les partis et je crois que si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante qui dit, «que la Chambre des communes reconnaisse que l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance religieuse sont des forces sociales destructives qui menacent le tissu multiculturel de notre nation; affirme que l'incitation délibérée à la haine envers un groupe donné constitue une infraction criminelle punie par le Code criminel du Canada; et, par conséquent, exhorte le gouvernement du Canada à faire en sorte que l'ouléma saoudien, le cheikh Abdal-Rahman al-Sudayyis, qui a utilisé son autorité religieuse pour promouvoir la haine et réclamer la destruction du peuple juif, ne soit pas autorisé à entrer au Canada.»

**Le Président:** Le député de Calgary-Sud-Est a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## PÉTITIONS

### LE MARIAGE

**M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'aimerais présenter trois pétitions aujourd'hui. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

### LES PÊCHES

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi de présenter cette pétition au nom de plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription, préoccupés par la question de la pêche au saumon sur le fleuve Fraser et par la réticence du gouvernement fédéral soit à fournir les ressources nécessaires, soit à utiliser les ressources à sa disposition, pour contrôler la pêche illégale qui a cours périodiquement sur le fleuve.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour faire respecter la Loi sur les pêches, en ce qui concerne la pêche au saumon sur le fleuve Fraser.

### LES PRODUITS DE SANTÉ NATURELS

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions au nom des citoyens d'Edmonton-Sud-Ouest et des collectivités avoisinantes.

La première pétition porte sur les produits de santé naturels. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'offrir aux Canadiens un meilleur accès aux possibilités médicinales et préventives autres que les médicaments, ainsi qu'à l'information sur ces possibilités, et d'approuver les choix personnels des Canadiens en précisant les définitions actuelles, trop vagues, des aliments et des drogues qui figurent dans la Loi sur les aliments et drogues de 1927 et celle de 1952.

Les pétitionnaires exhortent également le Parlement à adopter le projet de loi C-420.

## Initiatives ministérielles

### L'AIDE INTERNATIONALE

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la campagne des Perles d'espérance, une excellente initiative que mène, d'un océan à l'autre, l'Église Unie du Canada. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rembourser la dette et de réduire la dette active des pays du tiers-monde.

Les pétitionnaires exhortent également le Canada à aider les pays en développement à faire face au problème du VIH-sida qui les afflige. Ils demandent au Canada d'accroître l'aide publique officielle au développement du Canada, pour qu'elle atteigne l'objectif de 0,7 p. 100 du revenu national brut, mesure que tous les partis ont acceptée lors de l'étude en comité parlementaire. Enfin, ils demandent que soit doublé le financement accordé au programme national du gouvernement fédéral, c'est-à-dire à la Stratégie canadienne sur le VIH-sida, afin de combattre le VIH et le sida au Canada.

### LE MARIAGE

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, la troisième pétition porte sur la définition du mariage. Elle a été signée par des centaines d'habitants d'Edmonton et des environs. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le vice-président:** D'autres députés souhaitent-ils formuler des questions ou des observations à l'attention du député de Red Deer, ou a-t-il fourni une réponse?

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, je répondais à une question. Je n'ai pas eu l'occasion d'y répondre.

Les questions concernaient la consultation publique. Le secrétaire parlementaire a indiqué que le public avait été suffisamment consulté. Les fonctionnaires que nous avons entendus ont dit qu'ils n'avaient pas consulté le public sur ces modifications.

Je tiens aussi à dire au député que plusieurs juristes m'ont dit croire que ce projet de loi contreviendrait à deux lois internationales. Ce sont des lois que le gouvernement canadien a ratifiées. Le député a indiqué que ces lois avaient été prises en compte, mais de toute évidence ce n'est pas le cas.

*Initiatives ministérielles*

Le député a signalé que l'amende d'un million de dollars s'appliquerait à un chasseur de canard qui tuerait deux canards de trop. Quelle stupidité. De toute évidence, si nous avions pu présenter des amendements, nous aurions abordé le cas des chasseurs de canard et des pêcheurs qui attrapent une truite de trop. Nous aurions abordé ces cas.

Nous parlons des sociétés, des propriétaires de bateaux et des gros navires qui déversent du pétrole dans l'océan. Je me demande bien ce que le député a fumé pour en arriver à cette idée farfelue d'amendes imposées aux chasseurs de canard. Je ne voudrais pas lui prêter d'intentions, mais ce qu'il dit est ridicule.

Enfin, il a dit qu'il n'y avait pas de problèmes. Si on n'a pas consulté le public et les avocats de droit constitutionnel, il y a énormément de questions.

Nous appuyons le projet de loi parce c'est vraiment la mesure que nous voulions il y a deux ans et demi. C'est une mesure formidable, mais pourquoi avoir attendu aussi longtemps? Pourquoi la présenter alors que le Sénat a suspendu ses travaux et qu'il ne pourra pas l'adopter? Pourquoi le gouvernement agirait-il ainsi et laisserait-il le Sénat suspendre ses travaux, empêchant ainsi la loi d'être promulguée?

Je voulais apporter ces clarifications.

•(1225)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de 1999.

L'objectif de la loi est de s'assurer, lorsque surviennent des accidents écologiques causés par des navires, qu'on crée un mécanisme qui déclenche vraiment un sens de la prévention chez tous les amateurs et utilisateurs, afin d'éviter les accidents écologiques. Il ne faut pas reproduire des situations comme celles de l'*Exxon Valdez*, ou d'autres situations qui n'ont pas des impacts aussi grands, mais qui ont quand mêmes des effets négatifs sur l'environnement.

Lors de l'étude de ce projet de loi, dès la deuxième lecture, le gouvernement a reçu l'appui de l'opposition et des différents partis pour que le projet de loi soit adopté assez rapidement. Par contre, ce qui est très étonnant, c'est qu'en comité, on a imposé un bâillon et ainsi on n'a pu recevoir aucun témoin. Des gens ont fait des représentations, par exemple des représentants de la Fédération maritime du Canada, de la SODES, la Société de développement économique du Saint-Laurent, et Canards Illimités, qui ont des préoccupations environnementales importantes. Ces gens auraient voulu donner leur opinion sur certains articles du projet de loi qui auraient mérité des améliorations ou des changements.

Je ne donnerai que l'exemple de l'article 9, où l'on indique les maximums d'amendes pouvant être imposées lorsque quelqu'un est responsable d'un accident écologique causé par un navire. Cependant, on n'indique pas d'amendes minimales.

En comité, les gens auraient aimé pouvoir faire des représentations pour instaurer une amende minimale, pour qu'on envoie ainsi un signal clair aux compagnies disant que c'est inacceptable et que l'amende est très élevée. Cela aurait donné le message qu'il faut vraiment prendre tous les moyens pour éviter ce type d'accidents.

Tantôt, dans le cours du débat, le secrétaire parlementaire nous disait qu'il avait la réponse à cette question, que c'était parce qu'on ne

voulait pas que des individus soient pris à payer des amendes immenses. Ce genre de débat aurait dû avoir lieu lors des séances du comité parlementaire. En discutant de ce genre de situations, on aurait pu, avec les témoignages, en arriver à une conclusion voulant qu'on impose des amendes d'un certain montant pour les personnes morales et des amendes d'un autre montant pour les personnes physiques. De cette façon, on aurait vraiment obtenu le résultat souhaité, c'est-à-dire que les compagnies sachent très clairement que lorsqu'il y a un accident écologique en mer, elles devront en assumer la responsabilité, et que si elles ne le font pas, les amendes seront très significatives.

Sûrement que toute une jurisprudence devra se développer à partir de ce projet de loi. Des représentations à cet égard se feront. Si l'on en arrive à la conclusion que les amendes sont trop légères, en bout de ligne, selon l'approche du juge, selon la situation, on peut envoyer le message contraire de celui qu'on souhaitait envoyer au départ. On souhaite dire clairement aux gens qu'on veut investir dans la prévention et qu'il sera rentable de le faire, parce que les amendes sont très présentes et s'il y a un seul accident, on en paiera le coup solidement. Si le jugement impose une amende insignifiante, cela envoie le message que tout le monde peut continuer à poser de tels gestes.

Donc, on aurait aimé pouvoir en discuter en comité. Le projet de loi n'est pas déposé depuis des mois; je pense qu'on a commencé à l'étudier la semaine passée. Il est allé en comité très rapidement, mais il n'y a pas eu de témoignages. Mais pourquoi cette hâte? C'est vrai qu'il est important d'adopter un projet de loi dans ce secteur, mais pourquoi à toute hâte? Pourquoi n'a-t-on pas déposé un tel projet de loi il y a un an ou deux? Je pense que tout cela est lié à l'échéance électorale.

Il y a quelques mois, une amende de 120 000 \$ a été imposée à l'entreprise CSL, qui était autrefois la propriété du premier ministre, pour avoir délesté ses eaux de ballast au large de Terre-Neuve. À la suite de cette tache au dossier des entreprises dont le premier ministre est responsable, il voulait trouver une façon de parer la réponse. Soudainement, il est devenu important d'adopter la loi, après qu'on ait su que l'entreprise avait été condamnée et que cela mettait une note négative au dossier des compagnies du premier ministre.

Malgré cette situation, il faut que le projet de loi soit adopté. On connaît tous l'importance d'éviter les accidents écologiques en mer. Je suis député d'une circonscription située le long du fleuve Saint-Laurent qui comprend notamment l'île du Pot-à-l'eau-de-vie, où se trouve un magnifique site pour les canards eiders, qui mérite d'être protégé comme il l'est depuis plusieurs années.

En autant qu'on travaille tous ensemble à faire en sorte que ces situations puissent être évitées pour qu'à l'avenir ce type d'accident ne se reproduise plus, il faut qu'on aille de l'avant et qu'on travaille en ce sens.

•(1230)

J'en profiterais d'ailleurs pour féliciter le député de Rosemont—Petite-Patrie, notre porte-parole en environnement, pour tout le travail qu'il a accompli. Il est reconnu aujourd'hui pour ses préoccupations environnementales. Il est aussi devenu une personne ressource pour tous les Québécois et Québécoises qui souhaitent faire avancer des dossiers, que ce soit concernant la question des OGM ou l'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent, avec toutes les répercussions écologiques que cela entraînerait. À mon avis, le député de Rosemont—Petite-Patrie est un porte-parole très compétent et efficace dans les différents secteurs que cela touche.

*Initiatives ministérielles*

Personnellement, j'aurais aussi aimé que le projet de loi n'aborde pas seulement la question des accidents écologiques en mer. On parle de modifications à la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Dans ma circonscription, des problèmes se présentent concernant la disparition de refuges pour les oiseaux, qui sont couverts par cette loi.

Ç'aurait peut-être été l'occasion de mettre plus de dents au projet de loi pour s'assurer que les consommateurs soient protégés dans cette situation, et que les chasseurs et les gens qui utilisent la nature comme milieu écotouristique puissent en profiter au maximum. On doit éviter les situations actuelles: on veut faire disparaître des refuges, alors que ce n'est pas pertinent de le faire.

Il faut s'assurer que la loi ait une poigne suffisante pour nous protéger de ce côté. Toutefois, on ne retrouve pas cela dans le projet de loi, parce que, à cause de la précipitation, on a ciblé un seul élément qui devait être réglé. Aussi, il aurait pu y avoir quelque chose dans le projet de loi pour améliorer la façon dont on dédommage les agriculteurs qui sont pénalisés par les déplacements des oiseaux migrateurs qui viennent manger les semences sur leurs terres.

Depuis longtemps, il y a des récriminations en ce sens et particulièrement dans la région que je représente. En effet, il a fallu livrer des batailles importantes pour obtenir des compensations suffisantes. Il aurait donc été pertinent d'aller de l'avant, avec ce projet de loi, pour indiquer des choses additionnelles de ce côté.

On aurait donc aimé pouvoir avoir la même volonté d'agir rapidement par rapport à la question de l'assurance-emploi. Contrairement à ce secteur, un comité formé de députés de cette Chambre avait déjà déposé une recommandation il y a trois ans. C'était un rapport unanime en faveur d'une véritable réforme du régime d'assurance-emploi. Cette réforme ne s'est jamais concrétisée.

Quant aux oiseaux migrateurs, il n'y a pas eu de recommandation du comité au préalable, mais on en arrive à une conclusion très rapidement, parce qu'il y a une commande du bureau du premier ministre—c'est très évident—, pour trouver une façon de colmater un trou dans la réalité qui a été vécue à la suite des conséquences de l'accident qui a mené à la condamnation de la compagnie CSL de verser une amende de 120 000 \$ pour avoir déversé ses eaux de ballast au large de Terre-Neuve.

Finalement, ce projet de loi nous assure qu'il y a une protection additionnelle. Probablement qu'au cours des prochains mois et des prochaines années, on se rendra compte que l'absence de travail réel en comité a amené des trous dans la loi et qu'on sera obligé d'y revenir pour la corriger. C'est dommage que l'on vive cette réalité.

Malgré tout, entre le fait de ne pas avoir de loi et le fait d'avoir celle-ci, c'est préférable qu'on adopte cette loi et qu'on puisse lui permettre d'entrer en vigueur le plus tôt possible.

Tout à l'heure, mon collègue du Parti conservateur du Canada regrettait le fait que les sénateurs ne siègent plus. Là, tout est une question de date. Cela dépendra de la date où le premier ministre annoncera les élections. Toutefois, s'il est vraiment important pour lui que le projet de loi soit adopté, j'espère qu'il ne se cachera pas derrière le fait qu'il aurait fait adopter la motion par la Chambre des communes en sachant déjà—ce serait d'un cynisme épouvantable—, qu'il n'y aurait pas d'adoption au Sénat, parce que celui-ci ne siège pas.

Je crois que la semaine prochaine, il y a une possibilité que le Sénat siège. Faisons en sorte que la loi puisse être adoptée, parce que globalement, c'est une situation qui mérite d'être corrigée. Il faut envoyer un message très clair à tous les gens des industries

maritimes à savoir qu'on veut promouvoir un système de tolérance zéro, que la prévention sera totale et qu'ainsi, on évitera des accidents écologiques en mer.

Comme je le disais tout à l'heure, dans l'océan, cela a des répercussions majeures, mais un accident de ce type en aurait tout autant dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et sur toutes les autres côtes canadiennes.

Ce serait important que le projet de loi puisse se rendre jusqu'au bout, et que ce ne soit pas qu'une manoeuvre électorale, mais qu'on change vraiment la situation pour qu'il y ait une protection adéquate, et qu'on remplisse les objectifs du projet de loi, et non seulement les objectifs électoraux du premier ministre.

Sur ce, je rappelle que le Bloc québécois votera en faveur du projet de loi, parce qu'il permet d'améliorer la situation de façon significative.

● (1235)

[Traduction]

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, comme tous les autres partis à la Chambre, le NPD appuie ce projet de loi. Je suppose que l'hypocrisie de la situation vient du fait que, dans ce domaine, nous nous efforçons depuis les années 70 de renforcer les lois pour mieux protéger l'environnement, surtout autour de la côte Atlantique.

Or, aujourd'hui, le projet de loi est présenté à la Chambre, et j'ajouterais à une Chambre presque vide, à la veille du déclenchement des élections.

Plus tôt cette semaine, le gouvernement a essayé de convaincre notre parti, et d'autres partis je crois, que le projet de loi avait une chance de franchir toutes les étapes des deux chambres avant le déclenchement des élections. De toute évidence, c'est peu probable, car chacun sait que les élections seront déclenchées entre dimanche prochain et le dimanche suivant; en outre, le Sénat s'est déjà ajourné. Le Sénat est parti.

Il est pratiquement impossible que ce projet de loi soit adopté, malgré les affirmations du ministre de l'Environnement, de son ministère et du gouvernement en général, même si les groupes de défense de l'environnement demandent désespérément et depuis des décennies que cette loi soit plus musclée.

Ce fut très intéressant d'entendre le secrétaire parlementaire aujourd'hui lorsque, à une critique de la part de l'un des autres partis, il a répondu que les membres de son gouvernement ne voulaient pas reporter cette mesure pour une autre année alors que c'est exactement ce qu'ils ont fait. Cette mesure législative dont nous avons terriblement besoin depuis fort longtemps va mourir au *Feuilleton*.

En préparant mon intervention d'aujourd'hui, j'ai lu certains documents du gouvernement. Nous discutons de ce problème déjà en 1971. Une étude a été effectuée de 1994 à 1999, il y a plus de cinq ans, par ce même ministère qui nous dit maintenant que nous perdons plus de 300 000 oiseaux par année. Ce n'est certes pas une surprise.

Même si de multiples informations ont été fournies avant cette étude, durant la période visée, l'étude a nettement déterminé la cause de ce carnage: des navires déversaient délibérément et sciemment du pétrole au large de notre côte atlantique.

*Initiatives ministérielles*

L'attitude du gouvernement est un manque de responsabilité face à ce problème. Le gouvernement américain, quant à lui, a pris des mesures pour régler ce problème il y a un certain nombre d'années. La raison pour laquelle cela est tellement important, c'est que les navires provenant d'autres régions du monde savaient que s'ils s'aventuraient dans les eaux américaines pour s'y livrer aux activités auxquelles ils se livrent en eaux canadiennes, ils seraient probablement pris et subiraient de lourdes amendes.

Qu'est-il arrivé? Surprise! Les navires ne se donnent pas la peine d'attendre de pénétrer dans les eaux américaines. Ils se débarrassent de leurs eaux de cale dans les eaux canadiennes, ce qui explique pourquoi le problème est aussi grave au Canada.

La côte atlantique est une importante zone de navigation. Les navires qui y circulent viennent du monde entier, de même que les principaux oiseaux migratoires qui y transitent également. C'est une catastrophe qui est aggravée par le fait que les États-Unis ont adopté des mesures législatives beaucoup plus tôt et à un moment plus approprié que nous ne l'avons fait, laissant les propriétaires de ces navires, leurs capitaines, les personnes dirigeant les navires, déverser à loisir leurs eaux de cale dans nos eaux, en particulier au large de la côte atlantique.

Nous devons réaliser que ce gouvernement sera au pouvoir une autre ou plusieurs autres années, s'il est réélu. La réalité, c'est qu'il ne s'est pas occupé de ce problème.

Je n'ai pu m'empêcher de penser, en préparant mon intervention d'aujourd'hui, à ce qui serait arrivé si nous avions eu un autre gouvernement. Je tiens à rendre un hommage particulier au président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le député de Davenport, du travail énorme qu'il a accompli.

• (1240)

Je me demande ce qui se serait passé si le député de Davenport avait été le ministre de l'Environnement du gouvernement libéral depuis 1993. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il aurait depuis longtemps soumis cette mesure à la Chambre. La seule critique que j'ai à son égard a rapport au fait que son gouvernement ne l'aurait probablement pas appuyé et que le projet de loi n'aurait pas franchi les diverses étapes d'adoption en cette Chambre. Cependant, il s'en serait fait l'ardent défenseur, ce qui est tout à son honneur.

Les milieux de l'environnement, et notamment ceux de l'ensemble des Maritimes, ont accordé un fort appui à cette mesure législative. Tous les partis l'appuient. Elle ferait augmenter les amendes et nous permettrait d'obtenir plus facilement des condamnations, ce qui a posé problème par le passé.

L'aspect administratif est le seul qui m'inquiète. Il faudra établir des services pour que les fonctionnaires puissent faire observer la loi, mais le gouvernement ne semble pas disposé à affecter des ressources additionnelles pour en garantir l'efficacité.

Il s'agit nettement tout de même d'un pas en avant. L'aspect tragique, c'est qu'il ait été fait si tard. Nous n'examinerons pas cette mesure avant notre retour à l'automne, et nous ne pouvons que spéculer sur le cours des choses à ce moment-là.

Le NPD appuie la mesure et souhaite ardemment la voir mise en application.

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations pour conclure le débat. Un certain nombre de points très positifs ont été soulevés. Je voudrais dire au député de Gander—Grand Falls que je l'apprécie énormément et lui exprimer mes remerciements. Lorsque

nous nous sommes réunis au comité pour entendre les instances de fonctionnaires il y a une quinzaine de jours, le député de Gander—Grand Falls était présent. Il a été tellement enthousiasmé et impressionné par l'exposé sur le potentiel, les avantages et l'urgence du projet de loi qu'il a demandé au comité de recommander aux leaders parlementaires que le projet de loi soit étudié à toutes les étapes à la Chambre immédiatement sans être renvoyé pour l'étude article par article habituelle, l'audition habituelle des témoins et le reste.

C'est ce type d'enthousiasme qui nous a amenés à avancer plus rapidement dans le cas de ce projet de loi qu'il n'aurait été autrement possible. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas été aussi rapides que nous l'aurions souhaité. Cela pose la question sur le rôle de l'autre endroit qu'ont soulevée mes collègues qui ont parlé jusqu'à maintenant, à savoir les députés de Windsor—St. Clair, de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques et de Red Deer.

Nous espérons que des efforts seront faits pour convaincre le Président du Sénat de rappeler le Sénat la semaine prochaine et non le 25 mai comme on l'a déjà annoncé afin qu'il puisse étudier le projet de loi et l'adopter en vue de sa proclamation. J'espère que des efforts très intenses seront déployés à cette fin.

Le fait que la Chambre ne soit saisie de ce projet de loi que maintenant soulève certes de graves préoccupations. On nous a dit au comité que le projet de loi exigeait la coopération de cinq ministères. On nous a dit que la technologie et des facteurs reliés aux preuves dont les tribunaux ont besoin ont retardé la présentation d'un projet de loi de ce genre.

Le projet de loi sous sa forme actuelle est une combinaison de deux mesures, ce qui comprend la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il renferme un certain nombre de dispositions qui lui donnent un certain poids. Ainsi, sa mise en oeuvre semble très prometteuse. Nous acceptons l'explication qu'on nous a donnée au comité de l'impossibilité de le présenter plus tôt.

Cela dit, je voudrais remercier tous les membres du comité de leur coopération qui a permis que la Chambre soit saisie de cette mesure aujourd'hui. J'espère que l'autre endroit, c'est-à-dire le Sénat, sera plus sensible aux besoins et qu'il pourra se réunir la semaine prochaine et donner au projet de loi l'approbation qu'il exige et qu'il mérite.

• (1245)

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

*Initiatives ministérielles*

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

• (1250)

### LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE

Projet de loi C-36. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

Le 12 mai 2004—Le ministre de la Santé—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la Santé du projet de loi C-36, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

**L'hon. Joe Comuzzi (au nom du ministre de la Santé) propose:**

Que le projet de loi C-36, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, soit renvoyé immédiatement au Comité permanent de la Santé.

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.):** Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, le Canada a été confronté à une mystérieuse maladie qui a coûté la vie à 44 Canadiens, paralysé temporairement l'économie de Toronto et gravement surmené les travailleurs de la santé et les fournisseurs de soins de santé du pays, qui ont travaillé vaillamment pour prévenir d'autres pertes de vie. Cette maladie, désignée sous le nom de SRAS, a provoqué, dans le domaine de la santé, une crise d'une ampleur jamais vue ces dernières années. Nous avons déployé tous les efforts possibles pour enrayer la dissémination du virus afin de protéger la vie et les moyens de subsistance des Canadiens.

L'une des premières mesures que nous avons prises dans les jours qui ont suivi immédiatement l'épidémie, c'est déployer des employés de Santé Canada comme agents de quarantaine chargés d'évaluer la santé des voyageurs qui semblaient malades ou pouvaient avoir été exposés à la maladie. Nous avons émis des avis d'alerte médicale pour informer les voyageurs au sujet des symptômes de la maladie et des mesures à prendre pour se protéger. Nous avons émis aussi des avis d'alerte médicale auxquels nous avons joint des questionnaires à remplir par les voyageurs sur des vols provenant directement de pays asiatiques d'où venait la maladie. Les avis d'alerte médicale ont également été communiqués plus tard aux voyageurs se déplaçant par autocar et par train en Ontario.

Aussi efficaces qu'aient été ces mesures, nous avons dû nous rendre à l'évidence: nos lois actuelles sont dépassées. La Loi sur la quarantaine est restée presque inchangée depuis son adoption, en 1872, à une époque où les automobiles et les avions de ligne à réaction étaient de la science-fiction.

Il est inutile de dire que les temps ont changé. Nous vivons à une époque où les gens se déplacent d'un continent à l'autre en quelques heures ou quelques jours, plutôt qu'en quelques semaines ou quelques mois, souvent par avion et bateau où l'espace restreint est propice à la propagation de maladies extrêmement contagieuses.

De nos jours, les maladies infectieuses se propagent à la vitesse de l'éclair sur toute la planète. Les maladies faisant fi des frontières, nous savons que nous devons faire face à d'autres menaces à la santé publique dans l'avenir.

Une des dures leçons tirées de l'expérience du SRAS est la nécessité de renforcer nos lois relatives à la quarantaine pour prévenir l'arrivée et la propagation des maladies infectieuses, qu'elles soient nouvelles ou récurrentes.

Nous avons commencé ce processus au mois de juin dernier. Pour régler les problèmes auxquels nous étions confrontés à ce moment-là, nous avons modifié la Loi sur la quarantaine pour inscrire le SRAS à l'annexe des maladies épidémiques et pour prévoir la

retenue pendant une période de 20 jours de toute personne ayant été exposée au virus.

Ces modifications législatives ont permis aux agents de quarantaine d'appliquer les mesures nécessaires à l'endroit de toute personne entrant au Canada ou quittant le pays s'ils ont des motifs de la croire atteinte du SRAS, mais qui n'aurait pas pris les précautions requises. Ces mesures ont dû être appliquées dans plusieurs cas pour protéger la santé publique.

[Français]

Toutefois, nous savions alors qu'il fallait faire beaucoup plus pour garantir notre capacité de réagir rapidement à d'autres menaces émergentes, souvent sans précédent, contre la santé publique. C'est pourquoi nous avons scruté attentivement la Loi sur la quarantaine. Les dispositions relatives à la quarantaine ont été englobées dans un examen des dispositions législatives sur la protection de la santé, dans le cadre d'un processus de renouveau législatif que Santé Canada avait entrepris afin d'atteindre et de maintenir les normes les plus élevées de protection de la santé pour le bénéfice des Canadiens, maintenant et à l'avenir.

[Traduction]

L'hiver dernier, nous avons entrepris de vastes consultations avec des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, les professionnels de la santé, l'industrie, les groupes d'intervention et le grand public, à la recherche d'idées et de conseils.

On nous a dit plus d'une fois que, même si le système de protection en place a bien servi les Canadiens, le temps est venu de mettre à jour et d'intégrer nos lois existantes pour en faire un système de santé publique plus solide, complet et souple. David Naylor et le comité sénatorial qui a étudié l'épisode du SRAS ont formulé des recommandations en ce sens.

Pour réagir aux préoccupations au sujet de la propagation des maladies transmissibles, nous avons décidé de proposer immédiatement une nouvelle Loi sur la mise en quarantaine pendant que se poursuivait comme prévu l'étude du reste de la législation sur la protection de la santé.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui donne suite à notre engagement de nous attaquer à un grand nombre des problèmes qu'ont fait ressortir des incidents récents comme l'épidémie de SRAS. Nous avons vu avec quelle rapidité et quelle force notre système de soins de santé pouvait être frappé. Le projet de loi C-36 permettra de remplacer une loi dépassée sur la quarantaine par une nouvelle loi moderne pour mieux protéger les Canadiens contre l'importation de maladies transmissibles dangereuses et pour donner au Canada le moyen d'honorer ses obligations internationales en matière de prévention de la propagation de ces maladies hors de nos frontières.

*Initiatives ministérielles*

Lorsque des incidents présentent des risques pour la santé publique, la loi permet toujours de prendre des mesures de santé publique comme les suivantes: contrôle des voyageurs à l'arrivée au Canada et au départ, contrôle qui est assuré par les douaniers ou des appareils de détection; renvoi des voyageurs à un agent de quarantaine qui peut faire une évaluation de la santé, ordonner un examen médical, la vaccination ou d'autres mesures, ordonner au voyageur de se présenter à une autorité de la santé publique ou détenir quiconque refuse de se conformer à des mesures visant à prévenir la propagation de la maladie; obligation faite aux transporteurs publics qui exploitent par exemple des jets ou des navires de signaler toute maladie ou décès d'un passager avant l'arrivée au Canada ou avant le départ; détention des passagers ou des moyens de transport jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de risque pour la santé publique; inspection de ces moyens de transport et ordre de décontamination ou de destruction, si nécessaire.

En outre, la loi moderne que nous proposons procurerait au ministre de la Santé des pouvoirs supplémentaires. Par exemple, il pourrait nommer des agents de contrôle, des agents et analystes d'hygiène du milieu et des agents de quarantaine; établir des installations de quarantaine à n'importe quel endroit au Canada; prendre temporairement possession de locaux pour en faire un lieu de détention au besoin; détourner des avions et des navires vers un autre aéroport ou un autre port. Ces pouvoirs ne seraient utilisés que rarement, lorsque les circonstances le justifient, mais ces changements sont essentiels si nous voulons faire face aux nouvelles maladies infectieuses et protéger la santé des Canadiens.

Je tiens à assurer aux parlementaires que, même si le projet de loi permet la collecte de renseignements aux fins de la santé publique, le droit des Canadiens à la protection des renseignements personnels sera préservé. Bien que la loi mise à jour autorise la divulgation de renseignements personnels en matière de santé, l'autorisation de le faire se limite aux renseignements indispensables pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Voilà exactement ce que souhaitent les citoyens. Ils veulent l'assurance que nous prenons toutes les précautions possibles pour prévenir la propagation des maladies transmissibles susceptibles de menacer leur propre santé et le bien-être de leur collectivité.

Cette Loi sur la quarantaine mise à jour nous donnera une barrière additionnelle de protection en nous munissant de règlements fermes, souples et à jour qui nous permettront de réagir plus efficacement aux risques actuels et futurs en matière de santé, tout en protégeant adéquatement les droits de la personne.

Mon collègue, le ministre de la Santé, et moi, sommes extrêmement fiers de ce projet de loi, qui constitue une première étape absolument déterminante dans une série d'améliorations qu'apporte le gouvernement canadien à notre système de santé publique pour le consolider.

Comme le savent les députés, en plus de cette nouvelle mesure législative visant à protéger la santé, nous intervenons sur de nombreux fronts, notamment en créant une agence fédérale de santé publique, en nommant le premier médecin hygiéniste en chef et en mettant sur pied un réseau de santé publique pancanadien, s'appuyant sur la collaboration de cinq centres régionaux à travers le pays.

Ces innovations garantissent une meilleure communication et une meilleure collaboration entre partenaires et ajouteront à l'expertise et aux éléments valables déjà à l'oeuvre dans de nombreux domaines de la santé publique et de la lutte contre les maladies transmissibles. Ainsi, les Canadiens seront protégés dans tout le pays par un système

de santé publique à toute épreuve. L'ensemble de ces mesures fera en sorte que les Canadiens seront entièrement prémunis contre des épidémies provoquées par de nouvelles maladies comme le SRAS ou autre qui peuvent survenir dans l'avenir.

Étant donné que nous ne pouvons pas prédire quelle sera la prochaine infection ou à quel moment elle apparaîtra, nous devons être prêts et nous avons donc besoin immédiatement de cette version améliorée de la loi. Le Canada, en présentant une version nouvelle et moderne de la Loi sur la quarantaine, sera mieux en mesure de réagir à toute menace éventuelle à la santé et au bien-être de ses citoyens.

Il est clair que la santé et la sécurité des Canadiens est une priorité pour le gouvernement. Les Canadiens n'en attendent pas moins. Avec l'adoption de la mesure législative progressive que nous débattons aujourd'hui dans le cadre de cette vaste stratégie en matière de santé publique, je suis confiant que nous ne les désappointerons pas.

● (1255)

[Français]

En adoptant le projet de loi progressiste dont nous discutons aujourd'hui dans le cadre d'une stratégie plus vaste de santé publique, j'ai la conviction que nous ne les décevrons pas. Merci de votre attention.

[Traduction]

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, ce projet de loi est important et je crois que nous nous en rendons tous compte. La réaction à la flambée de SRAS de l'an dernier a grandement préoccupé les Canadiens et a causé de grandes perturbations dans la société. Le public s'attend à ce que le gouvernement réagisse de manière appropriée.

Nous avons eu le rapport Naylor. On nous promet la nouvelle agence de santé publique du Canada, dirigée par un nouvel agent de santé publique en chef. Nous croyons savoir que le ministre prend des dispositions pour établir cette agence. Nous entendons dire qu'elle sera située à Winnipeg, et c'est bien. Nous devons centraliser notre collecte d'informations et coordonner nos efforts à cet égard.

Nous attendons toujours la nomination d'un nouvel agent de la santé publique en chef, mais ce travail a pris du temps. Je crois que les Canadiens salueront probablement ces développements. Espérons que cela se fera bientôt.

Il est étonnant qu'un projet de loi aussi important que celui-ci soit déposé ce qui est probablement le dernier jour de la 37<sup>e</sup> législature.

Certains délégués protestent disant qu'ils ne savent pas. Pour les rares qui défendent encore la démocratie ici, il semble bien clair que nous sommes à la veille d'élections.

Nous avons reçu une demande du côté ministériel disant qu'on pourrait considérer que le projet de loi venait du comité, comme s'il avait franchi l'étape de la deuxième lecture et était revenu du comité sans amendement. Je peux vous donner à tous l'assurance que nous ne sommes pas disposés à agir aussi rapidement au sujet d'un projet de loi aussi important que celui-ci. Il est très complexe et il donnerait des pouvoirs extraordinaires aux autorités de la santé et aux agents sanitaires de détenir, de retenir de l'équipement, de mettre en quarantaine et d'isoler des gens pendant des périodes de temps prolongées en vertu du soupçon qu'ils pourraient être porteurs de quelque chose, même s'ils sont en bonne santé.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi a des volets très alarmants. Aux termes du texte qui est proposé, des gens ont le droit d'être examinés à nouveau par un médecin indépendant dans un délai de sept jours s'ils ont été mis en quarantaine et à nouveau sept jours plus tard. Toutefois, aucune disposition ne prévoit une indemnisation. Les gens doivent régler le coût de leurs propres examens. Je ne sais pas s'il y a un passage dans le projet de loi au sujet de l'identité de la personne qui paiera le coût du séjour dans les locaux où les gens sont détenus en quarantaine.

Ainsi, un avion peut être placé en isolement ou en quarantaine ou être envoyé à un endroit pour être désinfecté. Le gouvernement a dit qu'il serait disposé à indemniser le transporteur pour les dommages infligés à son équipement, mais il n'y a pas d'indemnisation prévue pour la perte de l'équipement pendant Dieu sait combien de temps, perte pouvant se chiffrer à des millions de dollars. Il y a certains problèmes graves associés aux règlements. Nous devons nous contenter de faire un survol de certaines des dispositions parce que nous ne pouvons en discuter plus en profondeur compte tenu du temps limité dont nous disposons.

Je voudrais soulever un autre problème connexe. Il vient du fait que la Loi sur la quarantaine était au nombre des mesures législatives visées par un examen exhaustif des lois touchant la santé, examen promis par le gouvernement et visant notamment les appareils émettant des radiations, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur la quarantaine et la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Nous comprenons qu'il faut agir sans tarder en ce qui concerne la Loi sur la quarantaine, mais je tiens à dénoncer un autre aspect de cette situation.

Nous avons eu six ans, soit la période pendant laquelle on a réexaminé la Loi sur les aliments et drogues, pour créer une troisième catégorie, celle des produits de santé naturels. Pendant toutes ces années, nous nous sommes employés à établir une réglementation s'appliquant aux produits de santé naturel, une question qui est importante pour de nombreux Canadiens et qui a une incidence sur toute l'idée de prendre soin de son corps et de sa santé, y compris sur la capacité d'un individu de se défendre contre une maladie infectieuse. Or, lorsque le gouvernement a présenté tous ces règlements sur les produits de santé naturels en janvier dernier, il a invoqué le nouvel examen exhaustif qui devait avoir lieu sur les lois concernant la santé pour ne pas créer une troisième catégorie de produits de santé naturel. Il n'était donc pas possible ou pratique de prévoir une simple modification à la Loi sur les aliments et drogues qui aurait créé une troisième catégorie de produits de santé naturels, de manière à ce que ceux-ci ne soient réglementés ni à titre d'aliments, ni à titre de médicaments.

D'un côté, on a fait croire aux Canadiens, à l'issue d'une étude qui a duré six ans et après leur en avoir fait la promesse, qu'une troisième catégorie serait incluse dans la loi, de manière à ce que les produits de santé naturels ne soient pas réglementés comme aliments ou médicaments, mais à titre d'agents physiologiquement actifs, de composantes naturelles bénéfiques pour la santé. Ils ne devaient toutefois pas être réglementés à titre de médicaments. Le gouvernement est revenu sur sa promesse parce que cet examen exhaustif des lois était imminent. Tout à coup, il peut présenter le projet de loi sur la quarantaine et s'attendre à ce qu'en un jour, il franchisse toutes les étapes à la Chambre.

● (1300)

C'est décevant pour les Canadiens, certainement pour ceux qui s'intéressent aux produits de santé naturels, que d'être ainsi embarrassés et trahis par un gouvernement qui refuse de leur accorder le cadre législatif qui permettrait aux produits de santé naturels d'occuper la place qui leur revient, mais qui, le dernier jour

de séance du Parlement, propulse sur la scène une loi sur la quarantaine qui donne des pouvoirs extraordinaires pour isoler les Canadiens et les mettre sur la touche, même s'ils ne sont pas malades.

Peut-être devrais-je lire des passages du projet de loi. Le paragraphe 29(2) dit ceci:

L'agent de quarantaine permet au voyageur détenu d'être examiné par un médecin au moins tous les sept jours à compter du début de sa détention.

Le paragraphe 21(1), lui, dit ceci:

L'agent de quarantaine qui, à la suite d'un contrôle médical, a des motifs raisonnables de croire que le voyageur est infesté de vecteurs peut exiger sa désinfestation ainsi que celle de ses vêtements.

Si une personne doit subir un examen médical, le paragraphe 23 (3) précise que:

L'examen est fait aux frais du voyageur et au lieu où il est détenu.

L'article 26 dit que:

L'agent de quarantaine peut, à la suite de l'examen médical du voyageur, s'il a des motifs raisonnables de croire...

Je ne pense pas qu'il ait besoin de preuve, seulement de croire, ce qui ouvre la porte à l'interprétation. L'article continue ainsi:

que celui-ci est atteint d'une maladie transmissible ou est infesté de vecteurs ou qu'il a récemment été en contact avec une personne atteinte d'une telle maladie ou infestée de vecteurs, ordonner qu'il se soumette à un traitement ou à toute autre mesure visant à prévenir ou à limiter la propagation de la maladie transmissible.

On ne définit pas les motifs. Ça pourrait être que quelqu'un a de la fièvre. Je m'inquiète que le ministre de la Santé considère que quiconque a de la fièvre est un danger pour la santé publique. J'imagine qu'il n'y a personne dans cette salle, que ce soit dans les tribunes ou ici même, qui n'ait pas eu de la fièvre à maintes reprises au cours de sa vie. C'est un mécanisme de défense normal du corps. Tout le monde a eu de la fièvre, une maladie fébrile anodine. Ce n'est pas précisé. A-t-on de la fièvre quand elle atteint 98.8° ou 99°, ou 99.5° ou 100°? Ce n'est pas défini.

Le secrétaire parlementaire dit que c'est 37°. Nous passons au thermomètre centigrade maintenant. C'est le sujet d'un autre débat.

Qu'il s'agisse de degrés centigrades ou Fahrenheit, on ne précise pas où la fièvre commence. Cela ouvre la porte à l'interprétation. Est-ce qu'une personne souffrant d'une légère grippe ou d'un enfléchissement doit être considérée comme une menace pour la santé publique? Risque-t-elle, de ce fait, d'être mise en prison pendant sept jours? Cela pourrait être un inconvénient pour ceux qui font une lune de miel ou un voyage qu'ils ont peut-être planifié toute leur vie.

Le projet de loi comporte certains aspects très sérieux qui ont une incidence sur les libertés civiles et le droit de voyager des Canadiens. Je crois que le Comité de la santé voudra examiner ces dispositions très attentivement. J'espère que parallèlement à ces discussions sur la santé publique, nous examinerons d'autres mesures pour améliorer la santé publique et les voyages par avion et pour resserrer la sécurité des aéronefs.

J'espère que quelqu'un discute avec les techniciens d'entretien d'aéronef de la façon dont ils pourraient, par exemple, installer une lumière ultraviolette dans une canalisation électrique dans les avions, pour éliminer les pathogènes dans l'air. Cela pourrait s'avérer une mesure de santé publique judicieuse, qui réduirait les risques de maladies pour tous les passagers aériens. Je souhaite que quelqu'un propose des mesures pratiques au lieu de se contenter de songer à emprisonner des gens qui n'ont qu'une légère fièvre.

*Initiatives ministérielles*

Cette mesure législative soulève plusieurs questions sérieuses. Nous devons donc l'examiner attentivement. Je suis certain que le Comité de la santé, au cours de la prochaine législature, procédera à un examen approfondi. J'espère avoir la chance de siéger à ce comité. La discussion sera fort intéressante, j'en suis persuadé.

Je souhaite, dans l'intérêt de tous les Canadiens, qu'on examine très attentivement toutes les possibilités d'aborder ces questions, avant de retenir des mesures pouvant s'avérer draconiennes. Des mesures mal appliquées peuvent entraîner de terribles violations des droits des Canadiens. Le Comité permanent de la santé devra se pencher très attentivement sur cette mesure législative fort compliquée qui, j'en suis convaincu, fera l'objet d'amendements.

• (1305)

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, en ce qui paraît être la dernière journée de la Chambre des communes pour cette session, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-36, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

Monsieur le Président, pour votre gouverne et celle des Québécoises et Québécois et des Canadiennes et Canadiens, je voudrais juste souligner un peu le cynisme du débat sur ce projet de loi lors de la dernière journée de la Chambre. Quand on lit dans le titre de ce projet de loi «prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles», les gens diront que c'est très important, et je suis d'accord avec le fait qu'il est très important de réglementer afin d'empêcher la transmission de maladies contagieuses et transmissibles telles que le SRAS et le virus du Nil.

Cependant, y avait-il urgence à déposer ce projet de loi? Vraisemblablement pas, pour la simple et bonne raison que cela fait déjà pratiquement plus d'un an que la crise du SRAS est survenue au Canada et que le virus du Nil date de plus d'un an également. Donc, il n'y avait pas d'urgence. Si cela avait été le cas, on aurait déposé un projet de loi bien avant cela.

Pourquoi n'y avait-il pas d'urgence? C'est parce qu'au Canada, ce sont les provinces qui s'occupent de la protection de la santé publique. C'est aussi simple que cela. Peut-on blâmer les provinces d'avoir mal agi devant la crise du SRAS ou le virus du Nil? C'est non. Je pense que les provinces avaient tout ce qu'il fallait pour être capables d'affronter de telles situations. Il survient comme cela certaines choses qu'on doit subir et auxquelles on doit réagir. Évidemment, on est bien contents de s'en être sortis et on est toujours sous la menace que cela revienne.

Toutefois, pourquoi le gouvernement fédéral veut-il débattre de ce projet de loi aujourd'hui, en cette dernière journée? Ce projet de loi modifie la Loi sur la quarantaine et la remplace par une loi qui vise à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles. Il s'applique aux personnes qui entrent au Canada par aéronef, par bateau ou par tout autre moyen de transport. C'est pour cette raison que cela s'intitulait la Loi sur la quarantaine. C'est la seule responsabilité qu'avait le gouvernement fédéral.

D'abord, pourquoi changer le titre de la loi? C'est pour se donner bonne presse et se donner bonne bouche, pour dire qu'on a effectivement une loi pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles. Or, la sécurité sur la santé publique est la responsabilité des provinces. Ce que veut faire le gouvernement aujourd'hui, avant d'aller en élections dans quelques jours, c'est tout simplement de se donner bonne bouche et bonne presse au cas où il arriverait une situation terrible en pleine campagne électorale, par

exemple une crise du SRAS ou autre chose, pour dire qu'il a fait quelque chose.

Finalement, tout ce qu'a fait le gouvernement fédéral depuis la crise du SRAS et celle du virus du Nil, c'est de subir et d'appuyer les provinces, et telle est sa responsabilité. Il a fait ce qu'il avait à faire. Le problème, c'est que lorsqu'il veut discuter de ces dossiers sur la scène internationale avec les autres pays, ce n'est pas le Canada qui est responsable de la santé publique, mais les provinces. Telle est la dure réalité.

C'est pourquoi on débat aujourd'hui en cette Chambre, à la dernière minute, d'un projet de loi pour essayer de dire à ceux qui le liront que cette loi vise à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, que le gouvernement fédéral sera celui qui empêchera tout cela, alors que c'est faux. Dans la réalité, la santé publique relève des provinces. C'est la réalité de la fédération canadienne.

Qu'on veuille en discuter ne me pose pas de problème. Le problème, c'est qu'on veut sauter toutes les étapes de discussion de cette loi. Pour être capable de se donner bonne bouche et bonne presse, cela prend quand même un texte consistant. On s'est donné de nouveaux pouvoirs dans ces domaines, et c'est ce qui nous inquiète, pour la simple et bonne raison qu'on se donne des pouvoirs.

Je vais vous lire le petit sommaire introductif, la petite récapitulation, qui nous dit, à l'avant-dernier paragraphe:

En outre, il permet la collecte et la communication de renseignements personnels si une telle mesure est nécessaire pour prévenir la propagation d'une maladie transmissible ou pour le contrôle d'application des lois.

On parle de collecte de renseignements personnels. Cela nous fait réagir. Il faut vérifier si tout le contenu de cette loi n'est pas contraire à la Charte des droits et libertés. Nous voulons bien qu'on collecte des renseignements personnels, mais souvenons-nous de tout le débat sur la sécurité dans le transport aérien qui a eu lieu en comité et de tous les témoins qu'on a dû entendre pour en arriver à un projet de loi qui se voulait respectueux. Souvenez-vous aussi des déclarations du commissaire à la protection de la vie privée, qui avait fait grand état de ses craintes. Encore une fois, on parle ici de collecte de renseignements personnels.

• (1310)

Toutefois, on veut essayer d'adopter ce projet de loi sans même qu'il y ait eu des discussions en comité, sans qu'on puisse entendre le nouveau commissaire à la protection de la vie privée qui viendrait nous dire si, effectivement, ce qui est demandé dans le projet de loi est conforme à ses attentes quant à la protection de nos droits et libertés.

Le dernier paragraphe du sommaire dit ceci: «Finalement, le texte autorise le ministre à prendre des arrêtés en cas d'urgence sanitaire et à ordonner que des mesures soient prises pour assurer le respect de la loi.»

Évidemment, tous les arrêtés d'urgence ont été scrutés à la loupe par le Bloc québécois, pour la simple et bonne raison que c'est un pouvoir qui donne le même que celui d'un règlement.

C'est-à-dire qu'on n'a pas à passer devant la Chambre des communes, devant les députés, pour que le ministre puisse adopter une mesure. Donc, c'est un pouvoir extraordinaire qu'on donne au ministre, surtout dans le cas de santé publique. En effet, il y a le pouvoir de se porter acquéreur de médicaments, de vaccins et d'obliger des gens à prendre les médicaments et à recevoir les vaccins. Sur ce point, on s'est toujours opposés.

*Initiatives ministérielles*

Souvenez-vous de l'erreur qu'avait commise l'ex-ministre de la Santé lorsqu'il avait commandé des médicaments qui n'étaient pas brevetés, parce que, prétendument, il voyait l'urgence d'une situation. À ce moment-là, il n'y avait pas de mesures comme celle-là. On a donc pu ramener cela à la Chambre et rappeler à l'ordre le ministre, parce qu'effectivement, il avait pris des décisions sans en parler au Parlement et sans respecter les lois en vigueur, soit la Loi sur les brevets en vigueur au Parlement canadien.

Avec ces mesures, dans des situations d'urgence, un ministre de la Santé pourrait se porter acquéreur de toutes sortes de médicaments à des fins que lui-même juge utiles. Il pourrait transgresser toutes les lois existantes, parce que les arrêtés d'urgence priment sur toutes les autres lois qui sont en vigueur.

On a donc inclus des mesures dans la Loi sur la sécurité dans le transport aérien. On a aussi introduit des mesures relatives aux sécurités d'urgence, pour qu'au moins certaines mesures puissent franchir le filtre du Conseil privé, soit de s'assurer que c'est conforme à la Charte canadienne des droits et libertés et qu'on respecte les lois en vigueur, entre autres la Loi sur les décrets.

Vous aurez compris que le Bloc québécois n'est pas d'accord avec le fait de déposer ce projet de loi à la dernière minute, sans vouloir aller en comité. En revanche, nous sommes en accord avec le principe du projet de loi. Toutefois, il faudra que ce projet de loi aille en comité pour s'assurer que les Québécoises et les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens ne voient pas leurs droits et libertés contrés par ce projet de loi, et pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'interventions de ministres qui pourraient mettre en danger la situation dans laquelle ils sont présentement.

Il y a quand même un filtre qu'on se doit de respecter, et il s'agit de déposer ce projet de loi et de le retourner en comité pour pouvoir faire comparaître les témoins. Comme je vous le disais, on aimerait entendre le commissaire à la protection de la vie privée, des groupes communautaires représentatifs de la santé et des représentants des provinces. Évidemment, on est en train de se donner de nouvelles lois.

Qu'on ait appelé cette loi la Loi sur la quarantaine, je n'y vois pas d'objections. Toutefois, on remplace la Loi sur la quarantaine. Tel est l'objectif de ce projet de loi. En effet, le texte abroge la Loi sur la quarantaine et la remplace par une autre loi. C'était une responsabilité fédérale, mais la protection de la santé publique, c'est de responsabilité provinciale.

Nous voulons seulement nous assurer qu'il n'y a pas, encore une fois, de dédoublement des compétences, qu'on ne crée pas un autre palier administratif qui va coûter de l'argent et qui va prendre la place de ce qui se fait déjà bien dans chacune des provinces canadiennes.

Je reviens à mon argumentation de départ: est-ce que cette loi est importante? La réponse est oui. Est-ce que cette loi est si urgente qu'on doive l'adopter sans pouvoir la retourner en comité? La réponse est non. Parce que finalement, si cela avait été si urgent, on aurait adopté la loi tout de suite après la crise du SRAS ou après la découverte du virus du Nil. En effet, on se serait dit: est-ce qu'on ne peut pas faire des choses qu'un projet de loi pourrait nous permettre de faire? Ce n'est pas le cas de ce projet de loi.

Le Canada a réagi comme il devait réagir. Les provinces ont fait leur travail. Elles se sont assurées de la protection de la santé publique, comme elles doivent le faire dans les champs de compétence qu'elles ont en vertu de la Constitution canadienne. Il n'y a personne qui n'a pas fait son travail.

En revanche, quant à la quarantaine, je suis d'accord avec le gouvernement qui, en effet, a la responsabilité de mettre en

quarantaine des gens qui peuvent venir au Canada de différentes façons, par exemple, en aéronef ou en bateau. Il y a aussi d'autres façons de pénétrer au pays. À ce moment-là, on peut mettre des voyageurs en quarantaine. Ainsi, qu'on puisse moderniser la Loi sur la quarantaine, je n'y vois pas d'objections.

Par contre, il faut le faire en respectant la Charte canadienne des droits et libertés. Il ne faut pas donner à des fonctionnaires ni à des ministres des pouvoirs qu'ils ne méritent pas.

● (1315)

C'est seulement cela. C'est pourquoi, avec un projet de loi qui n'est pas d'une extrême urgence même s'il est important, le Bloc québécois dit qu'il faudrait être capables de faire le cheminement à la Chambre des communes, qu'on retourne ce projet de loi en comité et qu'on fasse comparaître des témoins. Ceux-ci pourraient voir dans ce projet de loi un accroc aux droits et libertés. Entre autres, comme je vous le disais, nous pourrions faire comparaître le commissaire à la protection de la vie privée et d'autres intervenants, d'autres témoins très importants. Ceux qui sont en charge de la santé communautaire dans chacune des provinces pourraient venir nous dire s'il y aurait des modifications que le gouvernement fédéral pourrait apporter. Tout cela pourrait très bien se faire.

Le problème est que ce gouvernement, depuis six mois, n'a pas gouverné. Ce projet de loi aurait dû être déposé tout de suite après que le premier ministre est entré en fonction. Toutefois, depuis six mois, on essaie de choisir la date des élections. Pendant ce temps, tous les projets de loi sont retardés. On aurait dû discuter de ce projet de loi. On aurait dû en savoir plus sur un projet de loi qui est important, mais pas d'une extrême urgence. Il se doit de passer chacune des étapes et d'aller en comité pour que nous puissions entendre les témoins pour nous assurer que la population est bien protégée. On ne l'a pas fait.

On le présente aujourd'hui, à la veille des élections. On a peur, encore une fois, qu'il arrive une crise en santé publique pour laquelle le gouvernement n'aurait rien fait depuis la dernière crise, soit celle du SRAS.

● (1320)

[Traduction]

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de s'exprimer à la Chambre, même au cours des dernières minutes, selon toute probabilité, de la 37<sup>e</sup> législature du Parlement.

Je suis également heureux de m'exprimer au nom du caucus du Nouveau parti démocratique pour présenter un certain nombre d'observations sur le projet de loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

Je constate que l'objectif du projet de loi C-36 est de protéger la santé publique grâce à des mesures concrètes visant un prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles dans le respect de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Déclaration canadienne des droits.

Ce projet de loi cherche à cette fin à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles au Canada. On précise qu'il s'applique à toutes les personnes et à tous les moyens de transport qui entrent au Canada ou en sortent.

La mesure législative présentée aujourd'hui est considérée comme une mise à jour de la Loi sur la quarantaine, qui vise à apporter une réponse aux nouveaux problèmes découlant de la propagation des nouvelles maladies transmissibles dont le public a eu connaissance au cours des dernières années.

### Initiatives parlementaires

Je pense évidemment au SRAS, qui a eu une telle incidence au Canada l'an dernier, au virus du Nil occidental, qui semble toucher davantage la Saskatchewan que n'importe quelle autre province canadienne—à en juger du moins par la situation de l'an dernier—et, bien sûr, à la grippe aviaire, qui fait des ravages dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique.

On décrit également ce projet de loi comme la première étape d'une série de mesures législatives visant la mise en place d'un cadre de santé publique qui comprendra notamment la création d'une agence de santé publique canadienne.

À mon avis, cette mesure législative était attendue depuis longtemps. Remarquons que la Loi sur la quarantaine remonte à 1872, il y a 160 ans. Il ne fait aucun doute qu'il convient de la mettre à jour, compte tenu des nouvelles maladies que l'on a mis en évidence au cours des dernières années et qui annoncent sans doute encore d'autres surprises intéressantes, qui nous affecteront au cours des prochaines années.

En vertu du projet de loi proposé, le ministre aura le pouvoir de nommer des agents de contrôle, des agents de quarantaine et des agents d'évaluation de l'hygiène du milieu; d'établir des installations de quarantaine au Canada; de prendre possession, pour une période limitée, de tout lieu pour y établir une installation de quarantaine s'il estime que cela est nécessaire; et de dérouter des véhicules, des avions, des navires, et cetera, vers un autre point d'entrée.

Les parties prenantes comprennent bien sûr les gouvernements provinciaux et territoriaux, comme vient de le faire remarquer le député du Bloc québécois, mais aussi des professionnels de la santé, des groupes de défense de l'industrie et des membres du public. On nous a dit qu'ils avaient été consultés au sujet du projet de loi lors des consultations qui se sont tenues l'année dernière et au début de cette année au sujet d'une loi sur la protection de la santé.

Il est important de souligner cependant que les responsables provinciaux et territoriaux de la santé publique ont un rôle important à jouer. Ceux-ci, de même que les autres parties prenantes, continueront et doivent continuer de participer aux consultations qui auront lieu sur le projet de loi C-36.

La Loi sur la quarantaine mise à jour ajoutera une couche de protection additionnelle en fournissant des outils législatifs solides, souples et mis à jour qui nous permettront de réagir rapidement pour prévenir l'exportation de maladies transmissibles. Le projet de loi met l'accent, nous dit-on, davantage sur les déplacements par avion plutôt que par bateau.

Soit dit en passant, je crois que c'est le gouvernement de Mike Harris de la province d'Ontario qui, il y a quelques années, a éliminé la plupart des postes de responsables de la santé publique de cette province en disant qu'ils n'étaient plus utiles, que nous n'en avions plus besoin dans notre ère moderne. Nous nous sommes rendu compte, à nos peines et regrets, que ce n'était pas le cas lorsque les pandémies du SRAS et du virus du Nil occidental ont frappé.

• (1325)

Je ne veux pas m'en prendre au gouvernement précédent car je crois que les ressources consacrées à la santé publique ont été réduites en général et dans tout le pays au cours des récentes années. Nous avons constaté qu'il ne faut pas baisser la garde, si l'on peut dire, dans cet important domaine.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux constatent maintenant les erreurs dues à cet état de fait et ils augmentent l'appui et le financement, afin que le secteur de la santé publique soit fort et solide dans ce pays.

Je suis optimiste et je crois qu'en travaillant de concert avec les provinces et les territoires, nous pourrions restaurer le système de santé publique et le ramener dans l'état où il fut jadis, tout en le modernisant pour pouvoir efficacement faire face à ce genre de flambées lorsqu'elles se produisent.

Certaines mesures, comme celles qu'on trouve dans le projet de loi, sont de toute évidence nécessaires. Vu que la loi n'a pas été modifiée depuis la fin des années 1800, des mises à jour s'imposaient pour tenir compte des caractéristiques que l'on voit apparaître depuis que les voyages sont devenus un phénomène planétaire. Je suis certain que notre Terre va continuer de rétrécir dans les années à venir.

Cette mesure législative comporte un autre point positif en cela qu'elle reconnaît qu'il existe une menace pour la santé publique et propose une façon de prévenir la propagation des maladies transmissibles qui pourraient survenir au Canada à cause des déplacements internationaux.

Il faut aussi souligner un ou deux points négatifs dans ce projet de loi. Même s'il semble logique en principe, il pourrait entraîner des abus de pouvoir de la part des fonctionnaires. Nous avons des réserves quant au niveau d'autorité que le projet de loi semble accorder aux agents de quarantaine et aux agents de contrôle. Par exemple, les gens qu'on soupçonne porteurs d'une maladie pourraient être détenus pendant une période indéterminée. Le projet de loi n'indique pas clairement quel genre de dédommagement sera offert aux gens ainsi touchés.

Il y a aussi des lacunes dans ce projet de loi relativement au pouvoir d'agir des agents de contrôle et de quarantaine et il faudra examiner ces lacunes de près. Cela inclut le droit de placer des voyageurs en isolement pour des périodes indéterminées.

Pourvu que ces mesures de précautions soient mises en place et que des éclaircissements adéquats soient fournis, nous, les députés du NPD, croyons qu'il sera raisonnable d'appuyer le projet de loi. Cette mesure a déjà trop tardé. Nous avons remarqué, comme le Bloc québécois et le Parti conservateur l'ont indiqué d'ailleurs, que nous en sommes à la onzième heure de cette 37<sup>e</sup> législature. On ne peut pas s'empêcher de se demander dans quelle mesure le gouvernement d'en face est vraiment déterminé à faire adopter ce projet de loi qui est présenté si tardivement.

Le caucus du Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi en principe. Nous proposons qu'il soit renvoyé au Comité de la santé pour y être étudié plus à fond et explicité.

[Français]

**Le vice-président:** Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1330)

[Traduction]

### L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait incorporer une exemption de base annuelle (EBA) dans le régime d'assurance-emploi selon laquelle les premiers 3 000 \$ de revenus ne seraient pas assujettis aux primes d'assurance-emploi comme l'EBA de 3 500 \$ prévue en vertu du Régime de pensions du Canada.

*Initiatives parlementaires*

—Monsieur le Président, il semble bien que la séance d'aujourd'hui soit la dernière, et je prends la parole sur la dernière initiative parlementaire. Dans les circonstances, il convient peut-être que je dise qu'il arrive souvent dans la vie que l'on garde le meilleur pour la fin.

La motion n° 300 se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait incorporer une exemption de base annuelle (EBA) dans le régime d'assurance-emploi selon laquelle les premiers 3 000 \$ de revenus ne seraient pas assujettis aux primes d'assurance-emploi comme l'EBA de 3 500 \$ prévue en vertu du Régime de pensions du Canada.

Ce n'est pas une nouvelle proposition. D'autres groupes l'ont déjà faite, y compris: le Conseil canadien du commerce de détail, l'Association des hôtels du Canada, l'Association de l'industrie touristique du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires.

Cette proposition vise à incorporer une exemption de base annuelle au régime d'assurance-emploi. Elle a été étudiée par le Comité permanent des Finances et le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement de compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, qui sont tous deux composés de membres de tous les partis et qui recommandent que le gouvernement fédéral envisage la mise en oeuvre de cette proposition.

La raison principale pour laquelle j'estime que l'exemption de base annuelle pourrait être une mesure très bénéfique, c'est que l'on considère que les charges sociales excessives ont un effet très néfaste sur la création d'emplois, le développement des entreprises et la croissance économique. Le secteur des services et du tourisme réceptif emploie une abondante main-d'oeuvre et constitue un important facteur dans la création d'emplois. Toute réduction du fardeau des charges sociales, notamment pour les emplois de débutant, ne peut qu'avoir des effets bénéfiques.

Les employés visés par l'exemption de base annuelle sont ceux qui sont actuellement le plus désavantagés par les prélèvements d'assurance-emploi. Parmi eux, on compte les travailleurs à bas revenu et les travailleurs d'entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre. L'application universelle de l'EBA est équitable pour tous et simple à administrer. À l'heure actuelle, les travailleurs gagnant moins de 2 000 \$ par année peuvent demander un plein remboursement de leurs cotisations d'assurance-emploi. Les travailleurs gagnant plus de 2 000 \$, mais moins de 3 000 \$, ne peuvent demander un remboursement de leurs cotisations même s'ils n'ont pratiquement aucune chance de devenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi à cause du nombre d'heures requises pour devenir admissibles.

En réalité, il est fort peu probable que ceux qui gagnent moins de 2 000 \$ par année auront droit à l'assurance-emploi. Le nombre minimum d'heures assurées, pour obtenir des prestations, varie entre 420 et 700, selon la région économique.

Dans le commerce de détail, les services et le secteur touristique, il est probable que 3 000 \$ de gains ne correspondent même pas au nombre d'heures nécessaire pour toucher des prestations. Ces mêmes travailleurs ont droit au remboursement de leurs cotisations sur la première tranche de 2 000 \$ de revenus, mais, en réalité, au moins les tiers de ces travailleurs admissibles ne demandent et n'obtiennent jamais le remboursement.

Le remboursement des cotisations, lorsqu'il est accordé, vaut seulement pour la part de l'employé, et non pour les contributions de l'employeur. Au fond, nous infligeons un préjudice à des gagne-petit

et nous alourdissons les charges des entreprises, et il n'y a aucun avantage pour les employés, mais plutôt une charge.

L'exemption annuelle de base pour l'assurance-emploi correspond à l'exemption annuelle de base qui existe déjà pour le RPC et le RRQ. Si la formule fonctionne pour le Régime de pensions du Canada, pourquoi ne fonctionnerait-elle pas dans le programme d'assurance-emploi? Cette exemption annuelle, dans le cas de l'assurance-emploi, correspond aux gains annuels sur lesquels les cotisations ne sont pas prélevées, et je recommande à cet égard un montant de 3 000 \$.

• (1335)

L'imposition de cette exemption de base n'entraîne aucun changement dans le calcul des prestations d'assurance-emploi, et l'exemption de 3 000 \$ doit être englobée dans la contribution de base.

Qui profiterait le plus de ces changements? Les étudiants, les travailleurs à mi-temps et les nouveaux venus sur le marché du travail, dont les immigrants. Ces derniers forment le groupe que le gouvernement a l'obligation de traiter équitablement plus que tout autre, et il doit éviter de le pénaliser, car les immigrants sont les moins bien armés, les moins bien préparés pour faire face à la bureaucratie de l'État, aux formulaires et à la complexité de l'État.

Selon moi, le gouvernement ne devrait plus obliger les étudiants et les autres gagne-petit à verser des cotisations. En ce moment, ils doivent en réclamer le remboursement au moment de leur déclaration de revenus.

D'aucuns prétendent que des employeurs peu scrupuleux risquent de mettre les employés à pied lorsque approche le seuil de 3 000 \$ de l'exemption annuelle de base, puisque, en le franchissant, ils alourdiraient leurs coûts salariaux. Le même argument vaut pour le RPC et le RRQ, et, dans le cas de ces programmes, les employeurs paient un taux beaucoup plus élevé par tranche de 100 \$ après que le seuil de 3 500 \$ a été atteint. Pourtant, ce phénomène n'a inquiété personne et on a reconnu l'avantage de cette exemption du point de vue de la simplicité de l'administration.

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, le principal promoteur de l'exemption annuelle de base relative aux cotisations d'assurance-emploi, estime que ce changement de politique permettrait d'augmenter le revenu disponible des Canadiens à faible revenu, qui sont également les plus enclins à dépenser, tout en renforçant la capacité des entreprises à forte densité de main-d'oeuvre de garder leurs employés.

Les gens de l'industrie n'attendent que des résultats positifs de cette mesure. Ceux qui prédisent qu'elle entraînerait un plus grand roulement de personnel se trompent, car en réalité il diminuerait. La plupart des employeurs de l'industrie du tourisme d'accueil et des services reconnaissent que le maintien en poste, la formation et le perfectionnement des employés profiteraient de ce changement de politique qui constituerait un bénéfice net pour l'entreprise et pour l'industrie en général.

Selon un rapport de 2002 du Comité permanent des finances, le coût de l'exemption annuelle de base relative aux cotisations d'assurance-emploi se situerait à environ 2,2 milliards de dollars par année, ce qui à l'époque aurait tout de même conduit à des excédents dans la caisse de l'assurance-emploi.

*Initiatives parlementaires*

Depuis, le gouvernement a ajouté des congés pour raisons familiales et des congés de compassion qui sont financés par l'entremise du programme de l'assurance-emploi. Le gouvernement finance les congés parentaux et les congés de compassion avec le programme de l'assurance-emploi pour désamorcer la critique envers les excédents de la caisse qui ont augmenté de façon constante depuis 1995 et qui atteignent maintenant près de 45 milliards de dollars.

J'aurais de loin préféré que les congés parentaux et de compassion soient financés séparément par une autre source que le programme d'assurance-emploi qui a été conçu pour protéger les travailleurs en cas de perte d'emploi imprévue.

L'exemption annuelle de base relative aux cotisations d'assurance-emploi est une question qui manque peut-être de prestige; toutefois, cette mesure aurait des effets positifs sur la création d'emplois, l'expansion des entreprises et la croissance économique, et il s'agit là d'une mesure que le gouvernement devrait adopter.

Le rapport du Comité des finances On a soulevé d'autres points importants. Par exemple, une exemption annuelle de base permettrait d'amoinrir la complexité administrative et de faire en sorte que tous les particuliers, non seulement ceux qui présentent une demande de remboursement en faisant leur déclaration de revenus, soient traités équitablement.

● (1340)

Il est également noté dans le rapport que l'EBA ou l'exemption de base annuelle ne serait pas uniquement plus juste pour les travailleurs à faible revenu, mais aussi pour les employeurs, parce qu'à l'heure actuelle, ils continuent de payer des cotisations pour les employés à faible revenu qui, en fin de compte, réclament et reçoivent le remboursement de ces cotisations. Certains d'entre eux le font effectivement.

On a également signalé au comité que l'exemption de base annuelle offrira un avantage financier qui nuira à l'emploi à temps plein parce que, en période de récession, les employeurs économiseront en réduisant les heures plutôt qu'en comprimant les effectifs. Par surcroît, les employeurs auront naturellement avantage à économiser, durant les périodes fastes, en embauchant plutôt qu'en comptant sur les heures supplémentaires. C'est pour cette raison que le Comité des finances a recommandé que la Loi sur l'assurance-emploi soit modifiée, afin de prévoir une exemption de base annuelle, dont le but est de stimuler les dépenses de consommation et la création d'emplois.

En 2001, le Comité permanent du développement des ressources humaines s'est penché sur la question de l'assurance-emploi et a résumé ses objectifs en disant que le programme d'assurance-emploi devrait être suffisamment accessible aux travailleurs en chômage et leur assurer un soutien du revenu adéquat tout en comportant des incitatifs susceptibles d'amener les chômeurs à trouver du travail et à investir dans l'amélioration des compétences requises sur le marché. Un autre élément tout aussi important: l'assurance-emploi doit être équitable pour tous ceux qui y cotisent.

Pour garantir l'équité et faire en sorte que tous soient traités également, le Comité permanent des ressources humaines, formé de députés de tous les partis, a recommandé une exemption de base annuelle qui rendrait l'assurance-emploi plus progressive, comme le RPC et le RRQ. Le rapport du comité a recommandé une exemption de 2 000 \$, qui correspond au seuil actuel de remboursement des cotisations. Le comité a nettement pris conscience qu'il était avantageux de laisser l'argent entre les mains de l'employé et de l'employeur et de simplifier l'administration.

Au lieu de discuter du montant de l'exemption, 3 000 \$ ou 2 000 \$, je crois qu'il est important d'établir le principe, et la motion invite le gouvernement à envisager une modification constructive.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines a recommandé que le gouvernement envisage de porter à 3 000 \$ le seuil actuel des gains en-deçà duquel il y a remboursement des cotisations et songe à transformer ce remboursement en une exemption de base annuelle, étant donné que le montant de 2 000 \$ ne permet pas d'aider bien des travailleurs, notamment chez les étudiants, qui gagnent plus de 2 000 \$ par année, mais sont incapables d'accumuler assez d'heures assurables pour obtenir des prestations.

Ces recommandations des deux comités permanents et de nombreux autres groupes attendent depuis des années. J'estime que la valeur de cette proposition est maintenant évidente, et je crois qu'on y donnera suite. J'espère éclairer un peu la question et j'exhorte le gouvernement à agir pour donner suite à ce changement très important et financièrement très intéressant qui pourrait être adopté sans compliquer grand-chose.

J'ai hâte d'entendre ce que le porte-parole du gouvernement a à dire sur cette motion.

● (1345)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue. À lire le texte de sa motion, je comprenais qu'il voulait accorder une exemption à tout le monde, uniquement pour les premiers 3 000 \$ de gains. Présentement, la loi prévoit une exemption pour les gens qui ont gagné moins de 2 000 \$, afin qu'ils soient remboursés.

Est-ce que sa proposition vise effectivement à faire en sorte que tous les cotisants au régime aient une sorte de congé de cotisation sur le premier montant de 3 000 \$? C'est ma première question.

Quant à ma deuxième question, est-ce qu'il ne trouve pas étonnant que le gouvernement, qui a un rapport unanime devant lui depuis trois ans, n'a que des propositions qui ne sont pas ficelées, pas réglées et qui ne sont que temporaires?

[Traduction]

**M. John Duncan:** Monsieur le Président, la question est très intéressante. Tant de personnes ont fait cette proposition, et elle a été si chaudement appuyée dans les deux comités permanents formés de députés de tous les partis à la Chambre, et le gouvernement a décidé de ne pas l'adopter.

On a dit que, s'agissant de concevoir des programmes et d'éviter l'embarras que constitue l'excédent de l'assurance-emploi, le gouvernement avait des choix à faire. Il a choisi, d'abord, de ne pas réduire les taux dans toute la mesure où il aurait pu le faire. S'il veut modifier les modalités d'application du régime, le congé de compassion et les congés parentaux sont susceptibles de rapporter plus de votes. Le gouvernement fait ses choix en fonction des mesures qui peuvent lui valoir le plus d'appuis et non en fonction d'un principe. Or, je pense qu'il est plus important de suivre un principe et d'agir de façon que toute l'économie en profite. C'est à cause de ce genre de motivation que nous en sommes là.

*Initiatives parlementaires*

Pour ce qui est du seuil actuel de 2 000 \$ pour le remboursement des cotisations, le principe de l'exemption de base annuelle est que le gouvernement n'aurait jamais gardé cet argent et qu'on n'aurait pas besoin de demander un remboursement, mais, une fois atteint le niveau de 3 000 \$ de gains annuels, les cotisations pour tous seraient fondées sur l'ensemble des gains. Pour ceux qui gagnent plus de 3 000 \$, il n'y aurait pas de congé de cotisation pour la première tranche de 3 000 \$.

**M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord, je félicite le député d'Île de Vancouver-Nord de se soucier du bien-être des Canadiens qui sont en chômage.

Compte tenu des difficultés économiques dans la province du député, de la crise du bois d'oeuvre à la grippe aviaire en passant par le SRAS, je sais à quel point le programme d'assurance-emploi est important pour les habitants de la Colombie-Britannique.

Aussi bien intentionnée que soit la motion de mon collègue, je crois qu'il est essentiel de souligner les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les chômeurs qui sont déjà obligés de composer avec la perte d'un emploi.

La motion n° 300 est peut-être dans leur intérêt, mais un examen plus poussé semble révéler le contraire. L'adoption de cette motion risque très sérieusement de toucher durement les gagne-petit, souvent des travailleurs à temps partiel, dont bon nombre de femmes. En fait, elle pourrait annuler une partie des progrès réalisés depuis la réforme du programme d'assurance-emploi au milieu des années 90.

Je rappelle à la Chambre que notre but en mettant à jour la mesure était d'accroître la couverture et d'élargir l'accès au programme pour les Canadiens. Avant 1996, nombre de travailleurs à temps partiel n'étaient pas admissibles au programme d'assurance-emploi. Toute personne qui travaillait moins de 15 heures par semaine n'était pas assurée. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons adopté un système fondé sur le nombre d'heures travaillées. Actuellement, toutes les heures de travail sont prises en compte pour déterminer l'admissibilité. Cette amélioration bénéficie aux travailleurs saisonniers et à temps partiel, parmi lesquels nombre de femmes qui se retirent du marché de l'emploi pour élever leurs enfants. L'adoption de la couverture au premier dollar a ouvert le régime à quelque 400 000 travailleurs à temps partiel de plus.

L'un des autres changements importants que nous avons apportés au programme a été d'insister sur la nécessité de retenir les gens sur le marché du travail. Cela permet de rappeler que l'assurance-emploi procure une aide provisoire aux Canadiens sans emploi pendant qu'ils recherchent du travail, qu'ils acquièrent de nouvelles compétences, que les Canadiennes sont enceintes, que les Canadiens prennent soin d'un nouveau-né ou d'un enfant récemment adopté, ou pendant qu'ils sont malades.

Un travailleur sans emploi peut toucher des prestations d'assurance-emploi uniquement s'il a eu un salaire au cours des 26 semaines précédentes. Le problème, c'est que si les 3 000 premiers dollars gagnés étaient exemptés de cotisations à l'assurance-emploi, nous ne pourrions pas accorder des prestations en contrepartie de ce montant dans le cas où ce travailleur n'aurait plus de travail. Ceci résulte du fait que des cotisations n'auraient pas été versées à l'égard de ce revenu. Les travailleurs doivent verser des cotisations pour toucher des prestations.

Plus inquiétant, si nous accordions une exemption annuelle de base, dans les faits nous pénaliserions les plus vulnérables et réinstaurerions peut-être le piège des 15 heures de travail dont ont

souffert une génération précédente de travailleurs à temps partiel. Les faits montrent que l'assujettissement aux cotisations dès le premier dollar gagné a supprimé la tentation pour les employeurs de limiter le nombre d'heures de travail des travailleurs sous le seuil minimal d'assurabilité.

Si la motion n° 300 est adoptée, les travailleurs à temps partiel ou occupant plus d'un emploi, en général des travailleurs à faible revenu, n'auraient plus à cotiser au programme d'assurance-emploi avant d'avoir gagné plus de 3 000 dollars, mais ils ne pourraient pas non plus en retirer des prestations s'ils perdaient leur emploi.

De plus, si l'intention de mon collègue est de procurer un remboursement de leurs cotisations aux travailleurs à faible revenu, la motion arrive un peu tard. Nous avons déjà réglé ce problème grâce à des améliorations que nous avons apportées au programme, il y a plusieurs années. Dans l'état actuel des choses, les employés gagnant moins de 2 000 dollars par année peuvent obtenir le remboursement de leurs cotisations. En 2001, nous avons remboursé à quelque 859 000 travailleurs un montant approximatif de 17 millions de dollars.

En tout respect pour le député de l'opposition, il est difficile de ne pas se montrer cynique et de ne pas s'interroger sur le motif réel de cette motion. Même si, à première vue, cette motion semble être inspirée par l'altruisme, ses principaux bénéficiaires seraient les entreprises qui chercheraient à couper les coins ronds aux dépens des travailleurs.

Nous ne la voyons pas comme une proposition à prendre ou à laisser. Je peux donner à la Chambre l'assurance que notre accent, dans la réforme de l'assurance-emploi, n'a pas été mis uniquement sur les travailleurs. Nous avons fait autant d'efforts pour répondre aux préoccupations des entreprises canadiennes. Une des façons d'y arriver a consisté à réduire le coût du programme, comme le secteur privé l'a demandé. Nous avons diminué le taux des cotisations d'un peu moins de 10 milliards de dollars, 9,7 milliards de dollars, pour être précis, en 2004, au cours de la dernière décennie. Les cotisations à l'assurance-emploi ont connu une baisse constante, ce qui a profité tant aux travailleurs qu'à leurs employeurs.

● (1350)

Comme mes collègues le savent, notre gouvernement est déterminé à faire encore plus. N'oubliez pas que le budget de 2003 a lancé des consultations sur un nouveau mécanisme permanent de fixation des taux pour 2005 et au-delà. Les résultats de ces consultations sont à l'étude. Comme nous l'avons répété dans le budget de 2004, notre intention est de présenter un projet de loi afin de mettre en oeuvre un nouveau mécanisme de fixation des taux des cotisations à l'assurance-emploi qui correspond mieux à l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle.

D'ici à ce que nous ayons déterminé le type de changements que nous apporterons à la structure des cotisations, toutefois, il ne serait pas seulement prématuré, mais aussi inapproprié d'adopter la motion n° 300.

Notre action en faveur des entreprises ne s'arrête pas là. Reconnaisant que les petites et moyennes entreprises sont les moteurs clés de la croissance économique et de la création d'emplois, le budget a précisé diverses mesures visant à les aider à croître et à prospérer.

*Initiatives parlementaires*

Industrie Canada et les partenaires de son portefeuille administreront un éventail d'incitatifs et de soutiens aux entreprises. Par exemple, pour rehausser l'accès au capital de risque en faveur des entreprises canadiennes prometteuses, le gouvernement a mis de côté 250 millions de dollars pour un investissement dans la Banque de développement du Canada.

On s'attend à ce que ces investissements supplémentaires débouchent sur plus d'un milliard de dollars de nouveaux investissements dans le capital de risque au Canada. Un montant supplémentaire de 5 millions \$ par année est affecté au Programme d'aide à la recherche industrielle pour renforcer soutien des innovations et initiatives régionales parrainées par le Conseil national de recherches du Canada.

Nous nous sommes également engagés à travailler avec les petites entreprises pour réduire la paperasserie, sachant que c'est une source de grave préoccupation pour nombre d'entre elles. Elles peuvent demander l'avis du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, ce que nous ferons nous-mêmes, afin de définir les autres priorités et d'y répondre, et de déterminer les meilleures options pour appuyer, à l'avenir, les petites entreprises, compte tenu de nos ressources financières limitées.

Tout aussi prometteur est le fait que la ministre de l'Industrie, le secrétaire parlementaire du premier ministre chargé des sciences et des petites entreprises, et le nouveau conseiller scientifique national ont été chargés par le premier ministre d'étudier la situation de la commercialisation au Canada. Ils doivent recommander une stratégie à long terme pour que le Canada soit à la fine pointe de la commercialisation en matière de propriété intellectuelle.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la détermination du Canada à travailler avec le secteur des affaires pour assurer la compétitivité du Canada sur le marché mondial. Il ne fait aucun doute non plus que la motion n'est pas la meilleure façon d'appuyer les entreprises, le monde des affaires ou les chômeurs.

Je rappelle à la Chambre que l'idée d'une exemption de base annuelle a déjà fait l'objet de plusieurs propositions. Elle a été débattue en 1996 quand on a mis sur pied le nouveau régime d'assurance-emploi, mais elle a été rejetée en faveur de la couverture au premier dollar.

Par ailleurs, le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées avait recommandé ce même concept en 2001, mais on a conclu plus tard que ce n'était pas la meilleure approche.

En fait, le rapport de 2003 sur l'évaluation et la surveillance de l'assurance-emploi, déposé le 27 avril, a conclu que les éléments de base du programme de l'assurance-emploi, notamment la couverture au premier dollars et le principe d'un régime fondé sur des heures, fonctionnaient très bien.

Je suis fier du programme d'assurance-emploi, pilier du filet de sécurité sociale canadien au service des Canadiens depuis plus de six décennies. Je tiens à assurer aux travailleurs de ce pays que je défendrai farouchement ce programme d'une importance vitale. Je ferai de mon mieux pour que les motions comme celle que propose le député de l'opposition subissent le même sort que les efforts précédents pour imposer une exemption de base annuelle.

Dans l'intérêt de l'équité et de la dignité de tous les travailleurs canadiens, quel que soit leur mode de travail, je ne peux, en toute conscience, appuyer la motion et j'encourage fortement les autres députés à la rejeter.

● (1355)

**M. John Duncan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au risque d'avoir l'air déphasé, j'aimerais qu'on me précise s'il y a une période de questions et d'observations après mon intervention. N'est-ce pas habituel dans cette phase de nos travaux?

**Le président suppléant (M. McNally):** On ne peut que poser des questions ou faire des observations à l'auteur de la motion. Nous reprenons le débat.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur cette motion. Je trouve que cette proposition n'est pas acceptable et le Bloc québécois se prononcera contre celle-ci. En effet, de donner une exemption de 3 000 \$ à tout le monde ne m'apparaît pas pertinent au départ, pour les fins du régime.

En revanche, ce qui m'apparaît plus important, c'est le symbole. En fait, aujourd'hui, en cette dernière journée de séance de la Chambre, nous débattons de la question du régime d'assurance-emploi, alors que le gouvernement a entre les mains, depuis trois ans, un rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines pour modifier ledit régime en profondeur.

Son travail n'a pas été fait. On ne s'est pas rendus jusqu'au bout. Après que les députés eurent fait leurs recommandations, la réponse du gouvernement a été tout simplement de bloquer celles-ci de la façon la plus systématique possible et ainsi aller à l'encontre de la volonté populaire qui avait été exprimée lors des élections en 2000.

Rappelons-nous que lors de cette campagne, plusieurs députés élus en cette Chambre et plusieurs qui se représenteront aux prochaines élections avaient pris l'engagement de modifier le régime d'assurance-emploi de fond en comble, afin de lui redonner son objectif réel, c'est-à-dire de permettre aux gens d'avoir un revenu décent lorsqu'ils perdent leur emploi.

Plutôt que cela, en catastrophe, cette semaine, le gouvernement a rendu publiques trois modifications temporaires. Une première modification touche les travailleurs saisonniers. On ajoutera de une à cinq semaines au régime actuel dans les régions qui ont un taux de chômage de 10 p. 100 et plus. Cela veut dire que les travailleurs saisonniers qui demeurent dans des régions non touchées par ledit taux ne seront pas couverts. Ils sont pourtant dans des industries saisonnières et vivent la même réalité que les autres, mais ils n'ont pas les avantages prévus.

Les gens des régions touchées—dont je fais partie—, s'attendaient à ce que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec une véritable réforme du régime d'assurance-emploi, qui leur donnerait une protection réelle, de même qu'une dignité et une reconnaissance du statut inhérent à l'industrie saisonnière. Ce n'est pas ce que l'on retrouve dans les propositions du gouvernement.

D'autant plus que le montant consacré à ces trois mesures—on parle de 125 millions par année à peu près—, cela représente trois millièmes du surplus accumulé depuis 10 ans. Cela veut dire que le gouvernement redonne trois millièmes des 45 milliards de dollars, qu'on a pris dans les poches des chômeurs, des travailleurs et des employeurs pour combler le déficit et payer la dette du Canada. Il redonne donc cela aux travailleurs et aux chômeurs, soit ceux qui ont contribué le plus à la lutte au déficit. Ce ne sont pas ces gens qui ont eu des diminutions d'impôt. En effet, quand on gagne 20 000 \$ par année, on n'a pas de réduction d'impôt.

*Initiatives parlementaires*

Toutefois, ces gens ont contribué à raison de 100 p. 100 de leur salaire, parce qu'on cotise pour un revenu allant jusqu'à 39 000 \$ ou 40 000 \$. Quand on gagne 50 000, 60 000 ou 70 000 \$, on ne cotise pas à ce régime. Donc, on n'a pas contribué à la lutte au déficit sur ce montant. Avouons-le, nous-mêmes, les députés, ne cotisons pas à l'assurance-emploi; nous n'avons donc pas fait notre part dans la lutte au déficit, comme on l'a demandé aux chômeurs, aux travailleurs et aux employeurs.

C'est absolument inacceptable que maintenant, le gouvernement fédéral décide de remettre dans le système simplement trois mesures transitoires pour faire le pont jusqu'après les élections, pour essayer d'endormir, encore une fois, les électeurs et les électrices, mais cette fois-ci, cela ne fonctionnera pas.

Vous avez vu la réaction partout au Québec et au Canada. Les gens ont trouvé que cela manquait de sérieux, que c'était inacceptable. En effet, aujourd'hui, si le gouvernement nous avait proposé une véritable réforme, nous n'aurions pas étudié la motion de mon collègue. Nous aurions déjà fait tout cela et nous aurions un nouveau système.

Qu'est-ce qui manque présentement? On constate qu'il y a encore une discrimination pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou pour les femmes qui reviennent sur le marché du travail après l'avoir quitté. Un jeune à qui on demande d'effectuer 910 heures de travail, alors que dans une région comme la mienne, pour quelqu'un qui se requalifie, c'est 420, cela veut dire que lorsqu'il en a effectué 800 et qu'il n'a pas les 110 heures manquantes, il essaiera d'aller effectuer ces 110 heures à Montréal, à Québec ou ailleurs, et il ne reviendra pas dans sa région. À ce moment-là, on perd une ressource dans laquelle on avait investi. C'est une raison de l'exode des jeunes.

Il manque aussi un véritable programme d'aide aux travailleurs âgés. Dans les mesures annoncées cette semaine, on reconduit les projets pilotes pour la formation des gens qui perdent leur emploi et que l'on peut recycler. Il reste les gens que l'on ne peut pas recycler. Ce sont des gens qui ont 55 ou 56 ans et qui ont travaillé de 20 à 30 ans pour la même entreprise, comme ceux de la Whirlpool de Montmagny qui vient de fermer ses portes. Ces gens ont payé leurs cotisations systématiquement et n'ont jamais perçu l'assurance-emploi. En bout de ligne, on leur dit qu'ils vont bénéficier de 40 semaines d'assurance-emploi, et après, c'est tout.

• (1400)

Quand ils voient que 45 milliards de dollars de surplus ont été ramassés dans la caisse, ces gens trouvent que cela n'a pas de bon sens, que c'est injuste et que c'est malhonnête de la part du gouvernement actuel qui a transformé leur régime d'assurance-emploi tout simplement en taxes sur la masse salariale. Ils sont insatisfaits de cela.

Les employés saisonniers sont insatisfaits également. Les gens ont pris comme une gifle au visage la protection que l'on donne. Elle est transitoire et temporaire et profitera au gouvernement lors des élections. En effet, on est venu leur dire: «On va essayer d'acheter vos votes». Les gens ne se laisseront pas acheter par ces motions, d'autant plus qu'elles ne sont pas significatives.

Quelqu'un qui travaille 420 heures—c'est-à-dire 12 semaines de 35 heures—va avoir, en bout de ligne, 21 semaines d'assurance-emploi. Avec la mesure et les mesures transitoires, cela lui donne 26 semaines. Le nombre de semaines de travail qu'on a calculé au départ, plus ces 26 semaines, cela ne lui permet pas de faire le tour de l'horloge ni d'aller chercher son emploi, l'année d'après, tout en

ayant toujours un revenu. Il va y avoir une dizaine ou une quinzaine de semaines par année où il n'aura pas de revenu. C'est inacceptable.

Tout cela parce que nous sommes dans un système que le gouvernement a mis à sa main. Les gens qui font des cotisations au régime sont les employeurs et les employés. Le gouvernement ne paye pas. Donc, quand je vois un collègue libéral, comme tantôt, qui dit qu'il s'insurge contre la motion du député conservateur, je pense que c'est un peu hypocrite.

En effet, le gouvernement fédéral qui ne cotise pas au régime depuis 1990 s'est servi très généreusement pour ramasser tous les surplus. C'est cela qui a fait qu'aujourd'hui, quand on devrait avoir des modifications ou des bonifications au régime, le gouvernement ne peut se décider. En effet, il faut qu'il prenne l'argent ailleurs parce qu'il a déjà entièrement dépensé l'argent pour payer la dette.

Ce système a été mis en place sous le régime du ministre des Finances, qui est maintenant premier ministre. Il n'a pas l'intention de desserrer l'étau. Il va falloir, pour que cet étau se desserre, que la population envoie un message très significatif lors des prochaines élections. Il faudra élire le moins de députés libéraux possible pour qu'en bout de ligne, ils comprennent qu'effectivement, les citoyens et les citoyennes ne sont pas dupes. Ils n'acceptent pas les modifications proposées. Elles sont banales, insuffisantes et elles n'apportent pas ce dont on avait besoin et ce à quoi on s'attendait.

Ce n'est pas vrai que dans un gouvernement qui a tous les moyens bureaucratiques, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences ne pouvait évaluer les 17 recommandations et mettre sur la table celles qu'il souhaitait vraiment voir réalisées. On aurait pu ainsi, en bout de ligne, juger et avoir vraiment un régime corrigé. Je pense que la population va porter un jugement très sévère sur cette façon de faire du gouvernement actuel.

En ce dernier jour de séance de la Chambre, j'invite les gens qui nous écoutent à interpeller leur député à ce sujet, à poser des questions aux candidats pendant la campagne électorale et voir lesquels d'entre-eux proposent les choses qu'ils veulent vraiment. Est-ce que, lorsqu'ils vont élire leur député, ils vont être certains que la personne qu'ils auront élue va les représenter, qu'elle va être le représentant de leur circonscription à Ottawa et non pas le représentant d'Ottawa dans leur circonscription?

Je pense que les gens en ont soupé des candidats qui se font élire et qui, le lendemain des élections, deviennent les perroquets du gouvernement qui ne veut rien changer. Nous avons vécu cela à la réforme de 1993, où le premier ministre Chrétien avait pris l'engagement de changer le régime. Nous avons vécu cela en 1997 et en 2000, avec la promesse de mettre sur pied une commission parlementaire. Aujourd'hui, il n'y a toujours rien de réalisé en fonction de ces engagements-là.

Je suis certain qu'après les prochaines élections, le message aura été clair. Dans la prochaine législature, on va avoir une véritable modification du régime de l'assurance-emploi. C'est ce que je souhaite pour que ce régime, qui est une des fiertés au Québec et au Canada, qui a été mis en place pour assurer le maintien du pacte social entre les régions ressources et les régions industrielles, puisse reprendre sa vocation première.

Il faut cesser de piger dans les surplus de la caisse de l'assurance-emploi et dans les cotisations à l'assurance-emploi pour combler la dette du gouvernement. Il faut absolument qu'il y ait un résultat électoral qui va modifier de fond en comble cette réalité actuelle qui fait que le gouvernement peut ne pas respecter ses engagements.

*Initiatives parlementaires*

●(1405)

[Traduction]

**M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Île de Vancouver-Nord d'avoir présenté la motion n° 300. Le gouvernement se réjouit toujours de pouvoir discuter du programme d'assurance-emploi et cherche des moyens de l'améliorer. Je trouve fort intéressant que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques ait parlé abondamment, mais ne se soit pas tenu au débat sur cette motion.

Je sais que tous les députés comprennent l'importance de l'assurance-emploi en tant qu'élément clé du programme de sécurité sociale depuis plus de 60 ans. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que le programme continue d'être accessible aux travailleurs canadiens qui en ont besoin et de les servir le mieux possible.

En 1996, à la suite de consultations étendues avec les Canadiens, le gouvernement du Canada a donc remplacé l'assurance-chômage par l'assurance-emploi pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'économie, du marché du travail et des travailleurs. En outre, la Commission d'assurance-emploi s'est engagée à surveiller les incidences du programmes sur la population, les collectivités et l'économie.

À la suite de cet exercice annuel de contrôle et d'évaluation, le gouvernement a ajusté le programme de temps à autre pour faire en sorte qu'il réponde davantage aux besoins. On a notamment rehaussé les prestations parentales, fait des semaines réduites une composante nationale permanente du programme, abrogé la règle de l'intensité, modifié les dispositions de récupération et modifié la règle des gains non déclarés et, juste cette année, prévu le versement d'une nouvelle prestation de compassion pendant six semaines aux travailleurs admissibles qui s'occupent d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint gravement malade ou mourant.

Dans l'ensemble, le régime d'assurance-emploi fonctionne. Il est là pour les gens auxquels il était destiné au départ.

Comme le rapport de contrôle et d'évaluation de 2003 l'a montré, l'assurance-emploi continue de bien répondre aux besoins dans le cas de 88 p. 100 des gens occupant un emploi rémunéré pouvant être admissibles à des prestations en cas de perte d'emploi. Les taux d'admissibilité pour les femmes et les hommes occupant des emplois à temps plein sont identiques, soit 96 p. 100. Dans le cas des travailleurs à temps partiel, les femmes ont un taux d'admissibilité de 16 p. 100 supérieur, soit 57 p. 100 comparativement à 41 p. 100 pour les hommes.

Manifestement, le gouvernement rajuste le programme d'assurance-emploi lorsque les faits montrent que cela s'impose. Nous voulons nous assurer que le programme est juste et protège les gens les plus vulnérables. Examinons la principale idée présentée dans la motion n° 300, qui consiste à épargner de l'argent aux cotisants.

Le gouvernement est tout à fait en faveur de ce principe et les mesures que nous prenons relativement à l'assurance-emploi le prouvent. Nous avons réduit les cotisations au cours des dix dernières années, ces dernières passant de 3,07 \$ en 1994 à 1,98 \$ en 2004. Cette réduction entraînera des économies pour cette année pouvant aller jusqu'à six milliards de dollars pour les employeurs seulement comparativement au taux de 1994. En fait, les recettes prévues provenant des cotisations devraient équivaloir aux coûts prévus du programme à la suite de ces réductions.

À titre de gouvernement responsable, nous devons nous assurer que le programme est viable. Je sais que les employeurs respectent

les arguments qui sont fondés sur la viabilité et le bon sens économique.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les syndicats, les employeurs, les provinces, les territoires et les conseils sectoriels pour élaborer une stratégie d'acquisition de compétences au travail. Il s'agira notamment d'examiner et d'améliorer l'apprentissage, l'alphabétisation, et l'amélioration des compétences essentielles pour les travailleurs ainsi que la formation coordonnée par l'employeur.

Comme mesure immédiate, dans notre récent budget, nous nous sommes engagés à soutenir la stratégie d'acquisition de compétences au travail en fournissant de nouvelles ressources pour des centres de formation patronaux-syndicaux—un projet pilote de trois ans pour répondre à un besoin croissant de remplacement de simulateurs et d'équipement désuets. Dans le cadre du projet pilote, 15 millions de dollars seront utilisés au cours des deux premières années pour offrir un financement de contrepartie aux investissements effectués par l'employeur et le syndicat dans de nouvelles machines et du nouveau matériel dans certains centres de formation.

La motion du député peut sembler intéressante à première vue, mais je pense que nous avons, envers les employeurs et les travailleurs, le devoir d'examiner plus en profondeur les répercussions que pourrait avoir la motion n° 300 si elle était adoptée.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, lorsque nous avons entrepris la réforme de l'assurance-emploi, nous avons mené de vastes consultations. Nous avons examiné tous les aspects et, une des premières choses que nous avons constatées, c'est l'importance d'assujettir à l'assurance-emploi tout emploi rémunéré, dès le premier dollar gagné.

Le député d'Île de Vancouver-Nord oublie peut-être que, sous l'ancien régime, ceux qui travaillaient moins de 15 heures semaine et leurs employeurs ne payaient pas de cotisations, mais, et c'est extrêmement important de le rappeler, ils n'étaient pas couverts non plus par le régime d'assurance. Ainsi, les personnes les plus susceptibles d'avoir besoin de l'assurance-emploi, les travailleurs à temps partiel, principalement des femmes, n'avaient pas droit à des prestations.

Des études du régime d'assurance ont aussi révélé que certains employeurs limitaient le nombre d'heures de travail de leurs employés pour éviter d'avoir à payer des cotisations. Les employés étaient ainsi doublement pénalisés. Tout d'abord, ils ne pouvaient trouver aucun emploi de plus de 15 heures de travail par semaine et ils étaient donc obligés d'en détenir plusieurs. Or, même s'ils travaillaient l'équivalent d'un emploi à plein temps, ils ne pouvaient pas payer de cotisations ni obtenir de prestations, étant donné qu'aucun de ces emplois ne leur procurait plus de 15 heures de travail par semaine.

Depuis qu'on a assujetti à l'assurance-emploi le premier dollar de gain, il semble que ce problème ait été éliminé. Les employeurs n'ont plus tendance à limiter les heures de travail simplement pour se dérober à leur obligation de cotiser au régime d'assurance-emploi. Nous avons maintenant un régime adapté aux besoins du marché du travail.

Si nous adoptons la motion n° 300 et que nous faisons en sorte que les 3 000 \$ premiers dollars de gains de toute personne ne soient pas assujettis aux cotisations d'assurance-emploi, ce problème que nous avons réussi à surmonter pourrait se poser de nouveau.

*Initiatives parlementaires*

●(1410)

Cette motion annulerait des objectifs importants de la politique sur le marché du travail que nous avons atteints au moyen de la réforme de l'assurance-emploi, en 1996. L'un de ces objectifs était d'accroître la couverture et l'accès au régime d'assurance-emploi. Pour la première fois, avec le principe de l'assurance à partir du premier dollar, 400 000 travailleurs à temps partiel sont devenus admissibles à l'assurance-emploi. Comment être contre cela?

Le 30 avril 2004, l'Institut C.D. Howe a publié un document rédigé par David M. Gray, *Employment Insurance: What Reform Delivered?* Que dit ce document du système fondé sur le calcul des heures? Il souligne qu'il y a eu de vastes recherches et qu'elles semblent conclure que le passage du calcul des semaines à celui des heures était justifié. Le rapport ajoute que le système fondé sur le calcul des heures a éliminé l'incitation à créer des emplois de très courte durée et atténué les inégalités dans l'accès à l'assurance-emploi.

L'actuel régime d'assurance-emploi est juste et équilibré. La motion, même si elle semble, au premier abord, reposer sur de bonnes intentions, susciterait des problèmes imprévus. Par exemple, elle remettrait en question le principe fondamental consacré par la Loi sur l'assurance-emploi, soit que les prestataires doivent avoir cotisé pendant une participation récente sur le marché du travail pour avoir droit aux prestations. Aux termes de la motion, les prestataires n'auraient pas versé de cotisations sur une période de travail ensuite utilisée dans le calcul des prestations.

Le système actuel, basé sur la couverture de la première tranche de gains et sur les prestations d'AE établies selon la valeur du salaire gagné au cours des 26 dernières semaines, encourage les travailleurs à trouver des heures de travail additionnelles. Ce système favorise une plus longue période ouvrant droit aux prestations. Les conclusions du récent rapport publié par l'Institut C.D. Howe confirment en effet que la réforme de l'assurance-emploi a effectivement encouragé de plus longues périodes ouvrant droit aux prestations.

Beaucoup des partisans de cette motion ont dit dans le passé qu'une exemption de base annuelle favorisait les entreprises mais qu'elle pourrait également aider les petits salariés. Ils se gardent cependant de reconnaître que cet élément est déjà pris en compte dans le supplément familial. C'est une caractéristique progressiste de la structure des prestations d'AE, qui permet aux membres de familles à faible revenu avec enfants de recevoir un maximum équivalent à 80 p. 100 de leur traitement hebdomadaire moyen, plutôt que les 55 p. 100 reçus par tous les autres demandeurs.

Le gouvernement reconnaît que certaines personnes sont incapables de travailler pendant un nombre suffisant d'heures pour être admissibles aux prestations d'AE. C'est pourquoi nous remboursons les cotisations aux personnes qui gagnent moins de 2 000 dollars par année.

Je n'essaie pas de dire que la structure des taux de cotisation est parfaite. À l'heure actuelle, nous sommes en train de revoir le processus d'établissement des taux. Ce processus a pour but d'établir un nouveau mécanisme permanent d'établissement du taux d'AE pour 2005 et au-delà. Le système sera basé sur les consultations exhaustives qui ont été tenues. Cependant, la motion n° 300 représente un pas en arrière. Grâce à la réforme de l'AE, nous disposons maintenant d'un système qui est plus sensible à la nature changeante du travail tout en prévoyant une structure de prestations qui renforce les principes de l'assurance et encourage la participation au marché du travail.

Le gouvernement continuera de surveiller et d'évaluer le programme d'AE pour faire en sorte qu'il continue de répondre aux besoins des travailleurs canadiens.

●(1415)

**Le vice-président:** Puisque personne d'autre ne demande la parole, j'accorderai le droit de réplique au député d'Île de Vancouver-Nord.

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC):** Monsieur le Président, je ne pense pas que j'utiliserai mes cinq minutes au complet, ce qui plaira sans doute à nombre de mes collègues en ce beau vendredi après-midi.

Je voudrais faire des observations sur le discours prononcé par les deux députés ministériels. Le député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey m'a essentiellement accusé de cynisme pour avoir présenté ma motion d'initiative parlementaire. Je crois en fait que le député ne s'est pas rendu compte de ce qu'il a dit dans son discours rédigé à l'avance; sinon, j'aurais beaucoup de difficulté à accepter cette déclaration, étant donné que ma motion propose clairement une mesure qui a déjà été préconisée par des organismes très crédibles du pays ainsi que deux comités permanents de la Chambre des communes. Cette accusation de cynisme pour avoir présenté cette motion qu'a portée à mon endroit le député est des plus malheureuses et n'est rien d'autre qu'un vilain coup bas en cette dernière séance du Parlement.

Je comprends que certains puissent s'opposer à la motion. Cependant, le genre d'opposition exprimée par l'un et l'autre des députés ministériels va dans le sens de la défense du statu quo sans vraiment aborder la question de fond, à savoir que certains employés cotisants ne seront jamais admissibles à l'assurance-emploi.

Des travailleurs à faible revenu parmi les plus vulnérables du pays sont obligés de demander le remboursement de leurs cotisations d'assurance-emploi. Or, parmi ces gens très vulnérables et mal préparés pour se défendre, plus du tiers ne demande ni évidemment ne reçoit de remboursement. Le gouvernement a l'obligation de traiter ces personnes de telle manière qu'elles aient au départ le choix de ne même pas verser ces cotisations. C'est le sens de la motion.

J'ajoute que la mesure simplifierait le travail des employeurs. Elle assurerait également la cohérence par rapport aux dispositions d'exemption annuelle de base du Régime de pensions du Canada. Le deuxième député ministériel qui a pris la parole a qualifié cet aspect de rétrograde. Si le gouvernement est du même avis, alors je prévois qu'il va bientôt modifier l'exemption annuelle de base qui s'applique à l'heure actuelle aux cotisations au Régime de pensions du Canada. En effet, la disposition pertinente du RPC est tout à fait semblable à celle que je propose.

Je n'entrerai pas davantage dans les détails sinon pour dire que les députés ministériels ont bien fait leur effort de noyer le poisson en abordant des aspects qui n'avaient rien à voir avec mon propos. Ils ont été de parfaits défenseurs du statu quo. Je n'ai jamais laissé entendre en effet que le régime d'assurance-emploi modifié, fondé sur les heures, ne convenait pas. Nous nous y sommes adaptés, et cela n'a rien à voir avec la proposition d'une exemption annuelle de base visant les cotisations à l'assurance-emploi.

Je vais m'en tenir à cela. Il s'agit vraisemblablement de la dernière question que nous aurons abordée durant cette législature, monsieur le Président.

*Initiatives parlementaires*

• (1420)

**Le vice-président:** Nous saurons bientôt si cette prédiction s'avère exacte.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude de la motion n° 300 sont réputées mises aux voix, et le vote par appel nominal est réputé demandé et reporté jusqu'au mercredi 26 mai, à la fin de la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires.

[Français]

Comme il est 14 h 21, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 25 mai 2004, à 10 heures, conformément aux paragraphes 24(1) et 28(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 21.)

La troisième session de la 37<sup>e</sup> législature a été dissoute par proclamation royale le 23 mai 2004.

---





**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**La vice-présidente adjointe des comités pléniers**

MME BETTY HINTON

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

MME JUDI LONGFIELD

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Groseclose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wayne, Elsie.....	Saint John .....	Nouveau-Brunswick .....	PCC
Whelan, L'hon. Susan.....	Essex.....	Ontario .....	Lib.
White, Randy.....	Langley—Abbotsford.....	Colombie-Britannique ...	PCC
White, Ted.....	North Vancouver.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Wilfert, Bryon .....	Oak Ridges .....	Ontario .....	Lib.
Williams, John.....	St. Albert .....	Alberta .....	PCC
Wood, Bob.....	Nipissing .....	Ontario .....	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap .....	Saskatchewan .....	PCC
VACANCE .....	Charleswood St. James— Assiniboia .....	Manitoba .....	
VACANCE .....	Ottawa Centre.....	Ontario .....	
VACANCE .....	Etobicoke.....	Ontario .....	
VACANCE .....	Saint-Maurice .....	Québec .....	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC

#### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)

Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.

#### MANITOBA (14)

Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
VACANCE	Charleswood St. James—AssiniboiaManitoba	

#### NOUVEAU-BRUNSWICK (10)

Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Godin, Yvon .....	Acadie—Bathurst .....	NPD
Herron, John .....	Fundy—Royal .....	PC
Hubbard, Charles .....	Miramichi .....	Lib.
LeBlanc, Dominic .....	Beauséjour—Petitcodiac .....	Lib.
Savoy, Andy .....	Tobique—Mactaquac .....	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure) .....	Fredericton .....	Lib.
Thompson, Greg .....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest .....	PCC
Wayne, Elsie .....	Saint John .....	PCC

### NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis) .....	Kings—Hants .....	Lib.
Casey, Bill .....	Cumberland—Colchester .....	PCC
Cuzner, Rodger .....	Bras d'Or—Cape Breton .....	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire) .....	Sydney—Victoria .....	Lib.
Keddy, Gerald .....	South Shore .....	PCC
Lill, Wendy .....	Dartmouth .....	NPD
MacKay, Peter .....	Pictou—Antigonish—Guysborough .....	PCC
McDonough, Alexa .....	Halifax .....	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans .....	Halifax-Ouest .....	Lib.
Stoffer, Peter .....	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore .....	NPD
Thibault, L'hon. Robert .....	Ouest Nova .....	Lib.

### NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy .....	Nunavut .....	Lib.
------------------------------	---------------	------

### ONTARIO (103)

Adams, Peter .....	Peterborough .....	Lib.
Assadourian, Sarkis .....	Brampton-Centre .....	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme) .....	Etobicoke—Lakeshore .....	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada .....	London-Ouest .....	Lib.
Beaumier, Colleen .....	Brampton-Ouest—Mississauga .....	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers .....	Timmins—Baie James .....	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes .....	Ottawa—Vanier .....	Lib.
Bellemare, Eugène .....	Ottawa—Orléans .....	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique) .....	St. Paul's .....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio .....	Vaughan—King—Aurora .....	Lib.
Bonin, Raymond .....	Nickel Belt .....	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants) .....	Simcoe—Grey .....	Lib.
Boudria, L'hon. Don .....	Glengarry—Prescott—Russell .....	Lib.
Brown, Bonnie .....	Oakville .....	Lib.
Bryden, John .....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot .....	PCC
Bulte, Sarmite .....	Parkdale—High Park .....	Lib.
Caccia, L'hon. Charles .....	Davenport .....	Lib.
Calder, Murray .....	Dufferin—Peel—Wellington—Grey .....	Lib.
Cannis, John .....	Scarborough-Centre .....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	
<b>QUÉBEC (75)</b>		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
<b>SASKATCHEWAN (14)</b>		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)</b>		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Matthews, Bill .....	Burin—St. George's.....	Lib.
O'Brien, Lawrence .....	Labrador .....	Lib.
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse) .....	Western Arctic .....	Lib.
<b>YUKON (1)</b>		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 14 mai 2004 — 3<sup>e</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Guy St-Julien

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

### Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Anita Neville	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron	

---

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Bernard Patry

**Vice-présidents:** Stockwell Day  
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

### Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	David Kilgour	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Sarkis Assadourian	Ken Epp	James Lunney	Yves Rocheleau
Claude Bachand	Mark Eyking	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	John Maloney	Gary Schellenberger
Eleni Bakopanos	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Art Hanger	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Rob Merrifield	Myron Thompson
Sarmite Bulte	Loyola Hearn	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Grant Hill	James Moore	Maurice Vellacott
Chuck Cadman	Jay Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cannis	Howard Hilstrom	Lorne Nystrom	Susan Whelan
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
Martin Cauchon	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Ted White
David Chatters	Dale Johnston	Pauline Picard	John Williams
Joe Clark	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Paul Crête			

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:**

**Vice-président:**

Stéphane Bergeron	Sarmite Bulte	Bill Casey	Charlie Penson	(9)
Bill Blaikie	John Cannis	Mark Eyking	Susan Whelan	

## SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:** David Kilgour

**Vice-président:** Stockwell Day

Eleni Bakopanos	Martin Cauchon	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	(9)
Colleen Beaumier	Keith Martin	Svend Robinson		

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Paul Steckle

**Vice-présidents:** Gerry Ritz  
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette  
Rick Borotsik  
Wayne Easter  
Ken Epp

Mark Eyking  
Georges Farrah  
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom  
David Kilgour  
Larry McCormick

John O'Reilly  
Louis Plamondon  
Dick Proctor

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan

Claude Duplain  
Reed Elley  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Mario Laframboise  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
Pauline Picard  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Jean-Yves Roy  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Sarkis Assadourian

**Vice-présidents:** Madeleine Dalphond-Guiral  
Raymonde Folco

Diane Ablonczy  
Colleen Beaumier  
Sheila Copps  
Hedy Fry

Art Hanger  
Sophia Leung  
Steve Mahoney

Inky Mark  
Pat Martin  
Grant McNally

Yves Rocheleau  
Andrew Telegdi  
Byron Wilfert

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Comartin  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Brian Masse  
Philip Mayfield  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings  
Beth Phinney

Odina Desrochers	Joe Jordan	Val Meredith	Robert Thibault	(17)
Paul Forseth	Walt Lastewka	Dennis Mills	Alan Tonks	
Roger Gaudet	Dominic LeBlanc	Shawn Murphy	Judy Wasylycia-Leis	
Peter Goldring	Philip Mayfield			

**Membres associés**

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Alex Shepherd
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
John Bryden	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Greg Thompson
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Elsie Wayne
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
Bev Desjarlais	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich

**SOUS-COMITÉ DE LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES TÉMOIGNAGES****Président:****Vice-président:**

Odina Desrochers	Marlene Jennings	Judy Wasylycia-Leis	John Williams	(4)
------------------	------------------	---------------------	---------------	-----



**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Président:** Judi Longfield

**Vice-présidents:** Eugène Bellemare  
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

**Membres associés**

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	John Herron	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Ovid Jackson	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Rahim Jaffer		

---

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Bob Mills  
Paul Szabo

Roy Bailey  
Rex Barnes  
Bernard Bigras  
David Chatters

Joe Comartin  
Stéphane Dion  
Sébastien Gagnon

John Godfrey  
Charles Hubbard  
Serge Marcil

Diane Marleau  
Anita Neville  
Julian Reed

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds

Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

**FINANCES****Président:** Roy Cullen**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	(18)
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

**Membres associés**

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

---

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Brent St. Denis

**Vice-présidents:** Marlene Jennings  
James Rajotte

Gérard Binet  
David Collenette  
Paul Crête  
Herb Dhaliwal

Joe Fontana  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi  
Brian Masse  
Grant McNally

Andy Savoy  
Carol Skelton  
Lyle Vanclief

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Odina Desrochers

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Pierre Paquette  
Charlie Penson

Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

<b>Président:</b>	Derek Lee	<b>Vice-président:</b>	Paddy Torsney	
Sue Barnes	Paul DeVillers	Peter MacKay	Pauline Picard	(18)
Garry Breitzkreuz	Stéphane Dion	John Maloney	Kevin Sorenson	
Marlene Catterall	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Myron Thompson	
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom	Vic Toews	

### Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Marlene Jennings	James Rajotte
Rob Anders	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
David Anderson	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Roy Bailey	Reed Elley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Rex Barnes	Ken Epp	Yvan Loubier	Svend Robinson
Colleen Beaumier	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Stephen Harper	Rob Merrifield	Tom Wappel
Rick Casson	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Anita Neville	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Libby Davies			

## SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

<b>Président:</b>	Tom Wappel	<b>Vice-président:</b>	Rob Anders	
Marlene Catterall	Yvan Loubier	Anita Neville	Kevin Sorenson	(11)
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Paul DeVillers				

## LANGUES OFFICIELLES

**Président:** Don Boudria

**Vice-présidents:** Yvon Godin  
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

---

## LIAISON

**Président:** Judi Longfield

**Vice-président:** Tom Wappel

Peter Adams	Sarmite Bulte	Derek Lee	Brent St. Denis	(20)
Sarkis Assadourian	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Stan Dromisky	Guy St-Julien	John Williams	
Bonnie Brown	Gurmant Grewal			

### Membres associés

Gilbert Barrette	Norman Doyle	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Bill Matthews	Gerry Ritz
Chuck Cadman	Paul Forseth	Rob Merrifield	Gary Schellenberger
John Cannis	Yvon Godin	Bob Mills	Raymond Simard
Jeannot Castonguay	Jay Hill	James Moore	Monte Solberg
John Cummins	Marlene Jennings	Brian Pallister	Chuck Strahl
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Paddy Torsney
Stockwell Day	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Rose-Marie Ur
Nick Discepolo	Paul Harold Macklin	Marcel Proulx	Maurice Vellacott

---

## SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

<b>Président:</b>	Judi Longfield	<b>Vice-président:</b>	Bonnie Brown	
Roy Cullen Pat O'Brien	Bernard Patry	Tom Wappel	John Williams	(7)

---

## OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

<b>Président:</b>	Paul Szabo	<b>Vice-présidents:</b>	Paul Forseth Robert Lanctôt	
Carole-Marie Allard Leon Benoit Brenda Chamberlain Roger Gaudet	Joe Jordan Walt Lastewka Pat Martin	Anita Neville Gilles-A. Perron Alex Shepherd	Tony Tirabassi Ted White Lynne Yelich	(16)

### Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Cheryl Gallant	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rick Borotsik	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Kevin Sorenson
Bill Casey	Monique Guay	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Casson	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
David Chatters	Stephen Harper	Rob Merrifield	Greg Thompson
Paul Crête	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
John Cummins	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Randy White
John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Reed Elley			

---

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Sarmite Bulte

**Vice-présidents:** Jeannot Castonguay  
Gary Schellenberger

Jim Abbott  
Carole-Marie Allard  
Mark Assad

Paul Bonwick  
Christiane Gagnon  
Gurmant Grewal

Nancy Karetak-Lindell  
Wendy Lill  
Clifford Lincoln

James Lunney  
Dennis Mills  
Caroline St-Hilaire

(16)

### Membres associés

Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Diane Bourgeois  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Libby Davies

Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Anita Neville  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
Dick Proctor  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Tom Wappel

**Vice-présidents:** John Cummins  
Bill Matthews

Andy Burton  
Rodger Cuzner  
Georges Farrah  
Ghislain Fournier

Loyola Hearn  
Shawn Murphy  
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano  
Jean-Yves Roy  
Gary Schellenberger

Paul Steckle  
Peter Stoffer  
Bob Wood

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Comartin  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz

Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

<b>Président:</b>	Peter Adams	<b>Vice-présidents:</b>	Marcel Proulx Chuck Strahl	
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

### SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

<b>Président:</b>	Marcel Proulx	<b>Vice-président:</b>		
Claude Duplain	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

### SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

<b>Président:</b>	Paddy Torsney	<b>Vice-président:</b>		
Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)

**SANTÉ****Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette  
Rob Merrifield

Don Boudria	Ivan Grose	Robert Nault	Greg Thompson	(16)
Diane Bourgeois	David Kilgour	Gilbert Normand	Susan Whelan	
Gerry Byrne	Réal Ménard	Svend Robinson	Randy White	
Deborah Grey				

**Membres associés**

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	John Maloney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Alexa McDonough	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Grant McNally	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard	

**SREG****Président:****Vice-président:** Paul Harold Macklin

Gurmant Grewal	Céline Hervieux-Payette	Pat Martin	Caroline St-Hilaire	(5)
----------------	-------------------------	------------	---------------------	-----

## TRANSPORTS

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** John Cannis  
James Moore

Rex Barnes  
Bernard Bigras  
Bev Desjarlais  
Jim Gouk

Charles Hubbard  
Ovid Jackson  
Christian Jobin

Jim Karygiannis  
Mario Laframboise  
John Manley

Alan Tonks  
Susan Whelan  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Roger Gaudet  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
Dick Proctor

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

---

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésidents:** Stan Dromisky  
Yves Morin

**Vice-coprésident:** Norman Doyle

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall  
Noël Kinsella

Jean Lapointe  
Vivienne Poy

Mark Assad  
Gérard Binet  
Elinor Caplan  
Claude Duplain  
Marcel Gagnon  
Roger Gallaway  
Deborah Grey

Karen Kraft Sloan  
Wendy Lill  
Lawrence O'Brien  
Louis Plamondon  
Werner Schmidt  
Diane St-Jacques  
Darrel Stinson

(21)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Gary Schellenberger  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Paul Harold Macklin

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron  
Mac Harb  
James Kelleher

Raymond Lavigne  
Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes  
Elinor Caplan  
Paul DeVillers  
Ken Epp  
Raymonde Folco  
Roger Gallaway  
Peter Goldring  
Michel Guimond

Derek Lee  
John Manley  
Pat Martin  
Val Meredith  
Lynn Myers  
Caroline St-Hilaire  
Tom Wappel

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
John Cummins  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jim Gouk  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Maril	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles





## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 14 mai 2004

<b>Message du Sénat</b>			
Le Président .....	3177		
<b>LA SANCTION ROYALE</b>			
Le Président .....	3177		
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</b>			
Projet de loi C-34. Étape du rapport .....	3177		
M. Pratt (au nom du ministre de l'Environnement) .....	3177		
Motion d'approbation et de deuxième lecture .....	3177		
Adoption de la motion .....	3177		
M. Pratt (au nom du ministre de l'Environnement) .....	3177		
Troisième lecture .....	3177		
M. Marcil .....	3177		
M. Crête .....	3179		
M. Mills (Red Deer) .....	3180		
<b>Les travaux de la Chambre</b>			
M. Bélanger .....	3184		
Motion .....	3184		
Adoption de la motion .....	3184		
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>			
<b>L'environnement</b>			
M. Caccia .....	3184		
<b>Le racisme</b>			
M. Kenney .....	3184		
<b>La Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du nord-est ontarien</b>			
M. Barrette .....	3184		
<b>La députée de Thornhill</b>			
Mme Caplan .....	3185		
<b>L'Étudiant Outaouais</b>			
M. Proulx .....	3185		
<b>Les affaires étrangères</b>			
M. Lunney .....	3185		
<b>La recherche et le développement</b>			
Mme Barnes (London-Ouest) .....	3185		
<b>La santé</b>			
Mme Guay .....	3186		
<b>Le député de Madawaska—Restigouche</b>			
M. Castonguay .....	3186		
<b>Le premier ministre</b>			
M. Reynolds .....	3186		
<b>Le député de Outremont</b>			
M. Cauchon .....	3186		
<b>Hamilton-Est</b>			
M. Comartin .....	3187		
<b>Le Parti libéral du Canada</b>			
Mme St-Hilaire .....	3187		
<b>Hamilton-Est</b>			
Mme Copps .....	3187		
<b>Le député de Fraser Valley</b>			
M. Strahl .....	3187		
<b>La société Ford du Canada Limitée</b>			
Mme Brown .....	3187		
<b>Le député de Cypress Hills—Grasslands</b>			
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	3188		
<b>L'Ordre du Canada</b>			
M. Proctor .....	3188		
<b>QUESTIONS ORALES</b>			
<b>La santé</b>			
M. Rajotte .....	3188		
M. Goodale .....	3188		
M. Rajotte .....	3188		
M. Goodale .....	3188		
M. Rajotte .....	3188		
M. Goodale .....	3189		
M. Keddy .....	3189		
M. Goodale .....	3189		
M. Keddy .....	3189		
M. Goodale .....	3189		
<b>La fonction publique</b>			
Mme St-Hilaire .....	3189		
M. Goodale .....	3189		
Mme St-Hilaire .....	3189		
M. Alcock .....	3189		
M. Sauvageau .....	3189		
M. Saada .....	3189		
M. Sauvageau .....	3190		
M. Alcock .....	3190		
<b>Le Parti libéral du Canada</b>			
M. Blaikie .....	3190		
M. Goodale .....	3190		
<b>Les pêches</b>			
M. Stoffer .....	3190		
M. Anderson (Victoria) .....	3190		
<b>Le prix de l'essence</b>			
M. Jaffer .....	3190		
M. Goodale .....	3190		
M. Jaffer .....	3190		
M. Goodale .....	3191		
Mme Yelich .....	3191		
M. Goodale .....	3191		
Mme Yelich .....	3191		
M. Goodale .....	3191		
M. Laframboise .....	3191		
M. Goodale .....	3191		
M. Laframboise .....	3191		
Mme Bradshaw .....	3191		

<b>La construction navale</b>			
M. Crête .....	3191		
M. Pratt .....	3192		
M. Crête .....	3192		
M. Pratt .....	3192		
<b>La citoyenneté et l'immigration</b>			
M. Mills (Red Deer) .....	3192		
M. Pickard .....	3192		
M. Mills (Red Deer) .....	3192		
M. Pickard .....	3192		
<b>Le programme de commandites</b>			
M. Kenney .....	3192		
M. Lastewka .....	3192		
M. Kenney .....	3192		
M. Lastewka .....	3192		
<b>Les limites des circonscriptions électorales</b>			
M. Castonguay .....	3193		
M. Saada .....	3193		
<b>Les paiements de péréquation</b>			
M. Nystrom .....	3193		
M. Goodale .....	3193		
<b>L'aide gouvernementale</b>			
Mme McDonough .....	3193		
Mme Bradshaw .....	3193		
<b>La fonction publique</b>			
M. Reid .....	3193		
M. Alcock .....	3193		
M. Reid .....	3194		
M. Alcock .....	3194		
<b>L'assurance-emploi</b>			
M. Duncan .....	3194		
M. Volpe .....	3194		
M. Duncan .....	3194		
M. Volpe .....	3194		
<b>L'Afghanistan</b>			
M. Bergeron .....	3194		
Mme Carroll .....	3194		
M. Bergeron .....	3194		
Mme Carroll .....	3194		
<b>L'aide internationale</b>			
M. Obhrai .....	3195		
Mme Carroll .....	3195		
M. Obhrai .....	3195		
Mme Carroll .....	3195		
<b>L'infrastructure</b>			
Mme Caplan .....	3195		
M. Scott .....	3195		
<b>Les nominations gouvernementales</b>			
M. Pallister .....	3195		
M. Goodale .....	3195		
M. Pallister .....	3195		
M. Alcock .....	3196		
<b>La fiscalité</b>			
M. Perron .....	3196		
M. Scott .....	3196		
<b>L'environnement</b>			
M. Caccia .....	3196		
M. Anderson (Victoria) .....	3196		
<b>Les paiements de péréquation</b>			
M. Spencer .....	3196		
M. Goodale .....	3196		
<b>La santé</b>			
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	3196		
M. Speller .....	3196		
<b>La députée de Hamilton-Est</b>			
Mme McDonough .....	3197		
M. Goodale .....	3197		
M. Strahl .....	3197		
Mme Guay .....	3198		
M. Caccia .....	3198		
M. Boudria .....	3198		
<b>AFFAIRES COURANTES</b>			
<b>L'Agence de logement des Forces canadiennes</b>			
M. Price .....	3198		
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>			
M. Jordan .....	3198		
<b>Le rapport d'Équipe Canada inc.</b>			
M. Knutson (Elgin—Middlesex—London) .....	3198		
<b>Pétitions</b>			
<b>Le mariage</b>			
M. Calder .....	3199		
<b>Les pêches</b>			
M. Strahl .....	3199		
<b>Les produits de santé naturels</b>			
M. Rajotte .....	3199		
<b>L'aide internationale</b>			
M. Rajotte .....	3199		
<b>Le mariage</b>			
M. Rajotte .....	3199		
<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>			
M. Jordan .....	3199		
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</b>			
Le projet de loi C-34. Troisième lecture .....	3199		
M. Mills (Red Deer) .....	3199		
M. Crête .....	3200		
M. Comartin .....	3201		
M. Caccia .....	3202		
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	3203		
<b>Loi sur la mise en quarantaine</b>			
Initiatives ministérielles: projet de loi C-36 .....	3203		
Motion .....	3203		
M. Comuzzi (au nom du ministre de la Santé) .....	3203		
Mme Bennett .....	3203		
M. Lunney .....	3204		
M. Laframboise .....	3206		
M. Proctor .....	3207		

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

**L'assurance-emploi**

M. Duncan .....	3208
Motion .....	3208
M. Crête .....	3210
M. Calder .....	3211

M. Crête .....	3212
M. Maloney .....	3214
M. Duncan .....	3215
Demande et report des votes .....	3216

**ANNEXE**

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**